

PROCES-VERBAL – Conseil municipal du 5 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de présents	:	25
Nombre de pouvoirs	:	06
Nombre de votants	:	31

Convocation transmise le 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie déléguée de 79500 St Martin lès Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent - es :

BASSEREAU Véronique	FOISSEAU Josette	PUTEAUX Sylvain
BERNARD RIVIERE Mélanie	GICQUIAUD Floriane	SABOURIN BENELHADJ Muriel
BERTRAND Johnny	GIRAULT Anne	SERVANT Françoise
BRUNET Pascal	GRIFFAULT Sylvain	SIMIONI Jean-François
CHAUVET Christophe	KLINGLER Sarah	SUIRE Catherine
COUTINEAU Liliane	LABROUSSE Christophe	TEXIER Jérôme
DALLAUD Hélène	LACOTTE Claude	VEZIEN Christian
DEVINEAU Bertrand	OUVRARD Pierre	
FACHIN Céline	PENIGAUD Jean-Christophe	

Absent - es ayant donné pouvoir :

BILLAUD Line	à	DALLAUD Hélène
BRAUD David	à	BERTRAND Johnny
COURTIN Béatrice	à	OUVRARD Pierre
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	à	GIRAULT Anne
LUSSEAU Christian	à	BRUNET Pascal
MANGUY Fabienne	à	PUTEAUX Sylvain

Absents excusés :

LOGETTE Kévin	POTHIER François
---------------	------------------

Désignation à main levée et à l'unanimité :

- du Secrétaire de séance : Sylvain Puteaux
- de l'Auxiliaire du secrétaire de séance : Anne Texier, Directrice des services

Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2023 : unanimité moins une abstention

M. le Maire présente Adeline Schneider, nouvelle responsable du service Ressources et Moyens, en poste depuis le début du mois de mars.

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 6 juillet 2022

Rapporteur : Sylvain Griffault

Décision prise dans le cadre de la délégation n°5 (loyer mensuel net de TVA)

12-févr-23	Décision n°12/ Signature d'une convention de location d'un box situé à l'Ilot du Four à Melle	26,95 €	Mme Yasmine Papot
16-mars-23	Décision n°15/ Signature d'une convention de location d'un logement 23 rue de l'Ecole à St Martin lès M.	483,72 €	Mme Céline Dupuis
16-mars-23	Décision n°16/ Signature d'une convention de location d'un logement 42 rue de la Mairie à St Martin lès M.	412,60 €	M Loïc Pelletier

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montants TTC)

21-févr-23	Réparation tracteur Valtra DM-775-YF	2 485,58 €	Allin Agri- Melle
21-févr-23	Achat gazole pour CTM	7 884,00 €	Fallourd- St Maixent l'E.
06-mars-23	Disjoncteur et raccordement	2 040,00 €	Tubatôl- Melle
20-mars-23	Achat gazole pour CTM	7 965,00 €	Fallourd- St Maixent l'E.
23-mars-23	Fournitures pour maintenance terrasse St Hilaire	8 378,83 €	Rullier- Chef Boutonne

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°16

17-mars-23	Décision n°14/ Décision d'ester en justice contre la décision de Mme la Préfète d'émettre un avis favorable au développement de la ferme éolienne Le Fourris et de prendre l'attache d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance	Maitre Benoit Coussy, avocat à Bordeaux
------------	---	---

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°26

13-mars-23	Décision n°13/ Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet de restructuration, rénovation thermique et énergétique de la salle de sport St Jo	DETR - 40% 239 211,40 €
------------	--	----------------------------

Information / Budget général, Budget annexe Lotissements, Budget annexe Énergies renouvelables : Présentation du Budget prévisionnel

Pour faire suite au Débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 1er mars dernier, ainsi qu'aux travaux de la Commission Finances et du Bureau mu-

nicipal, M. le Maire expose les projets de Budget prévisionnel 2023 des trois budgets de la commune nouvelle de Melle.

✓ Budget général

Un document complémentaire à celui transmis avec la convocation est distribué sur table qui tient compte une recette de fonctionnement **complémentaire** provenant de l'État dont le niveau est connu depuis le 1er avril seulement (Dotation de solidarité rurale : + 87 0000 €). Par ailleurs, à l'occasion de cette intégration dans le projet prévisionnel, certains coûts de projet ont été affinis et quelques erreurs matérielles corrigées.

Les modifications apportées se résument ainsi :

 FONCTIONNEMENT 	Annoncé	Modifié	Différence
Dépenses de fonctionnement	9 802 981,31	9 893 981,31	91 000,00
Recettes de fonctionnement	9 802 981,31	9 893 981,31	91 000,00

 INVESTISSEMENT 	Annoncé	Modifié	Différence
Dépenses d'investissement	5 763 964,12	6 136 164,12	372 200,00
Recettes d'investissement	7 091 734,13	6 940 734,13	-151 000,00
Solde	1 327 770,01	804 570,01	-523 200,00

Section de fonctionnement - Dépenses

× Chapitre 11 « Charges à caractère général »/ La baisse du niveau de dépenses qui pouvait être espérée, en l'absence de Biennale en 2023 (- 74 000 € de dépenses) et du fait que les travaux de réfection d'une partie du rempart de St Savinien écroulé ont été pris en charge par le Budget 2022 (- 387 000 € de dépenses) sera absorbée principalement par l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité dont l'hypothèse d'augmentation est de + 400 000 €.

× Chapitre 12 « Charges de personnel »/ L'augmentation prévisionnelle de ce chapitre est principalement fondée sur l'augmentation statutaire des traitements (Glissement-Vieillesse-Technicité), l'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice servant à calculer les rémunérations décidée en milieu d'année 2022 par l'État, l'évolution des cotisations patronales à due proportion, et aussi par le fait que des postes qui ont été vacants une partie de l'année 2022 sont désormais pourvus.

× Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »/ L'évolution à la hausse de ce chapitre est principalement due au retour dans les dépenses communales de la cotisation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) prise en charge jusqu'ici par la Communauté de communes (impact de 75 % car transfert à partir du 1er avril 23 ; l'impact sera de 100 % en 2024).

Les dépenses réelles prévisionnelles augmentent de 3,6 % par rapport à la réalisation 2022.

Il est à noter que le passage à la nomenclature M57 rend un peu plus difficile les comparaisons avec le passé : en effet, la répartition des articles comptables ainsi que leurs intitulés sont parfois modifiés. A titre d'exemple : les subventions exceptionnelles que verse la commune rejoignent les autres subventions versées en une ligne comptable désormais unique, et sont dorénavant considérées comme des dépenses de gestion.

Véronique Bassereau s'interroge sur la forte évolution de l'article 62-36 « Catalogues et imprimés » : elle est due au regroupement des deux lignes 62-36 et 62-37. L'enveloppe globale prévisionnelle diminue peu car l'évolution probable du prix du papier aura un impact pendant toute l'année 2023.

Section de fonctionnement - Recettes

Un équilibre sincère entre recherche permanente de produits et prudence est le défi de la prévision de cette section.

× Chapitre 73 « Impôts et taxes »/ Concernant les produits escomptés de la part de la Communauté de communes, l'Attribution de compensation (AC) évolue à la baisse du fait que la CCMP ne verse plus de Dotation de solidarité communale à ses communes membres depuis 2022 étant elle-même en situation financière difficile. Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) diminue d'1/3. Parallèlement, l'AC évolue à la hausse du fait qu'elle compense une grande partie de la contribution SDIS retournée dans les giron communaux. L'impact global est de + 108 000 € par rapport à 2022.

× Chapitre 74 « Dotations et participations »/ La commune va perdre un peu de Dotation globale de fonctionnement (DGF) du fait de la baisse de sa population. En revanche, la Dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de 87 000 €.

La prévision de recettes de subventions reste prudente : absence de Biennale en 2023, il est donc normal que 2023 ne ressemble pas à 2022 ; certains dossiers de demandes de subvention sont par ailleurs encore à déposer.

Les recettes réelles prévisionnelles diminuent de 5,2 % par rapport à la réalisation 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 893 736,31 €.

Section d'investissement

La présentation proposée cette année se veut plus pédagogique et en cohérence avec le projet politique de la majorité municipale. Elle s'affinera dans le temps. La nouvelle nomenclature M57 adoptée impose la présentation de projets pluriannuels en AP/CP (Autorisation de programme/Crédits de paiements). La section est présentée en sur-équilibre : en effet, les dépenses inscrites tiennent compte des AP/CP et non plus de la valeur totale de certains projets dont on sait que le paiement des factures sera réalisé sur plusieurs exercices comptables. Elles tiennent aussi compte du dimensionnement des ressources humaines pour porter les dossiers. La prévision se veut donc très sincère.

En dépense, Claude Lacotte, s'étonne de voir des crédits inscrits pour terminer la Maison des assistantes maternelles (MAM) de St Martin. Il lui est confirmé que le projet n'est pas terminé et les dépenses toujours en cours. De plus, Claude Lacotte trouve que les dépenses envisagées en terme de défense incendie sont faibles. Il lui est précisé qu'il s'agit de dépenses d'investissement pour des outres. La protection incendie est une dépense principalement de fonctionnement car il s'agit de maintenir en état des équipements existants.

Françoise Servant demande des précisions sur le projet de restructuration de Ste Catherine : le bâtiment accueille actuellement le musée Monet & Goyon, une salle de yoga et une salle de musique. Le toit est en fibrociment et doit être désamianté par priorité. L'usage de certains espaces pourrait être redéfini pour permettre la création d'une salle de danse.

Concernant l'acquisition d'immeubles de rapport : il s'agit d'anticiper la cession du bâtiment municipal Les Remparts à la Communauté de communes que certains locataires actuels projettent de quitter (construction de bureaux et locaux professionnels par ailleurs) en prévoyant une somme en vue d'acquérir d'autres bâtiments, selon les opportunités, permettant de reloger l'autre partie des locataires actuels, et ainsi poursuivre la politique d'accueil d'activités économiques.

Investissement- recettes

Les prévisions de subventions sont prudentes : des dossiers de demande de financements sont encore à déposer.

L'acquisition d'immeubles de rapport ainsi que les travaux de la MAM de St Martin seront financés par un emprunt de 390 000 € en contrepartie de l'encaissement de loyers.

Budget annexe Lotissements : un début de réalisation de voirie définitive est envisagé au Lotissement La Fosse aux chevaux pour donner à voir le résultat visuel final.

Budget annexe Énergies renouvelables : des dépenses d'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sont envisagées. Les recettes de production ne sont pas augmentées de façon significative : une autoconsommation est à l'étude.

37/ Budget général : Adoption des taux d'imposition

Il est rappelé qu'une harmonisation fiscale sur 12 ans a été décidée lors de la création de la Commune nouvelle. Pour mémoire, l'assemblée vote un taux-cible pour chaque imposition. La Direction départementale des finances publiques détermine alors le taux effectivement applicable sur le territoire respectif de chaque commune déléguée, dans le cadre de l'harmonisation fiscale.

Cependant, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales), l'intégration des taux de taxe d'habitation votée en septembre 2019 a été suspendue de 2020 à 2022, temps durant lequel ce taux a été gelé à hauteur de 2019. A compter de janvier 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La commune conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

A partir de 2023, le conseil municipal reprend le pouvoir de voter le taux de cette taxe.

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de maintenir les taux de taxes foncières votés en 2021 à savoir :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 33,80%
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 32,52 % ;

- d'adopter le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale suivant : 6,46 %, tel qu'il existait avant la réforme de la Taxe d'habitation.

Concernant les vacances de logements, une réflexion aura lieu à l'échelle intercommunale pour inciter à la remise sur le marché ou à la vente des biens immobiliers inoccupés. La demande de biens à louer est forte.

38/ Budget général : Autorisation de programme/Crédits de paiement

L'Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP) permet la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels.

Une Autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les Crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Exemple : AP "Pôle rugby" dont la seule opération est la construction d'un terrain de rugby à 4 millions d'euros sur trois ans. Le montant de l'AP sera donc de 4 millions d'euros avec un CP 2022 de 1 million d'euros, un CP 2023 et un CP 2024 de 1,5 million d'euros chacun.

Le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement n'est pas figé et peut être révisé. La collectivité peut rééchelonner l'échéancier en fonction de l'avancement du projet. Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications sont sujettes à un vote des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'instruction M57,

Vu le règlement financier adopté par l'assemblée le 30 novembre 2022 (délibération n°160),

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement (AP /CP) est nécessaire au montage d'un certain nombre de projets,

Ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de créer les Autorisations de programme, de voter leur montant, d'adopter la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des projets détaillés ci-après comme suit :

Opér°	N° AP	Montant AP	Répartition des CP		
			CP 2023	CP 2024	CP 2025
91	AP 23-01	Réfection ancien bar de Paizay le Tort			
		Dépenses projetées	510 000 €	250 000 €	260 000 €
93	AP 23-02	Aménagement de la rue de la Brosserie			
		Dépenses projetées	375 200 €	238 000 €	137 200 €
135	AP 23-03	Commande publique artistique - église St Pierre			
		Dépenses projetées	250 000 €	200 000 €	50 000 €
207	AP 23-04	Aménagement de la mairie de Melle			
		Dépenses projetées	900 000 €	150 000 €	400 000 €
215	AP 23-05	Réaménagement complet de St Jo Sport			
		Dépenses projetées	1 100 000 €	270 000 €	700 000 €
218	AP 23-06	Aménagement Espace solidaire			
		Dépenses projetées	640 000 €	400 000 €	240 000 €

- de dire que les crédits de paiement 2023 correspondants sont inscrits au Budget Prévisionnel 2023.

39/ Budget général : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023

Par sa délibération n°19 du 1er mars 2023, l'assemblée a constaté le résultat du budget général de la commune qui s'établit comme suit : le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 4 507 313,43 €. Le financement de la section d'investissement (art 1068) est obligatoire à hauteur de 1 623 577,12 €.

Ayant entendu l'exposé en début de séance de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité moins six abstentions, l'assemblée :

- décide d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 2 883 736,31 € ;

- accepte que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;

- adopte le budget prévisionnel 2023 du budget général qui se présente de la façon suivante :

* section de fonctionnement : 9 893 981,31 €
 * section d'investissement : dépenses : 6 136 164,12 €
 recettes : 6 940 734,13 €

soit un sur-équilibre de 804 570,01 €.

40/ Budget annexe Lotissements : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023

Par sa délibération n°20 du 1er mars 2022, l'assemblée a constaté le résultat du budget annexe Lotissements qui s'établit comme suit : le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 638 315,16 €.

Ayant entendu l'exposé en début de séance de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité moins six abstentions, l'assemblée :

- de décider d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 638 315,16 € ;
- d'accepter que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;
- d'adopter le budget prévisionnel 2023 du budget Lotissements qui se présente de la façon suivante :

* section de fonctionnement :	2 235 857,48 €
* section d'investissement :	2 045 358,97 €.

41/ Budget annexe Énergies renouvelables : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023

Par sa délibération n°21 du 1er mars 2022, l'assemblée a constaté le résultat du budget annexe Énergies renouvelables qui s'établit comme suit : le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à - 5 224,25 € ; le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 112 783,97 €. La section d'investissement est excédentaire : aucun financement obligatoire n'est à envisager.

Ayant entendu l'exposé en début de séance de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité moins six abstentions, l'assemblée :

- de décider d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
Compte 001 - Déficit de fonctionnement reporté : 5 224,25 € ;
- d'accepter que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;
- d'adopter le budget prévisionnel 2023 du budget Énergies renouvelables qui se présente de la façon suivante :

* section de fonctionnement :	15 007,06 €
* section d'investissement :	119 483,97 €.

42/ Centre Communal d'Action Sociale de Melle : attribution de la subvention de fonctionnement 2023

Ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 au profit du CCAS d'un montant de 55 000 €, soit le montant voté en 2022.

Par ailleurs, M le Maire informe du recrutement en cours d'un éducateur. Les subventions 2022 et 2023 versées par la commune au CCAS et une subvention à venir de la part de l'État vont permettre au CCAS d'avoir une approche sociale des occupants de l'Aire intercommunale des gens du voyage pour laquelle la Communauté de communes a la charge de proposer le lieu d'accueil.

43/ Subvention de fonctionnement 2023 à l'association Les Ateliers du Mellois dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)

Floriane Gicquiaud se déclare élue intéressée et ne prend part ni au débat, ni au vote. Christian Lusseau, absent ayant donné pouvoir à Pascal Brunet, est aussi un élu intéressé : Pascal Brunet ne votera que pour sa seule voix.

Pour mémoire : Par sa délibération n°107 du 14 septembre 2022, la ville de Melle a voté une subvention d'amorçage d'un montant de 16 000 € en faveur de l'association Les Ateliers du Mellois afin de permettre à l'association de débiter son activité dans de bonnes conditions notamment en recrutant son manager qui a pour mission d'organiser les activités de l'Entreprise à But d'Emploi.

Muriel Sabourin-Benelhadj s'interroge sur le fait que la candidature de la commune ne sera peut-être pas retenue : elle craint qu'il faille à nouveau voter une subvention de fonctionnement. M le Maire répond que si la commune n'était pas reconnue TZCLD, elle modifierait la trajectoire du projet.

Aujourd'hui le manager employé par Les Ateliers du Mellois travaille à la préparation des locaux, avec les Personnes privées d'emploi (PPDE) repérées pour le projet et qui œuvre de façon bénévole à ce stade du projet. La préparation de locaux opérationnels est un pré-requis à l'habilitation. Contrairement à ce que laisse entendre Muriel Sabourin-Benelhadj, M le Maire insiste sur le fait qu'aucun Contrat à durée indéterminée (CDI) n'est à ce jour signé avec les PPDE, et ce sera le cas aussi longtemps que la réponse à la demande d'habilitation n'aura pas été obtenue. Les PPDE ont été repérées, et seront légitimes à devenir des salariés de l'Entreprise à but d'emploi (EBE) en temps utiles.

Claude Lacotte demande si on a une idée du taux de réussite des demandes d'habilitation de territoires. Il est rappelé que le principal blocage réside dans la position actuelle du Département des Deux-Sèvres dont le soutien au projet est requis et dont la présidente n'estime pas qu'il soit de la compétence du département d'œuvrer dans le domaine de l'emploi qui relève de l'État, quand le domaine de compétence départemental est l'insertion. Muriel Sabourin-Benelhadj ajoute que sa crainte réside dans la proposition de CDI à des personnes qui risqueraient de se complaire dans cette Entreprise à but d'emploi sans jamais chercher à intégrer le marché classique du travail.

M le Maire rappelle que le souhait de la majorité municipale est que l'Entreprise à but d'emploi agisse comme un incubateur pour des activités ayant leur place sur le marché économique local en vue de permettre à certains de s'envoler sur leur propre projet.

En réponse à une interrogation de Véronique Bassereau, M le Maire indique que la commune a fait le choix du statut juridique associatif pour l'EBE pour commencer, qui pourrait à terme se transformer en SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Considérant la nécessité de poursuivre le soutien financier à l'image de celui de 2022 jusqu'à ce que le projet soit habilité par l'État, ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité moins six abstentions, l'assemblée décide le versement d'une subvention de fonctionnement 2023 du même montant, soit 16 000 €.

44/ Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

L'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Souhaitant que la commune renouvelle sa participation à l'offre de jobs d'été,

Afin d'assurer une continuité de service public dans de bonnes conditions en prévision des congés d'été des agents municipaux ;

A l'image de ce que le Conseil municipal avait décidé l'an passé, ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise M le Maire à recruter :
 - cinq agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique pendant trois semaines sur la période du 1er mai au 30 septembre inclus. Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C. Ces agents assureront des fonctions de petits travaux de manutention et d'entretien en lien avec les agents titulaires à temps complet hebdomadaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade des adjoints techniques ;
 - un à deux agents contractuels pendant une durée cumulée de huit semaines en référence au grade d'adjoint administratif sur la période du 1er mai au 30 septembre inclus. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Le(s) agent(s) assureront des tâches administratives. La rémunération sera calculée par référence au grade des adjoints administratifs ;
 - autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget.

45/ Marché à bons de commandes de travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et réseaux divers sur le territoire de la commune nouvelle de Melle sur la période 2023-2026

Une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'étude et des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et réseaux divers de la commune a été confiée à l'agence BRG Ingénierie, à l'issue d'une mise en concurrence ouverte par procédure adaptée. Cette étude a permis de lancer la consultation des entreprises pour ce nouveau marché de travaux.

Une consultation sur la plate-forme d'acheteur de la ville a été réalisée du 3 février au 6 mars 2023 sur un lot unique. Conformément au règlement de la consultation, le rapport d'analyse des offres fait ressortir l'offre la mieux disante, selon les critères de pondération suivants :

Prix : 60% Valeur technique de l'offre : 40%.

Les quatre entreprises suivantes ont remis leur offre : Eurovia, NATP, Eiffage Route, Colas Centre Ouest.

L'entreprise Eiffage, domiciliée à Aytré est la mieux disante.

Ayant entendu l'exposé de Pascal Brunet, sur la base du rapport d'analyse des offres transmis, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve la passation d'un marché à bons de commande de travaux pour l'entretien et la valorisation de la voirie communale pour une durée d'un an, renouvelable deux fois de manière expresse ;
- approuve les montants minimum et maximum de travaux à engager pour l'ensemble de la Commune nouvelle : un montant annuel compris entre 300 000 € HT et 600 000 € HT, soit 1,8 millions € HT sur trois ans ;
- autorise M le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec l'entreprise Eiffage, domiciliée ZAC de Belle Aire-Nord, rue Christophe Colomb, 17441 Aytré cedex, et tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

46/ Éclairage du stade de Beausoleil : attribution du marché de travaux

La commune conduit une réflexion sur les économies d'énergies électrique et de gaz des bâtiments municipaux et de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage du stade de Beausoleil à Melle, identifié comme particulièrement énergivore, est une action envisagée dans ce cadre.

Cette opération ne nécessite pas de mission de maîtrise d'œuvre. Concernant les travaux (passage en Led et modernisation du pilotage), une consultation a été réalisée sur la plateforme d'acheteur de la ville, du 10 février au 10 mars 2023, selon une procédure adaptée, en application de l'article

R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique. Cette consultation s'est réalisée sur deux lots distincts : « Voirie-réseaux divers » et « Éclairage ». Pour le lot 2 « Éclairage », la consultation comporte une tranche ferme pour la mise en place d'un éclairage led au niveau du terrain de rugby et de foot à 11, et une tranche conditionnelle pour la mise en place d'un éclairage led au niveau du terrain de foot à 7. Trois niveaux d'éclairage ont été demandés : niveau 1 dit « compétition » (150 lux), niveau 2 dit « entraînement senior » (100 lux), niveau 3 dit « entraînement enfant » (75 lux).

Conformément au règlement de la consultation, le rapport d'analyse des offres fait ressortir l'offre la mieux disante, selon les critères de pondération suivants :

Prix : 50% Valeur technique de l'offre : 50%.

Les cinq entreprises suivantes ont remis leur offre :

Lot 1 uniquement : Eiffage Routes Sud-Ouest et Société de Travaux publics du Mellois (STPM) ;

Lot 2 uniquement : Eiffage Énergie Systèmes

Sur les deux lots : Delaire et Inéo Atlantique.

L'entreprise Inéo Atlantique, domiciliée à Niort, est la mieux disante sur les deux lots, aussi bien pour la seule tranche ferme que sur les tranches ferme et conditionnelle pour un montant total (comprenant la tranche conditionnelle) de 139 399,14 € HT.

Pierre Ouvrard demande si une réflexion a lieu quant à l'occupation nocturne des stades.

Pascal Brunet indique que le passage en Led permet de réduire les consommations. De plus, après les travaux, lorsque la lumière naturelle sera suffisante, les usagers ne pourront plus allumer (comme cela peut se faire actuellement, au risque d'oublier d'éteindre). Par ailleurs, le système de commande sera situé dans le bureau des arbitres qui auront la mission d'éteindre avant de quitter les lieux. M le Maire ajoute que le nombre de stades et d'équipes de joueurs sont tels qu'il n'est pas possible de faire jouer tout le monde de jour, notamment en hiver.

Claude Lacotte demande comment les entreprises répondent aux appels d'offres actuellement. Pascal Brunet répond qu'il semble que le fléchissement des projets chez les privés pousse les entreprises à répondre aux collectivités avec des prix légèrement tassés. Ce qui en l'espèce a permis de proposer à l'assemblée la réalisation de la tranche conditionnelle.

Ayant entendu l'exposé de Pascal Brunet, sur la base du rapport d'analyse des offres transmis, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage du stade de Beausoleil à Melle tel que présenté ;

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Inéo Atlantique, domiciliée 282 rue Jean Jaurès à Niort :

Lot 1 – Voirie-réseaux divers : pour un montant de 56 942,44 € HT ;

Lot 2 – Éclairage : pour un montant de 82 456,70 € HT comprenant les tranches ferme et conditionnelle ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

47/ Église St Pierre - Commande publique artistique : abrogation de la délibération n°150 du 30 novembre 2022 relative à l'attribution du marché et reprise (erreur matérielle)

Délibération n°61 du 1^{er} juin 2022 approuvant le projet et la rémunération des candidats admis à soumissionner

Délibération n°150 du 30 novembre 2022 attribuant le marché de commande publique artistique à l'artiste Évariste Richer

Par sa délibération n°150 du 30 novembre 2022, l'assemblée a décidé d'attribuer le marché de commande publique artistique à l'artiste Évariste Richer pour un montant de 164 900 € TTC. Cette

délibération comporte une erreur matérielle : le montant du marché à attribuer était de 141 664,16 € HT, soit 169 997 € TTC et non 164 900 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée d'abroger la délibération n°150 du 30 novembre 2022 et de la reprendre comme suit (*modifications apportées en italique gras*) :

Dans le cadre du projet de commande publique artistique sur le thème de la lumière destiné à l'église Saint-Pierre, une consultation d'artistes a été réalisée dans le respect des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique, selon une procédure adaptée. Par délibération n°61 du 1^{er} juin 2022, trois artistes avaient été admis à présenter un projet. Ces artistes, conformément au règlement de la consultation, ont remis leurs offres avant la date limite du 22 août 2022. L'analyse des offres a été effectuée par le groupe des marchés composé des membres du comité de pilotage, réuni le 7 septembre 2022. Il est proposé par le groupe de retenir l'offre de l'artiste Évariste Richer, estimée la plus pertinente au regard des critères fixés dans les documents de la consultation. Cette proposition a été présentée en septembre 2022 au Comité National des Œuvres dans l'espace Public et a été favorablement accueillie.

L'artiste Évariste Richer aime, dans sa démarche de création artistique, s'emparer des outils de la science et de la culture telles que la météorologie, l'astronomie, la physique.

Le fondement du projet proposé, intitulé « Le Métaprisme » repose sur les recherches de la nature de la lumière et le prisme comme outils scientifique pour générer un phénomène qui habituellement ne se perçoit que fugacement au gré de la météo, l'arc-en-ciel.

L'artiste propose de jouer avec la lumière naturelle de l'édifice pour recréer, de façon pérenne, ce phénomène polychrome éphémère depuis le clocher de l'église Saint-Pierre, devenant alors un Métaprisme.

A l'intérieur de l'édifice, la lumière solaire traversera de toutes parts l'architecture. Les couleurs décomposées de la lumière blanche se projeteront à l'intérieur du clocher.

Depuis l'extérieur, le clocher de l'église érigeria l'arc en ciel, tel un phare émettant sans interruption son rayonnement.

Grâce à cette énergie lumineuse perpétuelle, l'église Saint Pierre émettra son rayonnement, de jour comme de nuit lors de pleine lune.

L'implantation de l'œuvre sera réalisée dans la salle des cloches du beffroi.

Les ouvertures des quatre abats-sons actuels seront remplacées par des structures composées de ventelles de verres colorés et dégradés selon les couleurs du spectre lumineux.

Pensée comme une œuvre durable, son fonctionnement ne nécessitera aucune énergie ni d'entretien particulier.

Le montant du marché qu'il est proposé d'attribuer au profit de l'artiste Évariste Richer s'élève à **141 664,16 € HT, soit 169 997 € TTC.**

En conséquence, le tableau récapitulatif des coût et plan de financement prévisionnels du projet est modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Production- Réalisation - Installation	141 664 €	Etat	100 000 €
Intervention des MH (option)	8 000 €	Région	10 000 €
Médiation - Communication	16 000 €	Mécénat	18 800 €
		Commune	69 997 €
Total HT	165 664 €		
TVA 20%	33 133 €		
Total TTC	198 797 €	Total	198 797 €

Ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- abroge la délibération n°150 du 30 novembre 2022 ;
- autorise M. le Maire à attribuer le marché de commande publique artistique destinée à l'église Saint-Pierre à l'artiste Évariste Richer pour un montant de **141 664,16 € HT, soit 169 997 € TTC** ;
- approuve le coût global du projet étant entendu que M. le Maire dispose de la délégation n°26 pour procéder aux demandes de subvention auprès des financeurs ;
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- autorise M. le Maire à contractualiser avec l'artiste la cession de droits patrimoniaux.

48/ Accueil du Tour cycliste des Deux-Sèvres 2023 : approbation de l'accueil ; vote d'une subvention ; approbation de la convention correspondante

Par le passé, la commune déléguée de Melle a eu l'occasion d'accueillir une étape du Tour cycliste des Deux-Sèvres ainsi que du Tour Poitou-Charentes. L'association Comité d'organisation du Tour propose cette année à la commune d'accueillir dimanche 16 juillet l'arrivée de la 5ème et dernière étape du 22ème Tour. Cela induit pour la commune :

- de mettre à disposition des personnes pour poser des barrières et des panneaux publicitaires et participer au démontage mené par l'équipe de l'organisateur ;
- d'offrir un vin d'honneur pour environ 150 personnes ;
- de fournir le trophée de la commune ainsi que sept bouquets de fleurs ;
- de mettre en place les tableaux électriques suffisants ;
- de mettre à disposition du Comité d'organisation des locaux à proximité ;
- de voter une subvention de 4 000 € à l'association Comité d'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres.

Ayant entendu l'exposé de Johnny Bertrand, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'accueil du 22ème Tour cycliste des Deux-Sèvres aux conditions ci-dessus énoncées ;
- décide le versement d'une subvention de 4 000 € ;
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe.

Cette étape finale partira de Lezay et passera dans les cinq communes déléguées de la Commune nouvelle de Melle. Une cinquantaine de signaleurs sera nécessaire pour la bonne tenue de l'épreuve : un appel est lancé.

49/ Carnaval organisé par le Centre socioculturel du Mellois : subvention

Le dimanche 2 avril 2023, le Centre socioculturel du Mellois (CSC) organise son carnaval annuel à Melle, sur le thème : « Les couleurs ». C'est un évènement fédérateur qui implique de nombreux acteurs et habitants, au-delà du public habituel du CSC. Des animations se déroulent dans l'après-midi, avant le traditionnel défilé dans les rues de Melle. Pour cette manifestation populaire et festive qui est désormais un rendez-vous incontournable pour les Mellois, l'association sollicite une subvention de 1 800 €. Le budget global prévisionnel de la manifestation est de 2 750 €.

Sur avis de la Commission Culture-Éducation populaire-Jeunesse réunie le 6 mars 2023 et du Bureau municipal, ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accorder une subvention de 1 800 € au Centre socioculturel du Mellois pour soutenir la tenue de cet évènement.

50/ Chantier international de jeunes volontaires 2023 : approbation du projet, convention avec l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses

Le chantier international des jeunes volontaires a été mis en œuvre pour la 1ère fois en 2009 par la commune déléguée de Melle.

Depuis plusieurs années, il a lieu en partenariat avec l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses. Cette association poursuit notamment les objectifs suivants : proposer un projet d'intérêt collectif ; réaliser une action volontaire, non rémunérée, accessible à tous ; participer à un travail et une vie collective ; créer un temps riche en apprentissages ; découvrir un territoire.

Cette 15ème édition est projetée du 10 au 28 juillet 2023 et aurait pour objet un chantier destiné à réhabiliter et valoriser le petit patrimoine bâti de la commune par la restauration du lavoir au lieu-dit « La Torserie », tout en associant les jeunes à l'organisation d'événements locaux tels : Tous s'en mêlent, festival Boulevard du Jazz...

Le groupe serait constitué de huit jeunes volontaires et de deux animateurs membres de l'association.

Ayant entendu l'exposé de Liliane Coutineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve la tenue de ce chantier international de jeunes volontaires du 10 au 28 juillet 2023 ;
- décide le versement d'un soutien financier de 4 000 € au profit de l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses ;
- autorise M. le Maire à signer la convention jointe en annexe définissant les conditions d'accueil et de financement, avec l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses.

Le lavoir devra dans un premier temps être déconstruit car il contient de l'amiante. Ce sera fait prochainement par une entreprise agréée en dehors du Chantier international.

51/ Voyage en Espagne d'un groupe de jeunes encadré par le Centre socio-culturel du Mellois : subvention

Pierre Ouvrard se déclare élu intéressé et ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Centre socio-culturel du Mellois sollicite une subvention ponctuelle de 500 € au nom d'un groupe de sept jeunes collégiens dont le projet est d'organiser un séjour en Espagne. Ce projet les a amenés à réaliser des réunions de préparation, à établir un budget prévisionnel, à réaliser un certain nombre d'actions leur permettant de se créer un autofinancement. Le séjour se déroulera du 14 au 21 avril à Barcelone (parc Guell, musée des illusions, visite de la ville, immersion linguistique ...).

Le budget global prévisionnel s'élève à 3 950 €. Les cofinancements sont : participation des familles 1 050 €, participation du Centre socio-culturel 1 400 €, autofinancement 1 000 €.

Considérant la valeur éducative de ce projet, vu l'avis favorable de la Commission Culture-Education populaire réunie le 3 avril, ayant entendu l'exposé de Mélanie Bernard-Rivière, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée décide d'attribuer une subvention ponctuelle de 500 € au Centre socio-culturel du Mellois en soutien à ce projet qui concerne six jeunes résidents mellois sur les sept que compte le groupe.

52/ Agence technique départementale ID 79 : modification des statuts

Le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets et a délibéré en avril 2017 la création d'une Agence technique départementale : il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'Agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juri-



dique ou financier. Elle n'a pas vocation à concurrencer l'offre existante du secteur privé. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population.

Les conseils de l'agence technique portent notamment sur :

- les travaux de voirie et réseaux divers (routes, aménagement de sécurité...),
- les aménagements d'espaces publics (places, parcs, aires de jeux...),
- l'aide à la recherche de financements pour les projets,
- la construction et la réhabilitation de bâtiments publics (mairies, écoles, salles des fêtes, périscolaire, crèches, restaurant),
- les travaux d'assainissement et d'eau potable (possibilité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre),
- le développement touristique ...

L'Agence a été installée dans sa fonction en février 2018. Par sa délibération n° 85 du 27 mars 2019, l'assemblée de la Commune nouvelle de Melle a approuvé les statuts de l'Agence ID79 et a décidé d'y adhérer. Les statuts ont été modifiés une première fois en avril 2019 pour prendre en compte les Communes nouvelles (délibération de l'assemblée n°125 du 26 juin 2019 les approuvant). De plus, par sa délibération n°57 du 1er juillet 2020, l'assemblée a nommé ses représentants communaux auprès de l'Agence : Kévin Logette et Bertrand Devineau.

Après quatre ans de fonctionnement, ID79 souhaite ajuster et préciser les statuts de l'Agence. Les modifications proposées portent principalement sur les articles n°2 (objet), n°9 (réunions de l'assemblée générale) et n°10 (le Conseil d'administration).

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L2121-29, L2131-1, L2131-2, L.5511-1 ;

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 10 avril 2019 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Vu la délibération du conseil municipal n°125 du 26 juin 2019 de la Commune nouvelle de Melle approuvant l'adhésion à l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération de l'Agence technique départementale du 30 novembre 2022 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée approuve les modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et ainsi que les statuts modifiés qui en découlent joints en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Rassemblement des 24-25-26 mars

Claude Lacotte donne lecture à l'assemblée de la tribune ci-dessous au nom des deux listes d'opposition présentes au sein du Conseil municipal :

« Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames les Conseillers municipaux,

Nous, oppositions de gauche, souhaitons intervenir concernant les manifestations de Sainte-Soline et Melle.

Primo, nous condamnons fermement, Monsieur le Maire, votre prise de position par rapport à l'organisation des événements sur Melle, car, Madame Sabourin Muriel et ses colistiers et colistières, et moi-même Claude Lacotte et mes colistiers et colistières, n'avons pas été prévenus d'un tel événement. Comme la plupart des citoyens et citoyennes, nous avons appris cette organisation par voie de

presse. Pour un maire qui prône la concertation, notamment l'organisation de réunions citoyennes, nous trouvons « fort de café » cette situation.

Deuzio, nous condamnons également fortement la situation anxiogène que vous avez créée sur notre ville de Melle, avec des barrages de gendarmerie à tous les carrefours dès le jeudi. Ça a eu pour effet que la population melloise s'est fortement tourmentée pendant trois jours. Inquiétude à tous les niveaux, et notamment par rapport aux « pseudo-casseurs » que ça pouvait entraîner. Ça a été extrêmement désagréable et affolant de se voir contrôler, fouiller, voiture perquisitionnée pour des recherches de boules de pétanque et jerricans de carburant. Pour ma part, j'ai subi trois contrôles en une heure. De la folie totale.

Tertio, vous, Monsieur le Maire, avez créé une situation jamais vécue par le passé sur Melle à propos des commerçants. Beaucoup ont paniqué à savoir que la population allait doubler sur un week-end. Certains commerçants ont préféré « tirer le rideau », ce qui a occasionné une perte d'exploitation du chiffre d'affaires. Certains m'ont questionné par rapport à cette perte de C.A., et m'ont demandé si la mairie indemnisait. Vous avez eu mardi soir une réunion avec les commerçants, qu'en est-il ? D'autres organismes ont fermé le rideau, notamment trois banques (à ma connaissance) et cela, dès le vendredi.

Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les représentants des citoyens mellois, de par votre prise de position, vous avez créé le chaos sur notre petite ville si tranquille. Je me permets de vous rappeler que votre fonction est bien d'assurer le calme et la sérénité, et non pas de créer du désordre et des troubles.

Enfin, Madame Sabourin Muriel, ses colistiers et colistières, et moi-même, Claude Lacotte avec mes colistiers et colistières, soutenons le mouvement « anti-bassines », mais condamnons fortement votre prise de position pour l'organisation de la venue de milliers de manifestants sur Melle.

Monsieur et Madame de la presse, je vous invite à relayer cette prise de position. Je vous remercie. »

M le Maire remercie Claude Lacotte et répond aux différents points soulevés en ces termes : il a souhaité donné un avis favorable à la demande des organisateurs de l'événement festif mellois, après avoir recueilli l'avis des membres du Bureau municipal et de l'équipe municipale majoritaire. Il précise que tous les avis n'étaient pas convergents à ce sujet. Une fois sa décision prise dans le cadre des pouvoirs qui sont les siens, il en a informé les membres de l'opposition lors de la séance du Conseil municipal du 1er mars (paragraphe « Questions diverses »). Cette annonce n'a provoqué aucune réaction de la part des membres des deux listes d'opposition présents ce soir-là. Dans ces circonstances, prétendre avoir été informé par voie de presse fait passer les membres de l'opposition « pour des charlots » qui soutienne la tribune qui vient d'être lue.

Muriel Sabourin-Benelhadj condamne fermement le terme qui vient d'être employé à l'encontre de l'opposition municipale et regrette que le Maire « perde ses moyens ».

M le Maire dit assumer parfaitement ne pas avoir consulté les oppositions. Contrairement à ce qui vient d'être dit, il ajoute que la présence des forces de l'ordre s'est fait sentir à Melle dès le mardi qui a précédé, et non pas le jeudi.

Concernant la réunion récente avec les commerçants, elle n'a pas eu lieu ce mardi 4 mais lundi 3 avril. 45 commerçants y ont participé. Toutes les personnes présentes ont pu s'exprimer librement, ce que confirme Céline Fachin, membre de l'opposition, présente à la réunion à titre professionnel. Aucun d'entre eux n'a évoqué le souhait d'être indemnisé par la commune en raison d'une baisse de son chiffre d'affaire.

Par ailleurs, la commune a déjà accueilli un grand rassemblement qui a réuni près de 10 000 personnes sur quelques heures à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans des Nuits romanes. Et c'est bien parce qu'il l'avait vécu, à l'époque en tant que régisseur, qu'il connaissant la capacité du centre-ville a accueilli un tel nombre de personnes.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas eu de casse à l'occasion de cet événement, mais qu'il ne s'agit pas d'un coup de chance : c'est le fruit d'une préparation longue et minutieuse en matière de sé-

curité des biens et des personnes à laquelle les organisateurs ont montré leur attachement en répondant aux sollicitations nombreuses des services préfectoraux dans les jours qui ont précédé l'événement mellois.

M le Maire déplore qu'une première réunion d'échange sur les conditions de sécurité ait eu lieu le mardi dont la teneur a été parfaitement satisfaisante, et que, au même moment précisément, le déploiement des contrôles ait été ce qu'il a été : l'anxiété n'a pas été pas générée par l'événement mellois mais bien par la présence de ces contrôles. Il termine en rappelant que c'est bien parce qu'il a jugé que les conditions de sécurité étaient réunies qu'il a autorisé la tenue de l'événement le vendredi 24 mars, par voie d'arrêté, en fin d'après-midi, après que la Commission communale de sécurité menée par le Commandant des pompiers l'ait amené à porter lui-même un avis favorable. Par ailleurs, M le Maire s'étonne d'entendre les listes d'opposition prétendre soutenir les « anti bassines » mais « *pas chez moi* ».

Christian Vezien s'étonne du fait que l'intrusion non-autorisée d'une personne dans l'usine de méthanisation d'une part, et d'une autre dans le restaurant de l'usine, n'ait pas été relayée par la presse.

M le Maire précise que les participants aux deux événements (manifestation à Ste Soline et festival à Melle) étaient les mêmes pour beaucoup d'entre eux : dans l'un et l'autre lieu, leur état d'esprit s'est révélé tout à fait différent. Le cadre proposé à Melle a permis des débats sereins. La préfecture n'a pas du tout œuvré dans le sens de la sérénité.

Il reçoit en mairie depuis ce festival des messages de mécontentement : les avis « contre » sont ceux qui s'expriment en général le plus facilement. Cependant les messages de soutien municipal à cet accueil et à sa qualité sont aussi extrêmement nombreux.

Accepter d'accueillir un tel événement découle de la motion déjà exprimée par le Conseil municipal du 16 décembre 2020 contre les réserves de substitution (délibération n°143).

Sarah Klingler corrobore les propos du Maire pour dire que le climat anxiogène créé n'est pas de la responsabilité de la commune. Au moment où le Maire a donné son accord de principe pour accueillir l'événement, on ne pouvait l'imaginer le déploiement de tels contrôles. Malgré cela, il n'y a pas eu de réactions violentes ni dangereuses.

Céline Fachin regrette que les parkings des enseignes commerciales aient été utilisés sans que les gérants n'aient été prévenus ni associés. Les organisateurs ont nettoyé les parkings de deux supermarchés mais pas celle de l'enseigne de bricolage.

En réponse à Christian Vezien, M le Maire dit qu'il n'a pas connu la tenue de la manifestation à Ste Soline avant tout le monde : il l'a appris au moment où la préfecture a émis son arrêté d'interdiction de manifester.

Il dit regretter que tout ait été mis dans le même panier. Il pense que ça s'est bien passé à Melle comme cela aurait pu bien passer à Ste Soline si les intentions des acteurs en présence étaient allées en ce sens.

✓ **Nouveau mode de collecte des déchets mise en œuvre par la Communauté de communes Mellois en Poitou**

La Communauté de communes Mellois en Poitou fait évoluer le système de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire. Le canton de Melle, avec ses 26 communes, va être le dernier où ce nouveau mode sera déployé. Ce déploiement va intervenir dans les prochaines semaines. La collecte en porte à porte va disparaître au profit d'une collecte uniquement en bacs collectifs. Des bacs à ordures ménagères (couverture noir) seront positionnés à côté des bacs destinés au tri des emballages (couverture jaune). Rien ne change pour les Points d'apport volontaire qui continueront de recueillir verre et papier. Il est rappelé que le traitement des ordures ména-

gères (ce qui ne fait pas l'objet d'un tri, donc) est le plus coûteux pour la collectivité. Positionner les deux types de bacs devrait permettre d'améliorer le tri sélectif et de réduire par conséquent le volume d'ordures ménagères à traiter. Le déploiement des bacs qui devront se situer à une distance maximale d'environ 200m de chaque habitation débutera le 24 avril. >Le ramassage au porte à porte prendra fin le 9 mai. Du 17 avril au 5 mai, des agents communautaires passeront dans les foyers pour échanger avec les habitants.

Ceux-ci sont invités à formuler leurs remarques et suggestions collectivement (à l'échelle de leur voisinage) quant au positionnement proposé des bacs.

Une réunion publique est organisée par la CCMP jeudi 20 avril 18h30 à la salle Jacques Prévert de Melle.

✓ **Conseil communautaire de ce jeudi 7 avril : projet d'augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

L'augmentation des coûts d'enlèvement et de retraitement des ordures ménagères depuis deux ans ainsi que la nécessité d'investir amène la CCMP, au regard du déficit important du service (700 000 € sur un budget de 7 millions d'euros), à proposer aux délégués communautaires le vote ce jeudi d'une augmentation importante de la TEOM qui passerait de 12,98 % à 16,48 % (soit 3,5 points qui représentent une augmentation de 27%), étant entendu que ce taux s'applique à la valeur locative du bien immobilier considéré, qui augmente elle-même en 2023 de 7,1 % (décision de l'État).

Les délégués communautaires de Melle sont partagés sur la position communale à défendre dans cette instance. M. le Maire souhaite connaître le ressenti du Conseil municipal à ce sujet.

Pascal Brunet regrette qu'en vis à vis de ce projet d'augmentation, aucun plan précis d'actions sur les économies envisagées n'ait été diffusé.

Floriane Gicquiaud ajoute que l'amélioration du tri des déchets oblige à investir dans de nouvelles filières de traitement, mais se demande quel travail est fait pour réduire les déchets à la source. La cause est-elle vraiment traitée ?

Sarah Klingler indique qu'un plan de réduction de la production des déchets est engagé mais l'absence de moyens ne permettra pas d'envisager le recrutement du personnel nécessaire à sa mise en œuvre (accompagnement des habitants, des commerçants et des entreprises).

Jérôme Texier ajoute que plusieurs simulations **mathématiques** d'augmentation du taux ont été élaborées mais le plan de réduction engagé ne semble pas suffisant. De plus, la corrélation entre le niveau de déchets produits et la valeur locative du bien est un système injuste, contrairement au mode de facturation de l'eau rattachée à une consommation réelle. Par ailleurs, les entreprises qui paient une redevance spéciale pour le traitement des déchets non-ménagers ne sont que 44 à l'échelle de Mellois en Poitou. En outre, les commerçants dont les déchets sont enlevés avec ceux des particuliers ne paient pas à la hauteur de leur production. Enfin, les contrôles dans nos déchetterie sont à instaurer ou perfectibles. Cette augmentation de taux fait porter la totalité de l'effort financier à fournir sur les seuls habitants. Il manque une vraie prospective en ce sens. Cette proposition d'augmentation de taux et son ampleur arrivent à un moment où le service d'enlèvement de porte à porte est supprimé : le calendrier n'est pas opportun.

M. le Maire ajoute que la CCMP a besoin de moyens mais pour faire différemment.

Johnny Bertrand regrette qu'elle ne montre pas clairement son intention de faire différemment.

Sarah Klingler ajoute qu'il faut bien avoir conscience qu'améliorer le tri, même si cela est absolument nécessaire, ne permettra pas de réduire les coûts du service : les taxations autour des déchets et l'évolution de ces taxations sont telles que jamais les habitants ne paieront désormais moins.

Elle précise aussi qu'il y a un risque de mise sous tutelle de l'État de ce budget si une solution financière n'était pas partagée. Une telle mise sous tutelle signifierait l'application obligatoire de décisions plus mathématiques que politiques.

✓ **Pacte financier et fiscal avec la Communauté de communes Mellois en Poitou**

Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire qui vise à mieux connaître les capacités budgétaires d'un territoire pour réaliser des projets du bloc communal (Communauté de communes + Commun). Il identifie les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de pacte financier et fiscal en 2023 car deux tiers des communes ont voté défavorablement celui proposé.

✓ **Test de modification d'arrêt de bus à St Martin lès Melle**

Jean-Christophe Penigaud estime dangereux le test actuellement réalisé dans la contre allée à St Martin lès Melle. De plus, des panneaux routiers ont été abîmés par les bus. Et les chauffeurs ont beaucoup de difficulté à manœuvrer quand des véhicules stationnent dans cette contre allée. Le Centre technique municipal va en être informé.

✓ Le Conseil municipal se réunira mercredi 17 mai à 20h.

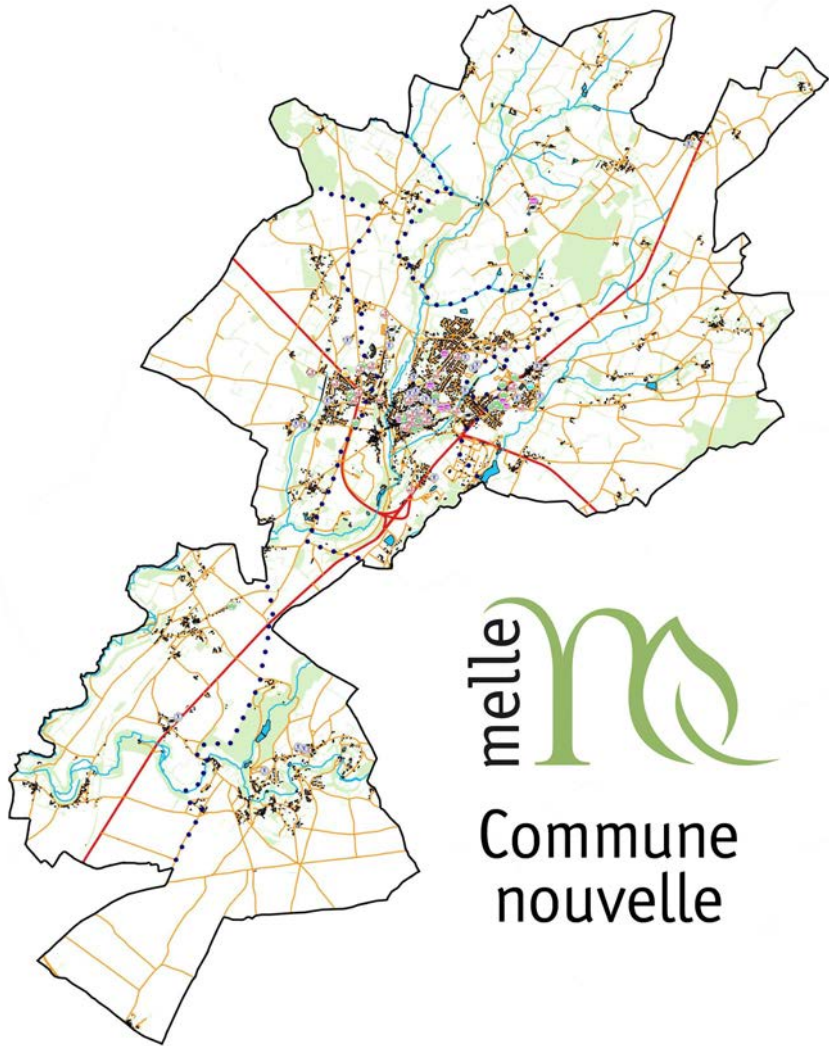
La séance est levée à 23h30.

Sylvain Puteaux

Secrétaire de séance

Sylvain Griffault

Maire



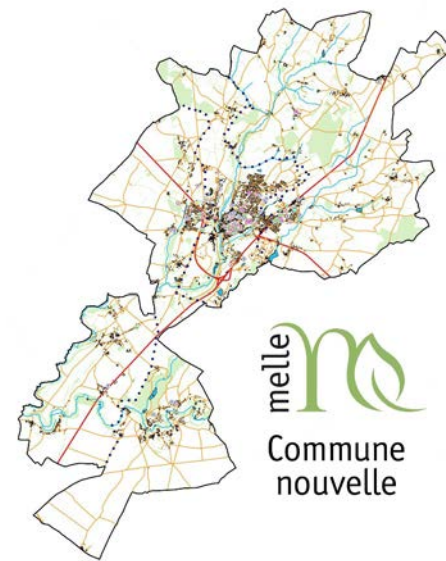
melle 

Commune
nouvelle

Conseil municipal

5 avril 2023

1/ Décisions du maire



Décisions du maire > Dans le cadre de la délégation n°4

21-févr-23	Réparation tracteur Valtra DM-775-YF	2 485,58 €	Allin Agri- Melle
21-févr-23	Achat gazole pour CTM	7 884,00 €	Fallourd- St Maixent l'E.
06-mars-23	Disjoncteur et raccordement	2 040,00 €	Tubatôl- Melle
20-mars-23	Achat gazole pour CTM	7 965,00 €	Fallourd- St Maixent l'E.
23-mars-23	Fournitures pour maintenance terrasse St Hilaire	8 378,83 €	Rullier- Chef Boutonne



Décisions du maire > Dans le cadre de la délégation n°5

12-févr-23	Décision n°12/ Signature d'une convention de location d'un box situé à l'Ilot du Four à Melle	26,95 €	Mme Yasmine Papot
16-mars-23	Décision n°15/ Signature d'une convention de location d'un logement 23 rue de l'Ecole à St Martin lès M.	483,72 €	Mme Céline Dupuis
16-mars-23	Décision n°16/ Signature d'une convention de location d'un logement 42 rue de la Mairie à St Martin lès M.	412,60 €	M Loïc Pelletier



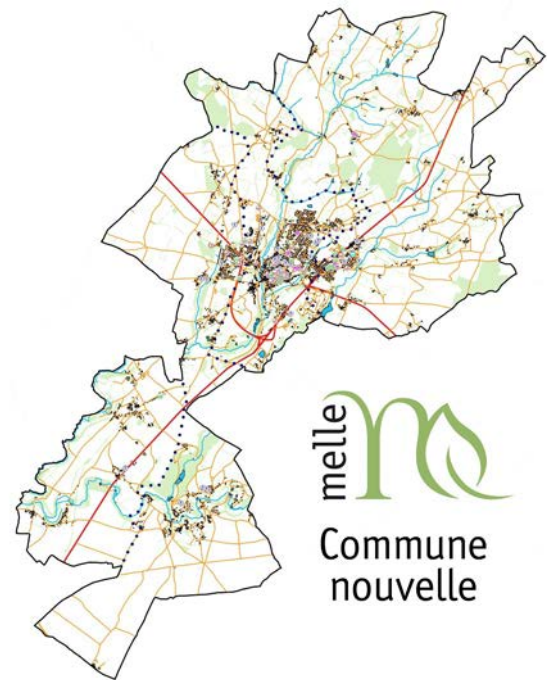
Décisions du maire > Dans le cadre de la délégation n°16

17-mars-23	Décision n°14/ Décision d'ester en justice contre la décision de Mme la Préfète d'émettre un avis favorable au développement de la ferme éolienne Le Fourris et de prendre l'attache d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance	Maître Benoît Coussy, avocat à Bordeaux
------------	---	---

Décisions du maire > Dans le cadre de la délégation n°26

13-mars-23	Décision n°13/ Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet de restructuration, rénovation thermique et énergétique de la salle de sport St Jo	DETR - 40% 239 211,40 €
------------	--	----------------------------

2/ Présentation du Budget prévisionnel 2023



Présentation du Budget prévisionnel 2023

> Fonctionnement dépenses



<u>Section de fonctionnement-DEPENSES</u>		BP 2022	CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 388 300,00	2 808 691,50
60	Achats et variation des stocks	941 100,00	869 414,25
61	Services extérieurs	1 920 900,00	1 448 148,98
62	Autres services extérieurs	462 600,00	427 312,12
63	Impôts, taxes et versements assimilés	63 700,00	63 816,15
012	CHARGES DE PERSO-FRAIS ASSIMILES	2 992 880,00	2 795 794,89
62	Autres services extérieurs	42 000,00	31 296,69
63	Impôts, taxes, versements assimilés	45 780,00	38 442,93
64	Charges de personnel	2 905 100,00	2 726 055,27
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	500,00	332,00
73	Impôts et taxes	500,00	332,00
65	AUTRES CHARG. GEST° COUR	426 500,00	414 405,53

TOTAL GESTION DES SERVICES	6 808 180,00	6 019 223,92
-----------------------------------	---------------------	---------------------

<u>Section de fonctionnement-DEPENSES</u>		BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 921 310,00
60	Achats et variation des stocks	1 294 300,00
61	Autres charges externes	1 185 500,00
62	Autres services extérieurs	372 550,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	68 960,00
012	CHARGES DE PERSO-FRAIS ASSIMILES	3 014 800,00
62	Autres services extérieurs	16 000,00
63	Impôts, taxes, versements assimilés	53 600,00
64	Charges de personnel	2 945 200,00
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	500,00
73	Impôts et taxes	500,00
65	AUTRES CHARG. GEST° COUR	562 201,30

TOTAL GESTION DES SERVICES	6 498 811,30
-----------------------------------	---------------------



Présentation du Budget prévisionnel 2023

> Fonctionnement dépenses



<u>Section de fonctionnement-DEPENSES</u>		BP 2022	CA 2022
66	CHARGES FINANCIÈRES	82 000,00	74 241,46
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	268 745,00	252 826,25
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		7 158 925,00	6 346 291,63
6817	Dotation aux provisions	10 000,00	3 990,93
042	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	464 000,00	522 574,19
SOUS TOTAL		7 632 925,00	6 872 856,75

<u>Section de fonctionnement-DEPENSES</u>		BP 2023
66	CHARGES FINANCIÈRES	70 900,00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	2 500,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		6 572 211,30
68-15	Dotation aux provisions pour risques	50 500,00
68-17	Dotation aux dépréciations des actifs	4 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	510 000,00
SOUS TOTAL		7 136 711,30



Présentation du Budget prévisionnel 2023

> Fonctionnement recettes



<u>Section de fonctionnement-RECETTES</u>		BP 2022	CA 2022
013	ATTENUATION DE CHARGES	90 000,00	178 153,40
70	PRODUITS DES SERVICES	191 700,00	206 105,34
73	IMPÔTS ET TAXES	3 707 303,00	3 861 089,71
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 524 314,00	2 503 086,79
75	AUTRES PRODUITS GEST° COURANTE	401 000,00	435 484,12
TOTAL GESTION DES SERVICES		6 914 317,00	7 183 919,36
76	PRODUITS FINANCIERS	1 130,00	1 138,21
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 600,00	118 391,05
RECETTES RÉELLES		6 958 047,00	7 303 448,62
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	53 100,00	51 995,21
002	Excédent antérieur reporté	4 024 726,35	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		11 035 873,35	7 355 443,83

<u>Section de fonctionnement-RECETTES</u>		BP 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	67 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES et VENTES DIV.	164 100,00
73	IMPÔTS ET TAXES	3 985 213,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 279 993,00
75	AUTRES PRODUITS GEST° COURANTE	426 300,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		6 922 606,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1 105,00
77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	3 434,00
RECETTES RÉELLES		6 927 145,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	83 100,00
002	Excédent antérieur reporté	2 883 736,31
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		9 893 981,31

Présentation du Budget prévisionnel 2023

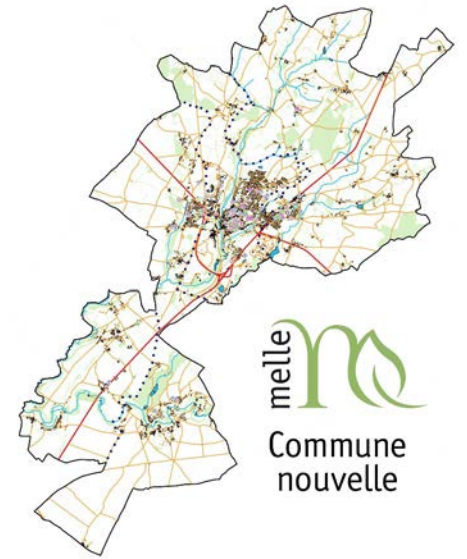
> Investissement



INVESTISSEMENT - DÉPENSES	Reste-à-réaliser 2022	Nvelles propost° 2023	BP 2023	BP 2023	Nvelles propost° 2023	Reste-à-réaliser 2022	INVESTISSEMENT – RECETTES
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	1 161,00	462 103,12	463 264,12	5 708 347,13	5 628 347,13	80 000,00	OPÉRATIONS NON AFFECTÉES
Déficit antérieur reporté		42 003,12	42 003,12	0,00			Excédent antérieur reporté
Taxe d'aménagement	300,00		300,00	1 623 577,12	1 623 577,12		Excédent de fonctionnement capitalisé
Remboursement des prêts en capital		334 000,00	334 000,00	400 000,00	320 000,00	80 000,00	FCTVA
Remboursement de cautions sur locations	850,00	3 000,00	3 850,00	22 000,00	22 000,00		Taxe d'aménagement
Sub d'équipement versée (vente gracieuse)	11,00		11,00	390 000,00	390 000,00		Emprunts
Amortissement des subventions d'inv. perçues		3 100,00	3 100,00	1 000,00	1 000,00		Encaissement de cautions sur locations
Travaux en régie		80 000,00	80 000,00	510 000,00	510 000,00		Amortissement des immobilisations
				4 500,00	4 500,00		Rembt emprunt par BA Energies renouv.
				2 757 270,01	2 757 270,01		Prélèvement sur section de fonctionnement
OPÉRATIONS AFFECTÉES	2 118 300,00	3 554 600,00	5 672 900,00	1 232 387,00	774 500,00	457 887,00	OPÉRATIONS AFFECTÉES
STR-A / STRATEGIE DE VITALITE	662 300,00	727 200,00	1 389 500,00	192 000,00	37 000,00	155 000,00	STR-A / STRATEGIE DE VITALITE
STR-B/ STRATEGIE D'ACCUEIL	893 700,00	1 869 300,00	2 763 000,00	225 000,00	596 400,00	225 000,00	STR-B/ STRATEGIE D'ACCUEIL
STRA-C / STRATEGIE ENERGETIQUE	148 400,00	351 000,00	499 400,00	118 987,00	41 100,00	77 887,00	STRA-C / STRATEGIE ENERGETIQUE
STR-D/ MOYENS GENERAUX	413 900,00	607 100,00	1 021 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	STR-D/ MOYENS GENERAUX
TOTAL GÉNÉRAL	2 119 461,00	4 016 703,12	6 136 164,12	6 940 734,13	6 402 847,13	537 887,00	

Solde = 804 570,01 €

3/ Budget général 2023 : Adoption des taux d'imposition



Budget général :

Adoption des taux d'imposition



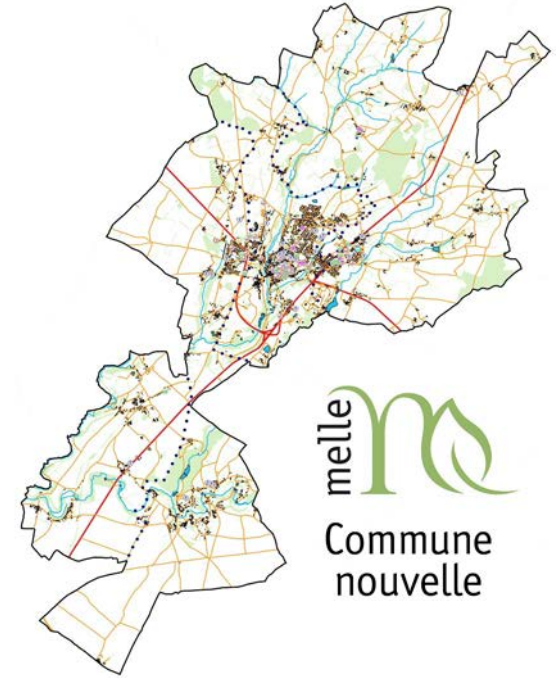
Une harmonisation fiscale sur 12 ans a été décidée lors de la création de la Commune nouvelle en 2019. L'assemblée vote donc un taux-cible pour chaque imposition. La Direction départementale des finances publiques détermine alors le taux effectivement applicable sur le territoire respectif de chaque commune déléguée, dans le cadre de l'harmonisation fiscale.

Il est proposé à l'assemblée :

- de maintenir les taux de taxes foncières votés en 2021 à savoir :
Taxe sur le foncier bâti : 33,80% / Taxe sur le foncier non bâti : 32,52 % ;
- d'adopter le **taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires** et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale suivant : **6,46 %**, tel qu'il existait avant la réforme de la Taxe d'habitation.



4/
Budget général 2023 :
AP / CP
Autorisation de programme/
Crédits de paiement



Budget général 2023 : AP / CP



Considérant que le vote en Autorisation de programme et Crédits de paiement (AP /CP) est nécessaire au montage d'un certain nombre de projets,

il est proposé à l'assemblée :

- **de créer les Autorisations de programme**, de voter leur montant, d'adopter la répartition des crédits de paiement et leur projet prévisionnel de financement, relatives à la réalisation des projets détaillés ci-après comme décrit ci-après
- **de dire que les Crédits de paiement 2023 correspondants sont inscrits au Budget Prévisionnel 2023.**



Budget général 2023 : AP / CP



Opér°	N° AP			Répartition des CP		
91	AP 23-01	Réfection ancien bar de Paizay le Tort	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	510 000 €	250 000 €	260 000 €	
		Recettes (subventions escomptées)	198 000 €	59 400 €	138 600 €	
		Fonds propres	312 000 €	190 600 €	121 400 €	
93	AP 23-02	Aménagement de la rue de la Brosserie	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	375 200 €	238 000 €	137 200 €	
		Recettes (subventions escomptées)	12 800 €	-00 €	12 800 €	
		Fonds propres	360 200 €	223 000 €	137 200 €	



Budget général 2023 : AP / CP



Opér°	N° AP			Répartition des CP		
135	AP 23-03	Commande publique artistique - église St Pierre	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	250 000 €	200 000 €	50 000 €	
		Recettes (subventions escomptées)	150 000 €	60 000 €	90 000 €	
		Fonds propres	100 000 €	140 000 €	-40 000 €	
207	AP 23-04	Aménagement de la mairie de Melle	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	900 000 €	150 000 €	400 000 €	350 000 €
		Recettes (subventions escomptées)	496 000 €	100 000 €	218 000 €	178 000 €
		Fonds propres	404 000 €	50 000 €	182 000 €	172 000 €



Budget général 2023 : AP / CP

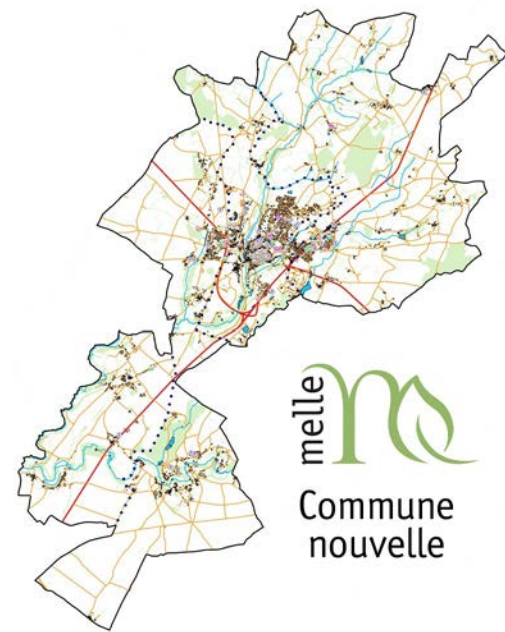


Opér°	N° AP			Répartition des CP		
215	AP 23-05	Réaménagement complet de St Jo Sport	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	1 100 000 €	270 000 €	700 000 €	130 000 €
		Recettes (subventions escomptées)	630 800 €	202 000 €	300 000 €	128 800 €
		Fonds propres	664 200 €	133 000 €	500 000 €	31 200 €
	AP 23-06	Aménagement Espace solidaire	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Dépenses projetées	640 000 €	400 000 €	240 000 €	
		Recettes (subventions escomptées)	175 000 €	52 000 €	123 000 €	
		Fonds propres	225 000 €	108 000 €	117 000 €	



5/

Budget général 2023 : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023



Budget général 2023 : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023



Par sa délibération n°19 du 1^{er} mars 2023, l'assemblée a constaté le résultat du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 4 507 313,43 €.

Le financement de la section d'investissement (art 1068) est obligatoire à hauteur de 1 623 577,12 €.



Budget général 2023 : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023

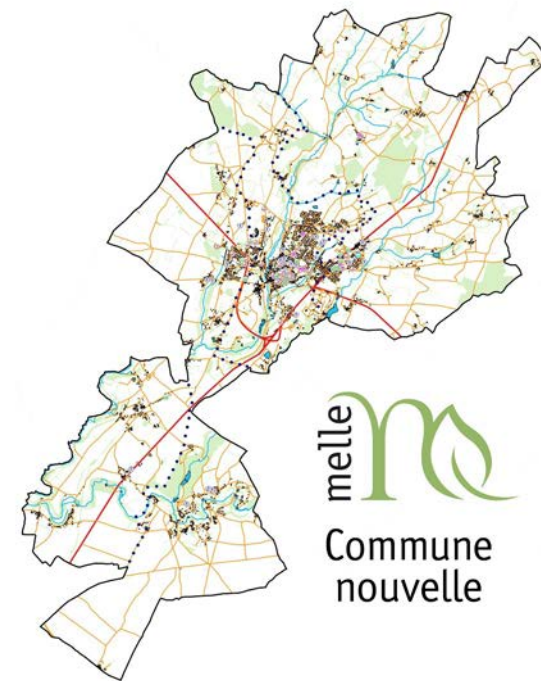


Il est proposé à l'assemblée :

- > de décider d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 2 883 736,31 € ;
- > d'accepter que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;
- > d'adopter le budget prévisionnel 2023 du budget général de la façon suivante :
 - * section de fonctionnement : 9 893 981,31 €
 - * section d'investissement : dépenses : 6 136 164,12 € / recettes : 6 943 734,13 €
soit un sur-équilibre de 804 570,01 €.



6/ Budget annexe Lotissements : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023



Budget annexe lotissements



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		CA 2022	BP 2023
6045/605	Etudes, prestations, travaux	37 007,78	190 498,51
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,28	
71351	Variation du stock de terrains aménagés	1 485 854,20	1 407 043,81
023	Virement en investissement		638 315,16
TOTAL		1 522 862,26	2 235 857,48

RECETTES		CA 2022	BP 2023
002	Résultat antérieur reporté		638 315,16
7015	Vente de terrains aménagés	62 501,00	
71351	Variation du stock (= valeur en fin d'année)	1 407 043,81	1 597 542,32
TOTAL		1 469 544,81	2 235 857,48



Budget annexe lotissements



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		CA 2022	BP 2023
3555	Intégration du stock final	1 407 043,81	1 597 542,32
001	Résultat antérieur reporté		447 816,65
TOTAL		1 407 043,81	2 045 358,97

RECETTES		CA 2022	BP 2023
3555	Stock de terrains en cours (= valeur début d'année)	1 485 854,20	1 407 043,81
021	Prélèvement sur fonctionnement		638 315,16
TOTAL		1 485 854,20	2 045 358,97



Budget annexe lotissements



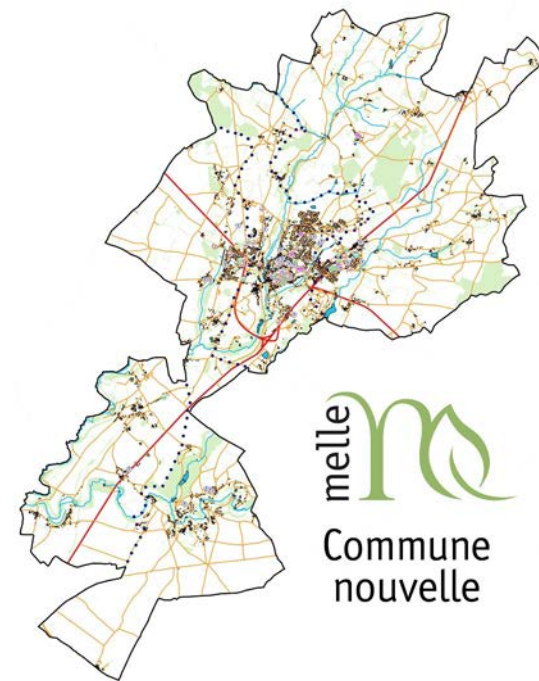
Par sa délibération n°20 du 1^{er} mars 2022, l'assemblée a constaté le résultat du budget annexe Lotissements qui s'établit avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à 638 315,16 €.

Après avoir entendu et échangé sur le projet de budget prévisionnel 2023 présenté, **il est proposé à l'assemblée :**

- de décider d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement au **Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 638 315,16 € ;**
- d'accepter que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;
- d'adopter le budget prévisionnel 2023 du budget général qui se présente de la façon suivante :
 - * section de fonctionnement : 2 235 857,48 €
 - * section d'investissement : 2 045 358,97 €.



7/ Budget annexe Énergies renouvelables : Affectation du résultat 2022 et adoption du budget prévisionnel 2023



Budget annexe Énergies renouvelables



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		CA 2022	BP 2023
001	Déficit de fonctionnement reporté		5 224,25
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	624,66	1 050,00
6137	Redevance droits de passage	451,66	700,00
618	Divers	1,00	
635111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	172,00	350,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 128,33	1 032,81
6618	Intérêts d'emprunt remboursés au BG	1 128,33	1 032,81
69	IMPÔTS SUR BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS	0,00	1 000,00
6951	Impôt sur les bénéfices	0,00	1 000,00
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 697,00	6 700,00
6811	Amortissements des immobilisations	6 697,00	6 700,00
023	VIREMENT EN INVESTISSEMENT		0,00
TOTAL		8 449,99	15 007,06

RECETTES		CA 2022	BP 2023
707	Vente d'électricité	6 506,91	13 507,06
042/777	Amortissement des subventions perçues	1 500,00	1 500,00
TOTAL		8 006,91	15 007,06

Budget annexe Énergies renouvelables



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		CA 2022	BP 2023
215	RàR - Installations techniques		5 460,00
	Frais d'étude		20 000,00
215	Nouvelles Installations techniques		88 018,49
1678	Remboursement des avances	48 060,02	
40/13912	Amortissement des subventions	1 500,00	1 500,00
1641	Emprunt (rbrsmnt du capital au BG)	4 412,93	4 505,48
	TOTAL	49 560,02	119 483,97

RECETTES		CA 2022	BP 2023
001	Excédent antérieur reporté		112 783,97
28253	Amortissement des immobilisations	6 697,00	6 700,00
	TOTAL	6 697,00	119 483,97



Budget annexe Énergies renouvelables



Par sa délibération n°21 du 1er mars 2022, l'assemblée a constaté le résultat du budget annexe Énergies renouvelables qui s'établit comme suit :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à – 5 224,25 € ;
- le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 112 783,97 €.

La section d'investissement est excédentaire : aucun financement obligatoire n'est à envisager.



Budget annexe Énergies renouvelables

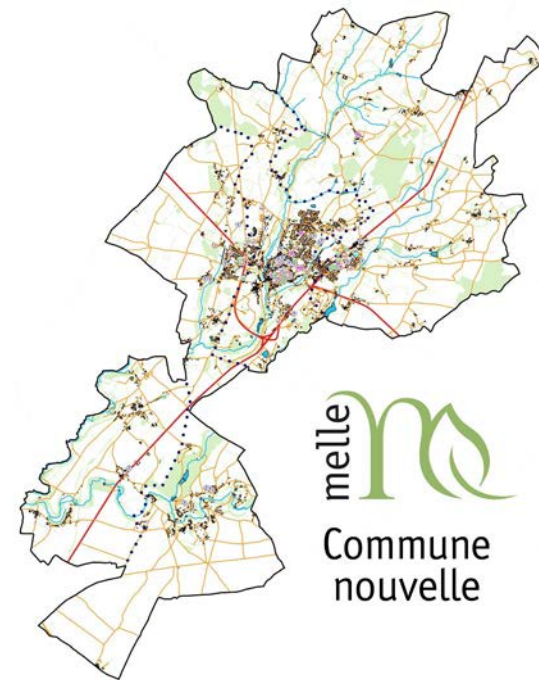


Après avoir entendu et échangé sur le projet de Budget prévisionnel 2023 présenté, **il est proposé à l'assemblée :**

- de décider d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement au **Compte 001 - Déficit de fonctionnement reporté : 5 224,25 € ;**
- d'accepter que la modalité du vote sur le budget prévisionnel soit par chapitre comptable, sans qu'il ne soit nécessaire de voter chapitre par chapitre ;
- d'adopter le budget prévisionnel 2023 du budget général qui se présente de la façon suivante :
 - * section de fonctionnement : 15 007,06 €
 - * section d'investissement : 119 483,97 €.



8/ Centre Communal d'Action Sociale : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023

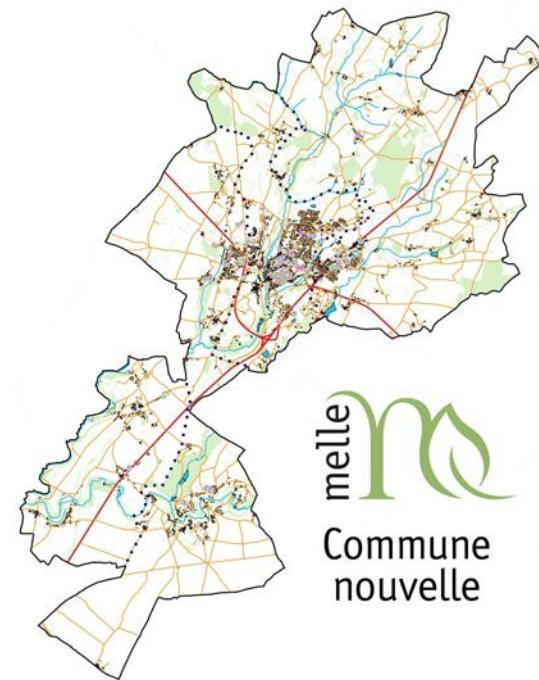


CCAS : Attribution de subvention 2023

Il est proposé à l'assemblée de décider l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 au profit du CCAS d'un montant de 55 000 €, soit le montant voté en 2022.



9/
Subvention de
fonctionnement 2023
à l'association
Les Ateliers du Mellois



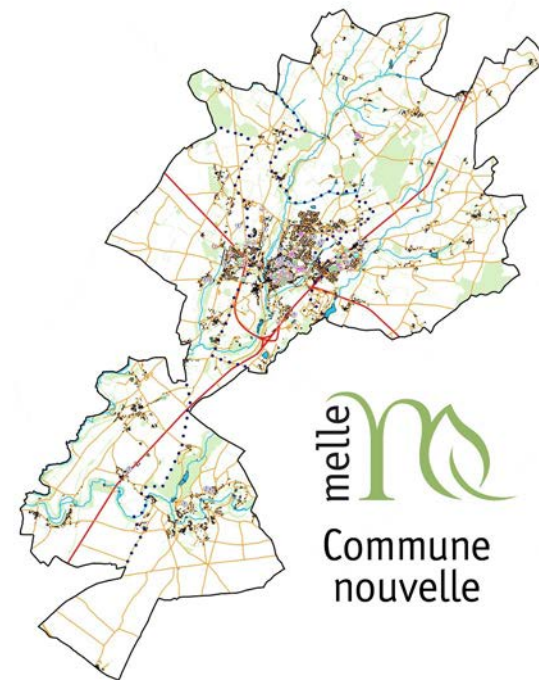
Subvention à l'association Les Ateliers du Mellois

Pour mémoire : Par sa délibération n°107 du 14 septembre 2022, l'association a voté une subvention d'amorçage d'un montant de 16 000 € en faveur de l'association Les Ateliers du Mellois afin de permettre à l'association de débiter son activité dans de bonnes conditions notamment en recrutant son manager qui a pour mission d'organiser les activités de l'Entreprise à But d'Emploi.

Considérant la nécessité de poursuivre le soutien financier à l'image de celui de 2022 jusqu'à l'habilitation par l'État, **il est proposé à l'assemblée de décider l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 du même montant, soit 16 000 €**



10/ Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent



Recrutement d'agents contractuels

A l'image de ce que le Conseil municipal avait décidé l'an passé,
il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser M le Maire à recruter :

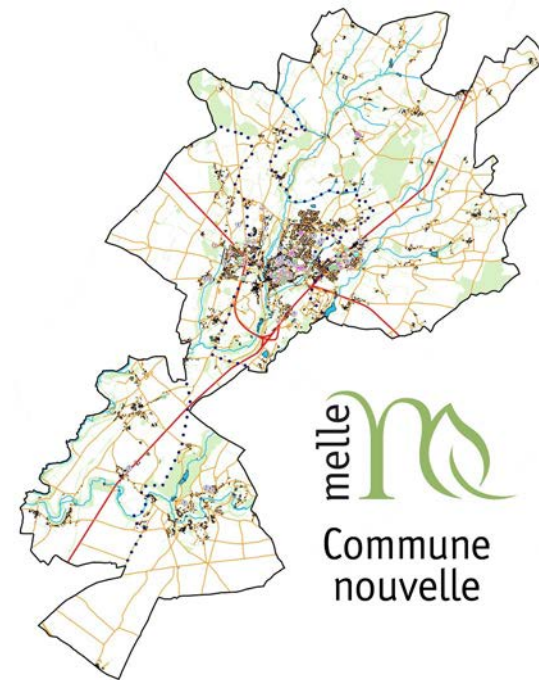
- cinq agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique pendant trois semaines sur la période du 1er mai au 30 septembre inclus.
- un à deux agents contractuels pendant une durée cumulée de huit semaines en référence au grade d'adjoint administratif sur la période du 1er mai au 30 septembre inclus.

- d'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.



11/ Marché à bons de commandes de travaux d'aménagement et de voirie



Marché à bons de commandes

Une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'étude et des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et réseaux divers de la commune a été confiée à l'agence BRG Ingénierie, à l'issue d'une mise en concurrence ouverte par procédure adaptée. Cette étude a permis de lancer la consultation des entreprises pour ce nouveau marché de travaux.

Une consultation sur la plate-forme d'acheteur de la ville a été réalisée du 3 février au 6 mars 2023 sur un lot unique. Conformément au règlement de la consultation, le rapport d'analyse des offres fait ressortir l'offre la mieux disante, selon les critères de pondération suivants :

Prix : 60% Valeur technique de l'offre : 40%.

Les quatre entreprises suivantes ont remis leur offre : Eurovia, NATP, Eiffage Route, Colas Centre Ouest.

L'entreprise Eiffage, domiciliée à Aytré est la mieux disante.

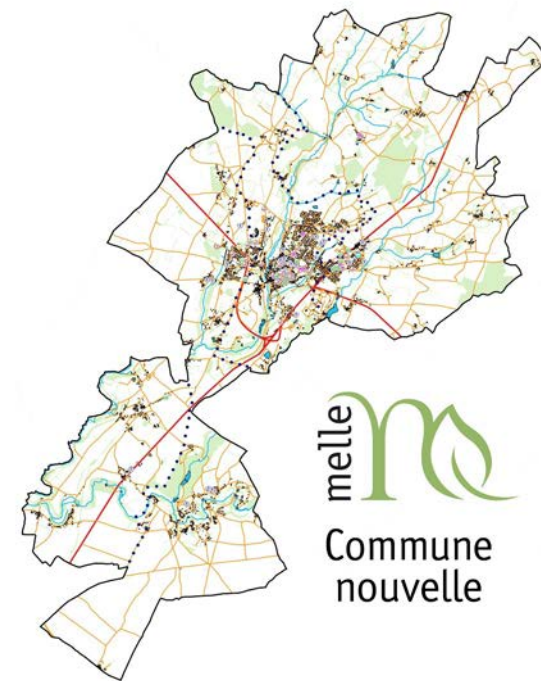


Marché à bons de commandes

Il est proposé à l'assemblée :

- **d'approuver la passation d'un marché à bons de commande** de travaux pour l'entretien et la valorisation de la voirie communale pour une durée d'un an, renouvelable deux fois de manière expresse ;
- **d'approuver les montants minimum et maximum de travaux à engager** pour l'ensemble de la Commune nouvelle : un montant annuel compris entre 300 000 € HT et 600 000 € HT, soit 1,8 millions € HT sur trois ans ;
- **d'autoriser M le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec l'entreprise Eiffage**, domiciliée ZAC de Belle Aire-Nord, rue Christophe Colomb, 17441 Aytré cedex, et tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

12/ Éclairage du stade de Beausoleil : attribution du marché de travaux



Éclairage du stade de Beausoleil : attribution du marché de travaux

La commune conduit une réflexion sur les économies d'énergies électrique et de gaz des bâtiments municipaux et de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage du stade de Beausoleil à Melle, identifié comme particulièrement énergivore, est une action envisagée dans ce cadre.

Une consultation a été réalisée sur la plateforme d'acheteur de la ville, du 10 février au 10 mars 2023, selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique. Cette consultation s'est réalisée sur deux lots distincts « Voirie-réseaux divers » et « Éclairage ».



Éclairage du stade de Beausoleil : attribution du marché de travaux

Conformément au règlement de la consultation, le rapport d'analyse des offres fait ressortir l'offre la mieux disante, selon les critères de pondération suivants :

Prix : 50% Valeur technique de l'offre : 50%.

Les cinq entreprises suivantes ont remis leur offre : Eiffage Routes Sud Ouest, Société de Travaux publics du Mellois (STPM), Delaire, Inéo Atlantique, Eiffage Énergie Systèmes.

L'entreprise Inéo Atlantique, domiciliée à Niort, est la mieux disante sur les deux lots, aussi bien pour la seule tranche ferme que sur les tranches ferme et conditionnelle pour un montant total (comprenant la tranche conditionnelle) de 139 399,14 € HT.



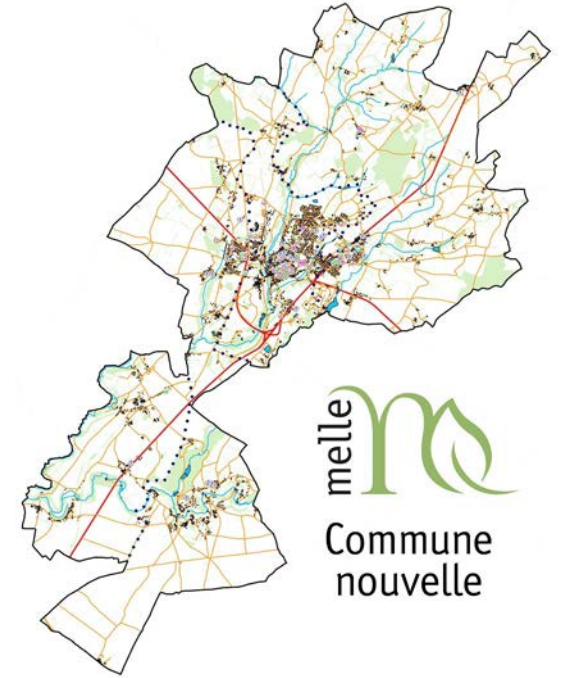
Éclairage du stade de Beausoleil : attribution du marché de travaux

Il est proposé à l'assemblée :

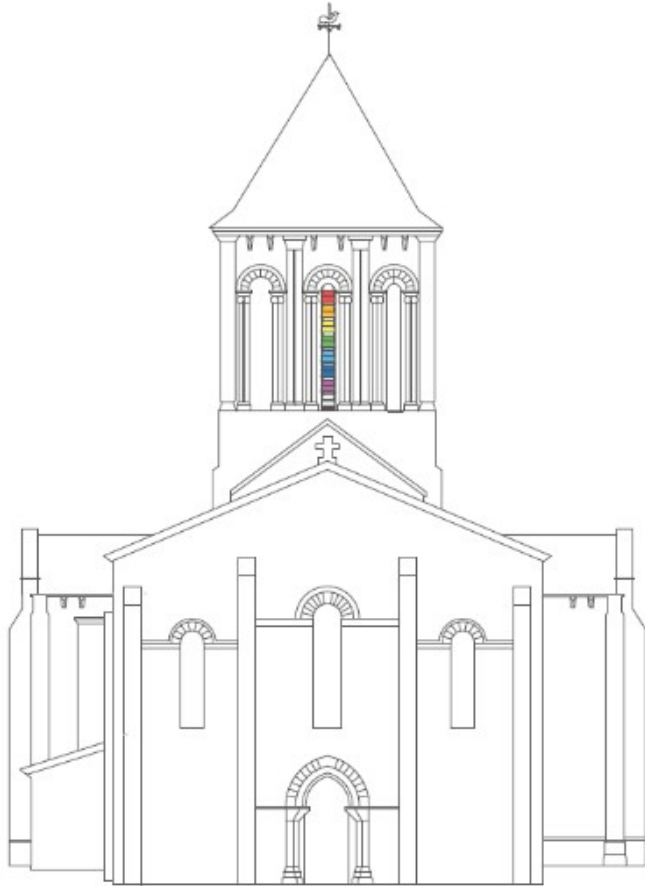
- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage du stade de Beausoleil à Melle tel que présenté ;
- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **Inéo Atlantique**, domiciliée 282 rue Jean Jaurès à Niort :
 - Lot 1 – Voirie-réseaux divers : 56 942,44 € HT ;
 - Lot 2 – Éclairage : 82 456,70 € HT
- d'autoriser **M. le Maire** à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.



13/ Commande publique artistique : attribution du marché



Commande publique artistique



Commande publique artistique

Dans le cadre du projet de commande publique artistique sur le thème de la lumière destiné à l'église Saint-Pierre, une consultation d'artistes a été réalisée dans le respect des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique, selon une procédure adaptée.

Par délibération n°61 du 1er juin 2022, trois artistes avaient été admis à présenter un projet. Ces artistes, conformément au règlement de la consultation, ont remis leurs offres avant la date limite du 22 août 2022. L'analyse des offres a été effectuée par le groupe des marchés composé des membres du comité de pilotage, réuni le 7 septembre 2022 (analyse en annexe).

Il a été proposé par le groupe de retenir l'offre de l'artiste Évariste Richer, estimée la plus pertinente au regard des critères fixés dans les documents de la consultation. Cette proposition a été présentée en septembre 2022 au Comité National des Œuvres dans l'espace Public et a été favorablement accueillie.

Commande publique artistique

Par sa délibération n°150 du 30 novembre 2022, l'assemblée a décidé d'attribuer le marché de commande publique artistique à l'artiste Évariste Richer pour un montant de 164 900 € TTC. Cette délibération comporte une erreur matérielle : le montant du marché à attribuer était de 141 664,16 € HT, soit 169 997 € TTC et non 164 900 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée d'abroger la délibération n°150 du 30 novembre 2022 et de la reprendre (modifications apportées en italique gras).

Le montant du marché qu'il est proposé d'attribuer au profit de l'artiste Évariste Richer s'élève à 141 664,16 € HT, soit 169 997 € TTC.

En conséquence, le tableau récapitulatif des coût et plan de financement prévisionnels du projet est modifié comme suit :

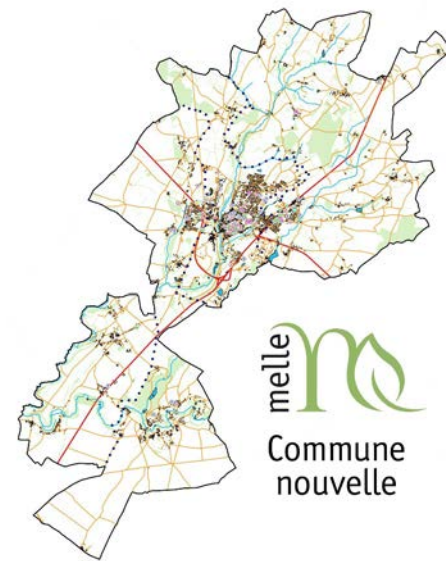


Commande publique artistique

Dépenses		Recettes	
Production- Réalisation - Installation	141 664 €	Etat	100 000 €
Intervention des MH (option)	8 000 €	Région	10 000 €
Médiation - Communication	16 000 €	Mécénat	18 800 €
		Commune	69 997 €
Total HT	165 664 €		
TVA 20%	33 133 €		
Total TTC	198 797 €	Total	198 797 €



14/ Accueil du Tour cycliste des Deux-Sèvres 2023



Accueil du Tour cycliste des Deux-Sèvres 2023

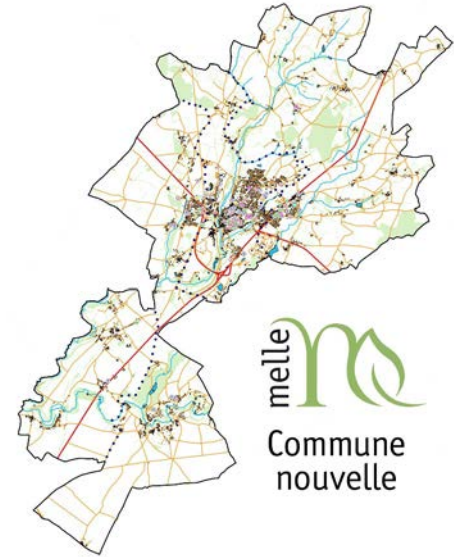
Par le passé, la commune déléguée de Melle a eu l'occasion d'accueillir une étape du Tour cycliste des Deux-Sèvres ainsi que du Tour Poitou-Charentes. L'association Comité d'organisation du Tour propose cette année à la commune d'accueillir dimanche 16 juillet l'arrivée de la 5ème et dernière étape du 22ème Tour.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver l'accueil du 22ème Tour cycliste des Deux-Sèvres aux conditions énoncées ;
- de décider le versement d'une subvention de 4 000 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe.



15/ Carnaval organisé par le Centre socioculturel du Mellois

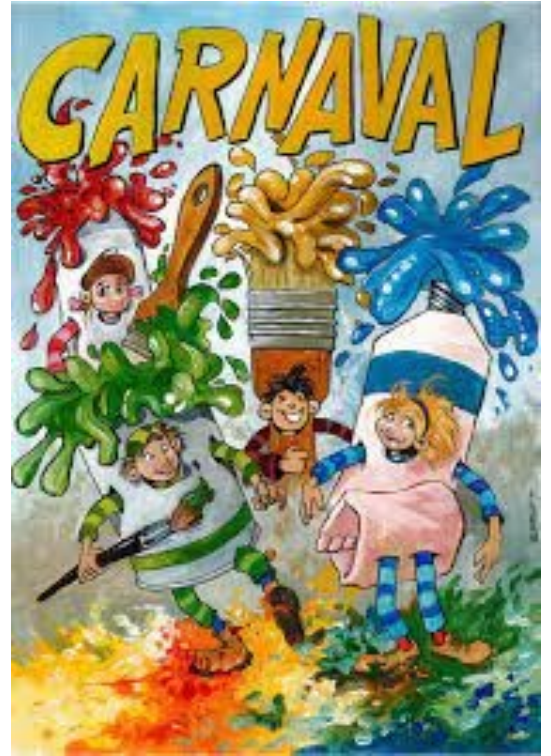


Carnaval organisé par le Centre socioculturel du

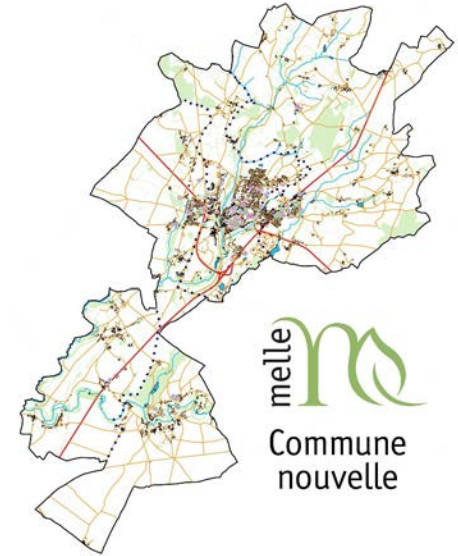
Mellois

Le dimanche 2 avril 2023, le Centre socioculturel du Mellois (CSC) organise son carnaval annuel à Melle, sur le thème : « Les couleurs ». C'est un évènement fédérateur qui implique de nombreux acteurs et habitants, au delà du public habituel du CSC. Des animations se déroulent dans l'après-midi, avant le traditionnel défilé dans les rues de Melle. Pour cette manifestation populaire et festive qui est désormais un rendez-vous incontournable pour les Mellois, l'association sollicite une subvention de 1 800 €. Le budget global prévisionnel de la manifestation est de 2 750 €.

Sur avis de la Commission Culture-Éducation populaire-Jeunesse réunie le 6 mars 2023 et du Bureau municipal, **il est proposé à l'assemblée d'accorder une subvention de 1 800 € au Centre socioculturel du Mellois pour soutenir la tenue de cet évènement.**



16/ Chantier international de jeunes volontaires 2023



Chantier international de jeunes volontaires 2023

Il est proposé à l'assemblée :

- d'**approuver la tenue de ce chantier international** de jeunes volontaires du 10 au 28 juillet 2023 ;
- de **décider le versement d'un soutien financier de 4 000 €** au profit de l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses ;
- d'**autoriser M. le Maire à signer la convention jointe** en annexe définissant les conditions d'accueil et de financement, avec l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunesses.



Chantier international de jeunes volontaires 2023

Le chantier international des jeunes volontaires a été mis en œuvre pour la 1ère fois en 2009 par la commune déléguée de Melle.

Depuis plusieurs années, il a lieu en partenariat avec l'association Maison des Bateleurs-Solidarités Jeunes. Cette association poursuit notamment les objectifs suivants : proposer un projet d'intérêt collectif ; réaliser une action volontaire, non rémunérée, accessible à tous ; participer à un travail et une vie collective ; créer un temps riche en apprentissages ; découvrir un territoire.

Cette 15ème édition est projetée du 10 au 28 juillet 2023 et aurait pour objet un chantier destiné à réhabiliter et valoriser le petit patrimoine bâti de la commune par la restauration du lavoir au lieu-dit « La Torserie », tout en associant les jeunes à l'organisation d'événements locaux tels : Tous s'en mêlent, festival Boulevard du Jazz...

Le groupe serait constitué de huit jeunes volontaires et de deux animateurs membres de l'association.



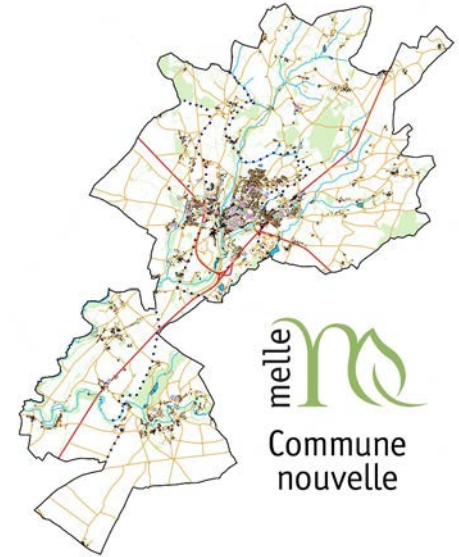
Service Propreté des bâtiments : création d'un emploi permanent à temps non complet

Considérant le départ en retraite de deux agents du Service Propreté des bâtiments,
il est proposé à l'assemblée :

- **de créer un emploi permanent à temps non complet de 20h à compter du 13 mars 2023 au sein du Service Propreté des bâtiments ;**
- **de dire que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires** relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- **de dire que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel ...**
- **dire que l'agent affecté à cet emploi sera notamment chargé de tâches de ménage ;**
- dire que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;
- d'habiliter M. le Maire à recruter pour pourvoir cet emploi ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.



17/ Voyage en Espagne d'un groupe de jeunes



Voyage en Espagne d'un groupe de jeunes

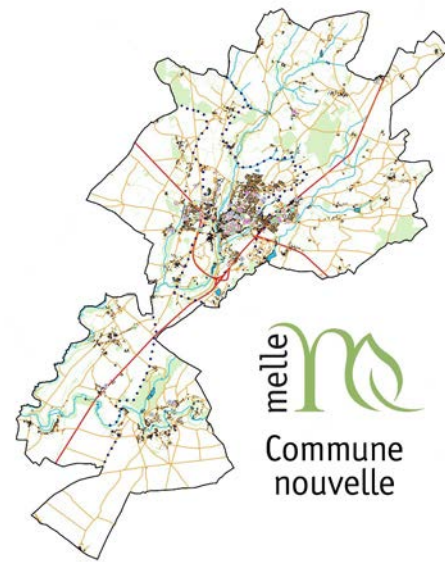
Le Centre socio-culturel du Mellois sollicite une subvention ponctuelle de 500 € au nom d'un groupe de sept jeunes collégiens dont le projet est d'organiser un séjour en Espagne. Ce projet les a amenés à réaliser des réunions de préparation, à établir un budget prévisionnel, à réaliser un certain nombre d'actions leur permettant de se créer un autofinancement. Le séjour se déroulera du 14 au 21 avril à Barcelone (parc Guell, musée des illusions, visite de la ville, immersion linguistique ...).

Le budget global prévisionnel s'élève à 3 950 €. Les cofinancements sont : participation des familles 1 050 €, participation du Centre socio-culturel 1 400 €, autofinancement 1 000 €.

Considérant la valeur éducative de ce projet, sous réserve de l'avis de la Commission qui se réunit le 3 avril prochain, **il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention ponctuelle de 500 € au Centre socio-culturel du Mellois en soutien à ce projet.**



18/ Agence technique départementale ID 79 : Modification des statuts



Agence technique départementale ID 79

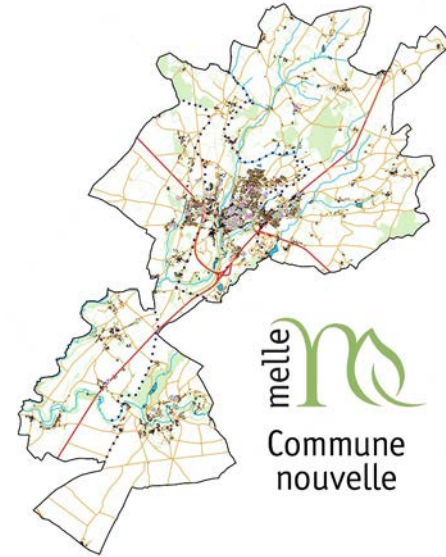
Le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets et a délibéré en avril 2017 la création d'une Agence technique départementale : il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'Agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle n'a pas vocation à concurrencer l'offre existante du secteur privé. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population.

Après quatre ans de fonctionnement, ID79 souhaite ajuster et préciser les statuts de l'Agence. Les modifications proposées portent principalement sur les articles n°2 (objet), n°9 (réunions de l'assemblée générale) et n°10 (le Conseil d'administration).

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et ainsi que les statuts modifiés qui en découlent.



Questions diverses



Bassines : à l'approche du "festival" prévu à Melle, le maire rassure habitants et commerçants

Le maire de Melle attend encore quelques améliorations des organisateurs pour valider la tenue de l'évènement sur l'eau prévu dans la commune du 24 au 26 mars. Sylvain Griffault veut rassurer habitants et commerçants.

Melle

De [Noémie Guillotin](#)

Mardi 21 mars 2023 à 20:37

Par [France Bleu Poitou](#)

[f](#) [t](#) [e](#)



Sylvain Griffault, maire de Melle, rappelle que ce week-end ce sont bien deux temps séparés qui sont organisés. © Radio France - Noémie Guillotin

Le maire de Melle **fera savoir ce mercredi s'il donne bien son feu vert** à la partie "festive, citoyenne, et politique" de l'évènement organisé de vendredi 24 mars au dimanche 26 mars dans les Deux-Sèvres par les anti-bassines. Sylvain Griffault attend encore des améliorations sur certains points du dispositif de la part des organisateurs à la suite d'une réunion de sécurité qui s'est tenue avec plusieurs acteurs dont les services de la préfecture, la gendarmerie et les pompiers. "Il faut un peu plus de secours et ajouter un dispositif de sécurité professionnel", précise l'élu qui se montre confiant sur le sujet. Des tables-rondes, des projections, des concerts sont prévus sur ces trois jours dans la commune.

Stationnement et circulation perturbés

Un évènement qui crée "une certaine forme de craintes", constate l'élu qui a rappelé **qu'aucune manifestation n'aura lieu à Melle**. "Il ne faut pas que les gens s'affolent. La principale gêne qu'il va y avoir c'est que beaucoup de gens viennent à Melle, cherchent à se garer. La circulation sera sûrement difficile. Mais il serait dommage pour les commerçants de ne pas rester ouverts", estime le maire qui indique avoir connaissance de la fermeture de deux banques. Des **signaleurs** sont prévus à chaque entrée de ville pour accueillir le public. Un **camping** sera possible à Melle uniquement à partir du samedi 25, vallée du Pinier, avec une capacité de 2000 tentes.

Questions diverses Déploiement du nouveau mode de collecte

LA VILLE & vous



AMÉNAGEMENT

NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Comme beaucoup le savent probablement déjà, la communauté de communes Mellois en Poitou fait évoluer le système de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire. Le canton de Melle, avec ses 26 communes, va être le dernier où sera déployé ce nouveau mode de collecte dans les semaines à venir.

LA VILLE & vous

AMÉNAGEMENT

NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Comme beaucoup le savent probablement déjà, la communauté de communes Mellois en Poitou fait évoluer le système de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire. Le canton de Melle, avec ses 26 communes, va être le dernier où sera déployé ce nouveau mode de collecte dans les semaines à venir.



Nous sommes conscients que les lieux identifiés ne seront pas toujours les meilleurs. Nous comptons donc sur vous pour échanger entre voisins, entre habitants de chacun des hameaux, bourgs et quartiers de la commune, et les lieux de déploiement se voient ainsi être opportuns. Vous pouvez alors, collectivement, faire une nouvelle proposition et en faire passer la commune et la communauté de communes (voir ci-dessous).

Une proposition serait alors étudiée, vous pourriez être contactés pour effectuer des visites de terrain. Nous aurons jusqu'en septembre pour effectuer ce travail collectif et aboutir à un plan des implantations définitives le plus partagé par les usagers.

Alors prenez connaissance, un travail au long cours, aménagez les espaces pour que vos lieux collectifs soient toujours le mieux possible à vos yeux, qu'ils soient seuls ou urbains.

POUR FAIRE PART DE VOS REMARQUES & PROPOSITIONS COLLECTIVES

Chaque commune dispose d'un formulaire à retourner à son conseil municipal ou à son conseil communautaire. Vous pouvez également contacter le service technique de la communauté de communes Mellois en Poitou au 02 47 27 68 78.

Plus d'infos sur le site mellepoitou.fr ou en cherchant "Déploiement du nouveau mode de collecte".

CALENDRIER DU DÉPLOIEMENT

- 2022, 10/11/2022 : Distribution d'un questionnaire dans l'ensemble des communes de la communauté de communes Mellois en Poitou.
- 2022, 01/12/2022 : Réunion publique d'information avec Jacques Proust à Melle de 18h30 à 20h.
- 2022, 01/12/2022 : Traitement des lieux sur l'ensemble du territoire.
- 2022, 01/12/2022 : Début des nouvelles tournées. En fin de semaine et par le jour.
- 2022, 01/12/2022 : Passage en porte à porte et après de la communauté de communes pour échanger avec les usagers.

Journal municipal d'information - Printemps 2023



Questions diverses

Conseil communautaire du 6 avril 2023

- > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- > Pacte fiscal et financier



Merci de
votre attention



Quartier mairie
79500 MELLE
05 49 27 00 23
contact@ville-melle.fr
www.melle.fr

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE



Identification du flux : 2023- 079024- 201- 00- 01- -2023/4/21-12:22:36
Commune de MELLE- Commune de MELLE- 2023- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_RAR_ORDRE - Veuillez vérifier les lignes budgétaires suivantes qui ne respectent pas cette règle :

Règle fonctionnelle: Les articles utilisés en ordre (68x, 78x...) ne peuvent pas avoir de restes à réaliser.

1 erreur

- Les lignes budgétaires avec la nature 204421 utilisée en ordre doivent être corrigées.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : Commune de MELLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008151100012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Commune de MELLE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	51
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	53
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	56
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	61

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	64
A1.01 - Opérations non ventilables	67
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	68
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	71
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	72
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	79
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	82
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	83
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	86
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	88
A1.908 - Fonction 8 - Transports	91
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	95
A2.01 - Opérations non ventilables	97
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	98
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	101
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	102
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	103
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	106
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	109
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	112
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	113
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	114
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	117
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	119
A2.938 - Fonction 8 - Transports	122

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	126
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	130
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	131



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	133
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	134
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	135
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	137
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	138
B7.3 - Etat des emprunts garantis	141
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	142
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	146
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	147
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	148
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	150
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	151

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	6623

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	846.23
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1259.49
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	475.77
5 DGF / population	291.99
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51.34
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	73.36
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	37.78
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

S2LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	4 738 165,88	A1 4 738 165,88
Investissement	0,00	0,00	(3) 713 439,53	A2 713 439,53
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 4 024 726,35	A3 4 024 726,35

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 2 119 461,00	III + IV 537 887,00	B1 -1 581 574,00
Investissement	I 2 119 461,00	III 537 887,00	B2 -1 581 574,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	3 156 591,88
Investissement	A2 + B2	-868 134,47
Fonctionnement	A3 + B3	4 024 726,35

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 119 461,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0019	Opération d'équipement n° 0019	145 000,00
0091	Opération d'équipement n° 0091	435 000,00
0093	Opération d'équipement n° 0093	600 000,00
0099	Opération d'équipement n° 0099	9 100,00
0100	Opération d'équipement n° 0100	203 200,00
0106	Opération d'équipement n° 0106	51 800,00
0107	Opération d'équipement n° 0107	240 000,00
0116	Opération d'équipement n° 0116	22 000,00
0135	Opération d'équipement n° 0135	200 000,00
0140	Opération d'équipement n° 0140	4 700,00
0196	Opération d'équipement n° 0196	3 500,00
0205	Opération d'équipement n° 0205	1 200,00
0207	Opération d'équipement n° 0207	80 000,00
0212	Opération d'équipement n° 0212	26 800,00
0214	Opération d'équipement n° 0214	96 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

S210

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 537 887,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	457 887,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 974 700,00	6 402 847,13
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 119 461,00	537 887,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 42 003,12	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 136 164,12	6 940 734,13
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 893 981,31	7 010 245,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 883 736,31
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		9 893 981,31	9 893 981,31
TOTAL DU BUDGET (4)		16 030 145,43	16 834 715,44

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



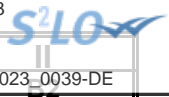
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP	23-01 REFECTION ANCIEN BAR PAIZAY LE TORT		0,00
AP	23-02 AMENAGEMENT RUE DE LA BROSSERIE		0,00
AP	23-03 COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE EGLISE ST PI		0,00
AP	23-04 AMENAGEMNT DE LA MAIRIE		0,00
AP	23-05 REAMENAGEMENT COMPLET DE ST JO SPORT		0,00
AP	23-06 AMENAGEMENT ESPACE SOLIDAIRE		0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	88 500,00	51 800,00	177 100,00	177 100,00	228 900,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	6 569 421,58	2 066 500,00	3 377 500,00	3 377 500,00	5 444 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 657 921,58	2 118 300,00	3 554 600,00	3 554 600,00	5 672 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	371 500,00	850,00	337 000,00	337 000,00	337 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		371 800,00	1 150,00	337 000,00	337 000,00	338 150,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 029 721,58	2 119 450,00	3 891 600,00	3 891 600,00	6 011 050,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	121,00		0,00	0,00	11,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		53 221,00		83 100,00	83 100,00	83 111,00

TOTAL	7 082 942,58	2 119 461,00	3 974 700,00	3 974 700,00	6 094 161,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	42 003,12
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 136 164,12
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 079 712,00	457 887,00	774 500,00	774 500,00	1 232 387,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	650 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 729 712,00	457 887,00	1 164 500,00	1 164 500,00	1 622 387,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	738 528,23	80 000,00	342 000,00	342 000,00	422 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	400 310,47	0,00	1 623 577,12	1 623 577,12	1 623 577,12
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	52 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 194 338,70	80 000,00	1 971 077,12	1 971 077,12	2 051 077,12
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 924 050,70	537 887,00	3 135 577,12	3 135 577,12	3 673 464,12

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 981 452,35		2 757 270,01	2 757 270,01	2 757 270,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	464 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 445 452,35		3 267 270,01	3 267 270,01	3 267 270,01

TOTAL	6 369 503,05	537 887,00	6 402 847,13	6 402 847,13	6 940 734,13
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 940 734,13
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 184 170,01
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 389 800,00	0,00	2 921 310,00	2 921 310,00	2 921 310,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 992 880,00	0,00	3 014 800,00	3 014 800,00	3 014 800,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	690 245,00	0,00	562 201,30	562 201,30	562 201,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 073 425,00	0,00	6 498 811,30	6 498 811,30	6 498 811,30
66	Charges financières	82 000,00	0,00	70 900,00	70 900,00	70 900,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		54 500,00	54 500,00	54 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 170 425,00	0,00	6 626 711,30	6 626 711,30	6 626 711,30
+						
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 981 452,35		2 757 270,01	2 757 270,01	2 757 270,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	464 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 445 452,35		3 267 270,01	3 267 270,01	3 267 270,01
=						
TOTAL		10 615 877,35	0,00	9 893 981,31	9 893 981,31	9 893 981,31
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						9 893 981,31

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 700,00	0,00	164 100,00	164 100,00	164 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 968 253,00	0,00	2 060 253,00	2 060 253,00	2 060 253,00
731	Fiscalité locale	1 760 050,00	0,00	1 924 960,00	1 924 960,00	1 924 960,00
74	Dotations et participations (3)	2 524 314,00	0,00	2 279 993,00	2 279 993,00	2 279 993,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	403 000,00	0,00	426 300,00	426 300,00	426 300,00
Total des recettes de gestion courante		6 937 317,00	0,00	6 922 606,00	6 922 606,00	6 922 606,00
76	Produits financiers	1 130,00	0,00	1 105,00	1 105,00	1 105,00
77	Produits spécifiques (3)	40 600,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 979 047,00	0,00	6 927 145,00	6 927 145,00	6 927 145,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00

TOTAL	7 032 147,00	0,00	7 010 245,00	7 010 245,00	7 010 245,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 883 736,31
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 893 981,31
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 184 170,01
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	300,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	3 100,00	3 100,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	337 850,00	0,00	337 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 672 900,00		5 672 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	11,00	11,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 011 050,00	83 111,00	6 094 161,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	42 003,12
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 136 164,12
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 921 310,00		2 921 310,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 014 800,00		3 014 800,00
014	Atténuations de produits	500,00		500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	562 201,30	0,00	562 201,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	70 900,00	0,00	70 900,00
67	Charges spécifiques (9)	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	54 500,00	510 000,00	564 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 757 270,01	2 757 270,01
Dépenses de fonctionnement – Total		6 626 711,30	3 267 270,01	9 893 981,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 893 981,31
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	422 000,00	0,00	422 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 232 387,00	0,00	1 232 387,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	391 000,00	0,00	391 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 500,00	0,00	4 500,00
28	Amortissement des immobilisations		510 000,00	510 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 757 270,01	2 757 270,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 049 887,00	3 267 270,01	5 317 157,01
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				1 623 577,12
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 940 734,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	67 000,00		67 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	164 100,00		164 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 060 253,00		2 060 253,00
731	Fiscalité locale	1 924 960,00		1 924 960,00
74	Dotations et participations (8)	2 279 993,00		2 279 993,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	426 300,00	0,00	426 300,00
76	Produits financiers	1 105,00	0,00	1 105,00
77	Produits spécifiques (8)	3 434,00	3 100,00	6 534,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 927 145,00	83 100,00	7 010 245,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 883 736,31
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				9 893 981,31



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 082 942,58	2 119 461,00	0,00	3 974 700,00	3 974 700,00	0,00	3 974 700,00	6 094 161,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		6 657 921,58	2 118 300,00	0,00	3 554 600,00	3 554 600,00	0,00	3 554 600,00	5 672 900,00
Total des dépenses d'équipement		6 657 921,58	2 118 300,00	0,00	3 554 600,00	3 554 600,00	0,00	3 554 600,00	5 672 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	300,00		0,00	0,00		0,00	300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	371 500,00	850,00		337 000,00	337 000,00		337 000,00	337 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		371 800,00	1 150,00	0,00	337 000,00	337 000,00	0,00	337 000,00	338 150,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 029 721,58	2 119 450,00	0,00	3 891 600,00	3 891 600,00	0,00	3 891 600,00	6 011 050,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	53 100,00			83 100,00	83 100,00		83 100,00	83 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	121,00			0,00	0,00		0,00	11,00
Total des dépenses d'ordre		53 221,00			83 100,00	83 100,00		83 100,00	83 111,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

42 003,12

Total des dépenses d'investissement cumulées

6 136 164,12

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 969 192,58	537 887,00	4 779 270,01	4 779 270,01	5 317 157,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 079 712,00	457 887,00	774 500,00	774 500,00	1 232 387,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	650 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 729 712,00	457 887,00	1 164 500,00	1 164 500,00	1 622 387,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	738 528,23	80 000,00	342 000,00	342 000,00	422 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		794 028,23	80 000,00	347 500,00	347 500,00	427 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 523 740,23	537 887,00	1 512 000,00	1 512 000,00	2 049 887,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 981 452,35		2 757 270,01	2 757 270,01	2 757 270,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	464 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 445 452,35		3 267 270,01	3 267 270,01	3 267 270,01

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

1 623 577,12

Total des recettes d'investissement cumulées

6 940 734,13

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 082 942,58	2 119 461,00	0,00	3 974 700,00	3 974 700,00	0,00	3 974 700,00	6 094 161,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 657 921,58	2 118 300,00	0,00	3 554 600,00	3 554 600,00	0,00	3 554 600,00	5 672 900,00
Total des dépenses d'équipement		6 657 921,58	2 118 300,00	0,00	3 554 600,00	3 554 600,00	0,00	3 554 600,00	5 672 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	300,00		0,00	0,00		0,00	300,00
10226	Taxe d'aménagement	300,00	300,00		0,00	0,00		0,00	300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	371 500,00	850,00		337 000,00	337 000,00		337 000,00	337 850,00
1641	Emprunts en euros	368 500,00	0,00		334 000,00	334 000,00		334 000,00	334 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	850,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		371 800,00	1 150,00	0,00	337 000,00	337 000,00	0,00	337 000,00	338 150,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 029 721,58	2 119 450,00	0,00	3 891 600,00	3 891 600,00	0,00	3 891 600,00	6 011 050,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	53 100,00			83 100,00	83 100,00		83 100,00	83 100,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 100,00			3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	500,00			3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
13912	Subv. transf. Régions	100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	50 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	121,00			0,00	0,00		0,00	11,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	110,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	11,00			0,00	0,00		0,00	11,00
Total des dépenses d'ordre		53 221,00			83 100,00	83 100,00		83 100,00	83 111,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0019	Eclairage public		306 465,00	145 000,00	132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00
0059	Médiathèque		19 106,15	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
0091	Bâtiments communaux		1 119 926,37	435 000,00	576 000,00	576 000,00	0,00	576 000,00
0093	Voirie		1 500 631,56	600 000,00	644 800,00	644 800,00	0,00	644 800,00
0099	Matériel administratif		130 316,91	9 100,00	70 700,00	70 700,00	0,00	70 700,00
0100	Matériel technique		294 529,82	203 200,00	208 700,00	208 700,00	0,00	208 700,00
0101	Matériel de transport		416 124,04	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00
0106	Etudes		30 476,68	51 800,00	145 100,00	145 100,00	0,00	145 100,00
0107	Immeubles		7 206,27	240 000,00	540 500,00	540 500,00	0,00	540 500,00
0116	Équipement sportif		341 998,79	22 000,00	361 900,00	361 900,00	0,00	361 900,00
0135	oeuvre d'art		1 500,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0140	Matériel d'animation		56 129,47	4 700,00	23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00
0142	Équipement touristique		44 540,99	0,00	114 400,00	114 400,00	0,00	114 400,00
0196	Salle de colloques		28 514,83	3 500,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
0205	HOPITAL RECONVERSION		475 038,05	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0207	ACCESSIBILITE		82 877,78	80 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
0212	ATELIERS BAUDROU		57 767,85	26 800,00	52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF		17 938,34	96 000,00	31 500,00	31 500,00	0,00	31 500,00
0215	SAINT JO SPORT		2 022,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00
0217	Vitalité		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
0219	Restructuration Ste Catherine		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
TOTAL			4 382 799,40	2 118 300,00	3 554 600,00	3 554 600,00	0,00	3 554 600,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019
LIBELLE : Eclairage public
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		306 465,00	a 145 000,00	132 000,00	b 132 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	306 465,00	145 000,00	132 000,00	132 000,00
21534	Réseaux d'électrification	306 465,00	145 000,00	132 000,00	132 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 37 887,00	41 100,00	d 41 100,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	37 887,00	41 100,00	41 100,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	37 887,00	41 100,00	41 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-198 013,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0059
LIBELLE : Médiathèque
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	7 000,00	b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-7 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0091
LIBELLE : Bâtiments communaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 096 505,86	a 435 000,00	576 000,00	b 576 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 096 505,86	435 000,00	576 000,00	576 000,00
21311	Bâtiments administratifs	28 574,04	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	143 265,89	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	736 405,16	435 000,00	413 000,00	413 000,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
2138	Autres constructions	22 690,15	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	61 196,69	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	26 079,00	0,00	27 500,00	27 500,00
21534	Réseaux d'électrification	43 787,78	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 332,48	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 174,67	0,00	60 500,00	60 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 185 000,00	59 400,00	d 59 400,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	185 000,00	59 400,00	59 400,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	59 400,00	59 400,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	45 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	140 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-766 600,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0093
LIBELLE : Voirie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 500 631,56	a 600 000,00	644 800,00	b 644 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 500 631,56	600 000,00	644 800,00	644 800,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	14 086,07	1 200,00	20 700,00	20 700,00
2128	Autres agencements et aménagements	61 555,20	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 325 001,80	598 800,00	624 100,00	624 100,00
2152	Installations de voirie	396,66	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	63 146,49	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	30 805,45	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 639,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 35 000,00	260 000,00	d 260 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	35 000,00	260 000,00	260 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	15 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	223 000,00	223 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf.	0,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-949 800,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0099
LIBELLE : Matériel administratif
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		43 816,85	a 9 100,00	70 700,00	b 70 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 816,85	9 100,00	38 700,00	38 700,00
21311	Bâtiments administratifs	35 202,05	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00
2181	Install. générales, agencements	8 614,80	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	9 100,00	13 250,00	13 250,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	13 250,00	13 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-79 800,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0100
LIBELLE : Matériel technique
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		294 529,82	a 203 200,00	208 700,00	b 208 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	294 529,82	203 200,00	208 700,00	208 700,00
21318	Autres bâtiments publics	4 139,46	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	34 503,36	2 200,00	16 200,00	16 200,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	252 983,12	13 300,00	136 000,00	136 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	187 700,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 903,88	0,00	36 500,00	36 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-411 900,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0101
LIBELLE : Matériel de transport
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	86 500,00	b 86 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	86 500,00	86 500,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	86 500,00	86 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-86 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0106
LIBELLE : Etudes
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		30 476,68	a 51 800,00	145 100,00	b 145 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 376,68	51 800,00	145 100,00	145 100,00
2031	Frais d'études	28 376,68	51 800,00	145 100,00	145 100,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 100,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 100,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 30 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	30 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-166 900,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0107
LIBELLE : Immeubles
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 206,27	a 240 000,00	540 500,00	b 540 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 206,27	240 000,00	540 500,00	540 500,00
2111	Terrains nus	7 206,27	240 000,00	80 500,00	80 500,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-780 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0116
LIBELLE : Equipement sportif
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		338 786,39	a 22 000,00	361 900,00	b 361 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	338 786,39	22 000,00	361 900,00	361 900,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
21318	Autres bâtiments publics	252 176,05	15 500,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	39 382,32	0,00	195 000,00	195 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 228,02	6 500,00	21 900,00	21 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 80 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	80 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	80 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-303 900,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0135
LIBELLE : oeuvre d'art OEUVRE D ART
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 200 000,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	0,00	0,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	200 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	60 000,00	d 60 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-140 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0140
LIBELLE : Matériel d'animation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		56 129,47	a 4 700,00	23 500,00	b 23 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 129,47	4 700,00	23 500,00	23 500,00
2152	Installations de voirie	7 629,22	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	48 500,25	4 700,00	23 500,00	23 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-28 200,00
--------------------------------------	--	--	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0142
LIBELLE : Equipement touristique
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 540,99	a	114 400,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 540,99	0,00	114 400,00	114 400,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2152	Installations de voirie	24 601,17	0,00	5 900,00	5 900,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 939,82	0,00	34 000,00	34 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-114 400,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0196
LIBELLE : Salle de colloques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		28 514,83	a 3 500,00	70 000,00	b 70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 514,83	3 500,00	70 000,00	70 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 514,83	3 500,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-73 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0205
LIBELLE : HOPITAL RECONVERSION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		475 038,05	a 1 200,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	475 038,05	1 200,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	444 259,62	1 200,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	990,59	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 787,84	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 40 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	40 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	40 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			38 800,00
--------------------------------------	--	--	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0207
LIBELLE : ACCESSIBILITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		82 877,78	a 80 000,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 877,78	80 000,00	100 000,00	100 000,00
21311	Bâtiments administratifs	77 363,78	80 000,00	70 000,00	70 000,00
21318	Autres bâtiments publics	5 514,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	100 000,00	d 100 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-80 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0212
LIBELLE : ATELIERS BAUDROU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		57 767,85	a 26 800,00	52 000,00	b 52 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 767,85	26 800,00	52 000,00	52 000,00
21318	Autres bâtiments publics	57 425,85	26 800,00	52 000,00	52 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	342,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-78 800,00
--------------------------------------	--	--	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0214
LIBELLE : MICROFOLIE A MENOC QUARTIER CULTUREL CREATIF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		17 490,00	a 96 000,00	31 500,00	b 31 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 490,00	96 000,00	31 500,00	31 500,00
21318	Autres bâtiments publics	17 490,00	96 000,00	31 500,00	31 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 50 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	50 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	30 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	10 000,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-77 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0215
LIBELLE : SAINT JO SPORT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 022,00	a	270 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 022,00	0,00	270 000,00	270 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 022,00	0,00	270 000,00	270 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	202 000,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	202 000,00	202 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	202 000,00	202 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-68 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0217
LIBELLE : Vitalité
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0218
LIBELLE : Espace solidaire
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	52 000,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

52 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0219
LIBELLE : Restructuration Ste Catherine
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-100 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 969 192,58	537 887,00	4 779 270,01	4 779 270,01	5 317 157,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 079 712,00	457 887,00	774 500,00	774 500,00	1 232 387,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	440 000,00	85 000,00	362 000,00	362 000,00	447 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	211 112,00	0,00	111 400,00	111 400,00	111 400,00
1323	Subv. non transf. Départements	394 800,00	85 000,00	223 000,00	223 000,00	308 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	33 800,00	37 887,00	41 100,00	41 100,00	78 987,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	650 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
1641	Emprunts en euros	650 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 729 712,00	457 887,00	1 164 500,00	1 164 500,00	1 622 387,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	738 528,23	80 000,00	342 000,00	342 000,00	422 000,00
10222	FCTVA	732 217,23	80 000,00	320 000,00	320 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement	6 311,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
27631	Créance Etat et établissements nationaux	4 500,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
27638	Créance Autres établissements publics	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		794 028,23	80 000,00	347 500,00	347 500,00	427 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 523 740,23	537 887,00	1 512 000,00	1 512 000,00	2 049 887,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 981 452,35		2 757 270,01	2 757 270,01	2 757 270,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	464 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 156,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 364,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 984,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	II	III = I + II
			I				
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	84 120,00		0,00		0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	26,00		0,00		0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 984,30		0,00		0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	117 668,40		0,00		0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	794,00		0,00		0,00	0,00
28152	Installations de voirie	16 911,00		0,00		0,00	0,00
281538	Autres réseaux	73,00		0,00		0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 220,60		0,00		0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	14 663,00		0,00		0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 482,00		0,00		0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	45 373,60		0,00		0,00	0,00
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	676,30		0,00		0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 835,30		0,00		0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	81 358,80		0,00		0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	24 353,00		0,00		0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 016,20		0,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	46 940,50		0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 445 452,35		3 267 270,01		3 267 270,01	3 267 270,01

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 615 877,35	0,00	0,00	9 893 981,31	9 893 981,31	0,00	9 893 981,31	9 893 981,31
011	Charges à caractère général (3)	3 389 800,00	0,00	0,00	2 921 310,00	2 921 310,00	0,00	2 921 310,00	2 921 310,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 992 880,00	0,00		3 014 800,00	3 014 800,00		3 014 800,00	3 014 800,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	690 245,00	0,00	0,00	562 201,30	562 201,30	0,00	562 201,30	562 201,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 073 425,00	0,00	0,00	6 498 811,30	6 498 811,30	0,00	6 498 811,30	6 498 811,30
66	Charges financières	82 000,00	0,00		70 900,00	70 900,00		70 900,00	70 900,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			54 500,00	54 500,00		54 500,00	54 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		97 000,00	0,00	0,00	127 900,00	127 900,00		127 900,00	127 900,00
Total des dépenses réelles		7 170 425,00	0,00	0,00	6 626 711,30	6 626 711,30	0,00	6 626 711,30	6 626 711,30
023	Virement à la section d'investissement	2 981 452,35			2 757 270,01	2 757 270,01		2 757 270,01	2 757 270,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	464 000,00			510 000,00	510 000,00		510 000,00	510 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 445 452,35			3 267 270,01	3 267 270,01		3 267 270,01	3 267 270,01
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									9 893 981,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 032 147,00	0,00	7 010 245,00	7 010 245,00	7 010 245,00
013	Atténuations de charges (2)	90 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 700,00	0,00	164 100,00	164 100,00	164 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 968 253,00	0,00	2 060 253,00	2 060 253,00	2 060 253,00
731	Fiscalité locale	1 760 050,00	0,00	1 924 960,00	1 924 960,00	1 924 960,00
74	Dotations et participations (2)	2 524 314,00	0,00	2 279 993,00	2 279 993,00	2 279 993,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	403 000,00	0,00	426 300,00	426 300,00	426 300,00
Total des recettes de gestion des services		6 937 317,00	0,00	6 922 606,00	6 922 606,00	6 922 606,00
76	Produits financiers	1 130,00	0,00	1 105,00	1 105,00	1 105,00
77	Produits spécifiques (2)	40 600,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		41 730,00	0,00	4 539,00	4 539,00	4 539,00
Total des recettes réelles		6 979 047,00	0,00	6 927 145,00	6 927 145,00	6 927 145,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**2 883 736,31****Total des recettes de fonctionnement cumulées****9 893 981,31**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 615 877,35	0,00	0,00	9 893 981,31	9 893 981,31	0,00	9 893 981,31	9 893 981,31
011	Charges à caractère général (4)	3 389 800,00	0,00	0,00	2 921 310,00	2 921 310,00	0,00	2 921 310,00	2 921 310,00
60611	Eau et assainissement	49 000,00	0,00		42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00
60612	Energie - Electricité	364 000,00	0,00		740 000,00	740 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	3 200,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
60621	Combustibles	5 000,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
60622	Carburants	90 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
60624	Produits de traitement	12 700,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 200,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	304 000,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
60633	Fournitures de voirie	66 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	157 000,00	0,00		131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00
61351	Matériel roulant	22 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	4 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
61521	Entretien terrains	18 500,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	108 000,00	0,00		87 000,00	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	94 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	978 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	113 800,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6156	Maintenance	111 000,00	0,00		116 000,00	116 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00
6161	Multirisques	46 700,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	172 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00	0,00	62 500,00	62 500,00
6182	Documentation générale et technique	4 900,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	44 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	44 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	219 000,00	0,00		123 000,00	123 000,00	0,00	123 000,00	123 000,00
6234	Réceptions	14 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	33 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6238	Divers	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	58 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 200,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	300,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	63 000,00	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00		460,00	460,00	0,00	460,00	460,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 992 880,00	0,00		3 014 800,00	3 014 800,00		3 014 800,00	3 014 800,00
6218	Autre personnel extérieur	42 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 200,00	0,00		39 500,00	39 500,00		39 500,00	39 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	80,00	0,00		5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 686 000,00	0,00		1 336 000,00	1 336 000,00		1 336 000,00	1 336 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		13 300,00	13 300,00		13 300,00	13 300,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		232 600,00	232 600,00		232 600,00	232 600,00
64131	Rémunérations	237 000,00	0,00		352 000,00	352 000,00		352 000,00	352 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		38 500,00	38 500,00		38 500,00	38 500,00
64162	Emplois d'avenir	19 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	42 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	315 200,00	0,00		332 000,00	332 000,00		332 000,00	332 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	445 600,00	0,00		425 000,00	425 000,00		425 000,00	425 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 800,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	112 500,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 200,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 600,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	690 245,00	0,00	0,00	562 201,30	562 201,30	0,00	562 201,30	562 201,30
65311	Indemnités de fonction	180 000,00	0,00		184 100,00	184 100,00	0,00	184 100,00	184 100,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65313	Cotisations de retraite	11 200,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 700,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65315	Formation	11 200,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	11 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		150 200,00	150 200,00	0,00	150 200,00	150 200,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
657362	Subv. fonct. CCAS	55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	170 500,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
65888	Autres	223 745,00	0,00		1,30	1,30	0,00	1,30	1,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 073 425,00	0,00	0,00	6 498 811,30	6 498 811,30	0,00	6 498 811,30	6 498 811,30
66	Charges financières	82 000,00	0,00		70 900,00	70 900,00		70 900,00	70 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	83 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 000,00	0,00		-1 100,00	-1 100,00		-1 100,00	-1 100,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			54 500,00	54 500,00		54 500,00	54 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			50 500,00	50 500,00		50 500,00	50 500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		97 000,00	0,00	0,00	127 900,00	127 900,00		127 900,00	127 900,00
Total des dépenses réelles		7 170 425,00	0,00	0,00	6 626 711,30	6 626 711,30	0,00	6 626 711,30	6 626 711,30
023	Virement à la section d'investissement	2 981 452,35			2 757 270,01	2 757 270,01		2 757 270,01	2 757 270,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	464 000,00			510 000,00	510 000,00		510 000,00	510 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	464 000,00			510 000,00	510 000,00		510 000,00	510 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 445 452,35			3 267 270,01	3 267 270,01		3 267 270,01	3 267 270,01

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	10 200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 300,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 032 147,00	0,00	7 010 245,00	7 010 245,00	7 010 245,00
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 700,00	0,00	164 100,00	164 100,00	164 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Red. occupation dom. public	42 200,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	7 300,00	0,00	7 900,00	7 900,00	7 900,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	35 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	5 700,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	23 000,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 968 253,00	0,00	2 060 253,00	2 060 253,00	2 060 253,00
73211	Attribution de compensation	1 430 000,00	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	455 253,00	0,00	455 253,00	455 253,00	455 253,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	62 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
731	Fiscalité locale	1 760 050,00	0,00	1 924 960,00	1 924 960,00	1 924 960,00
73111	Impôts directs locaux	1 518 000,00	0,00	1 593 370,00	1 593 370,00	1 593 370,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	24 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	130 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	70 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
73154	Droits de place	18 000,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
731721	Taxe de séjour	50,00	0,00	90,00	90,00	90,00
7318	Autres	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et participations (3)	2 524 314,00	0,00	2 279 993,00	2 279 993,00	2 279 993,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
741121	DSR des communes	420 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
741127	DNP des communes	115 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
744	FCTVA	155 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
74718	Autres participations Etat	107 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
7472	Participation régions	263 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	22 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	249 993,00	0,00	249 993,00	249 993,00	249 993,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	288 396,00	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
7484	Dotations de recensement	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	403 000,00	0,00	426 300,00	426 300,00	426 300,00
752	Revenus des immeubles	400 000,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
757	Subventions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 937 317,00	0,00	6 922 606,00	6 922 606,00	6 922 606,00
76	Produits financiers	1 130,00	0,00	1 105,00	1 105,00	1 105,00
76233	Remb. intérêts emprunts BA, régies auton	1 130,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
7688	Autres	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	40 600,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	40 600,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 979 047,00	0,00	6 927 145,00	6 927 145,00	6 927 145,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 100,00		3 100,00	3 100,00	3 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		53 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

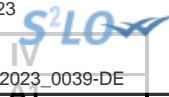
Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_0039-DE





IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		743 000,00	467 900,00	0,00	0,00	160 000,00	1 355 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	337 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	145 100,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	406 000,00	435 900,00	0,00	0,00	160 000,00	1 210 400,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 473 077,12	0,00	0,00	0,00	0,00	361 400,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 965 577,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	391 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		335 200,00	60 000,00	0,00	770 000,00		3 891 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		337 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		177 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	335 200,00	60 000,00	0,00	770 000,00		3 377 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		41 100,00	0,00	0,00	260 000,00		3 135 577,12
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 965 577,12
13	Subventions d'investissement	41 100,00	0,00	0,00	260 000,00		774 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		391 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		4 500,00

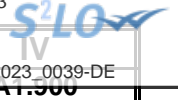
S²LOW

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		743 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	334 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00
211	Terrains	80 500,00
213	Constructions	300 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	25 500,00
RECETTES		2 473 077,12
102	Dotations et fonds d'investissement	342 000,00
106	Réserves	1 623 577,12
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	112 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	390 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
274	Prêts	2 250,00
276	Autres créances immobilisées	2 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		467 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	245 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

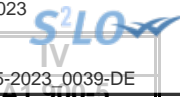
Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 900,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

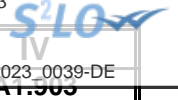
Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	716 600,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	145 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	471 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	159 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	159 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		291 900,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
213	Constructions	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	21 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

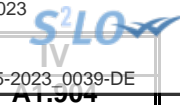
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 500,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 400,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	20 700,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	41 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	41 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	14 500,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 200,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 100,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

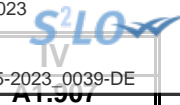
Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

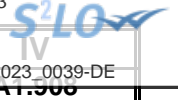
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	677 500,00	0,00	92 500,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	677 500,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		839 850,00	4 034 101,30	0,00	14 500,00	60 000,00	910 760,00	120 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	539 550,00	735 000,00	0,00	13 500,00	15 000,00	905 760,00	65 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 000,00	2 946 800,00	0,00	1 000,00	45 000,00	5 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	154 900,00	352 301,30	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	70 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	54 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 126 655,00	191 000,00	0,00	0,00	40 500,00	34 000,00	21 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 200,00	4 000,00	0,00	0,00	40 500,00	26 000,00	21 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 060 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 906 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 151 993,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	3 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	309 500,00	0,00	18 000,00	320 000,00		6 626 711,30
011	Charges à caractère général	0,00	309 500,00	0,00	18 000,00	320 000,00		2 921 310,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 014 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		562 201,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 900,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		54 500,00
RECETTES		0,00	465 000,00	26 490,00	0,00	22 500,00		6 927 145,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		67 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	40 000,00	7 900,00	0,00	22 500,00		164 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 060 253,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	18 590,00	0,00	0,00		1 924 960,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 279 993,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	425 000,00	0,00	0,00	0,00		426 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 105,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 434,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

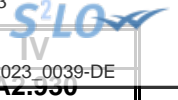
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		839 850,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	55 000,00
611	Contrats de prestations de services	42 500,00
615	Entretien et réparations	245 000,00
616	Primes d'assurances	2 000,00
617	Etudes et recherches	62 500,00
618	Divers	11 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00
628	Divers	63 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	35 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00
647	Autres charges sociales	16 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00
655	Contributions obligatoires	150 200,00
656	Participations	2 700,00
661	Charges d'intérêts	70 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	54 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	500,00
RECETTES		6 126 655,00
708	Autres produits	2 200,00
731	Fiscalité locale	1 906 370,00
732	Fiscalité reversée	2 060 253,00
741	D.G.F.	1 430 000,00
744	FCTVA	65 000,00
748	Autres attributions et participations	656 993,00
758	Produits divers de gestion courante	1 300,00
762	Produits autres immo. financières	1 100,00
768	Autres produits financiers	5,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 434,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 552 401,30	0,00	15 200,00	97 000,00	135 000,00	17 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	372 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
613	Locations	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	13 800,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	0,00	15 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	47 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 993 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	884 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		217 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	217 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 034 101,30
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 993 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	884 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,30
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



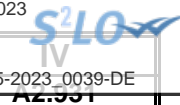
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



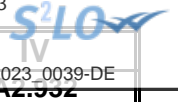
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 000,00	0,00	12 500,00	0,00	14 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	20 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	20 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

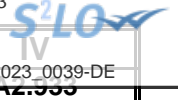
Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	574 460,00	60 800,00	0,00	0,00	100 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	398 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	154 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	5 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	8 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		85 000,00	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	75 000,00	45 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 000,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

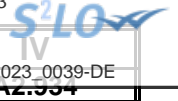
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	910 760,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 460,00
RECETTES		0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		71 500,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

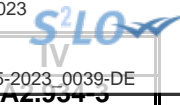
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	120 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	13 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	37 000,00	128 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	37 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

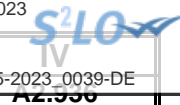
Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

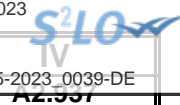
Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	7 990,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	90,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 490,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 590,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 285 215,74									
1641 Emprunts en euros (total)					4 285 215,74									
00000044994	CREDIT AGRICOLE	01/03/2011	2011-03-01	15/03/2019	50 472,85	F		3,570	3,570	Euro	T	P		A-1
00000159947	CREDIT AGRICOLE	02/09/2013	2013-12-09	15/03/2019	53 741,43	F		3,010	3,010		T	P		A-1
00000521981	CREDIT AGRICOLE	16/09/2014	2014-09-16	15/03/2019	90 998,56	F		2,620	2,620		T	P		A-1
00000547964	CREDIT AGRICOLE	30/11/2016	2016-12-09	15/03/2019	80 720,46	F		0,910	0,910		T	P		A-1
0599 7846976	CREDIT AGRICOLE	25/01/2017	2017-04-18	15/01/2019	182 034,01	F		2,390	2,390		T	P		A-1
1012959	CREDIT MUTUEL	30/12/2017	2017-12-30	30/03/2019	22 581,56	F		4,700	4,700		T	P		A-1
1269692	CDC	10/12/2002	2003-02-14	01/01/2004	82 800,00	F		3,450	3,450		A	P		A-1
5159710	CREDIT FONCIER	16/06/2011	2011-06-17	17/09/2011	650 000,00	F		1,154	1,154		T	P		A-1
5218018	CDC	09/12/2016	2016-12-09	01/06/2017	1 268 500,00	F		1,190	1,190		T	P		A-1
56504/5157956	CDC	01/07/2018	2018-07-01	01/01/2019	185 984,85	F		1,690	1,690		T	P		A-1
70008994801	CDC	09/11/2016	2017-03-01	01/02/2018	162 062,00	F		1,750	1,750		A	P		A-1
70009212564	CREDIT AGRICOLE	10/03/2011	2011-03-10	15/02/2019	170 998,45	F		3,640	3,640		T	P		A-1
MON524696EUR	CREDIT AGRICOLE	22/11/2010	2010-11-22	22/03/2011	990 000,00	F		3,500	3,500		T	P		A-1
MON524697	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	28/12/2012	2013-02-14	01/03/2019	185 000,00	F		3,850	3,850		T	C		A-1
	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	24/03/2015	2015-05-07	01/03/2019	109 321,57	F		1,680	1,680	T	P		A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					597 500,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					597 500,00									
1194527	CDC	11/07/2011	2011-07-22	01/08/2012	597 500,00	F		1,800	1,800		A	P		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 882 715,74									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 507 989,11				284 753,67	60 412,98	0,00	7 081,32	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 507 989,11				284 753,67	60 412,98	0,00	7 081,32	
00000044994		0,00	A-1	3 184,94	-8,00			3 184,94	28,43	0,00	0,00	
00000159947		0,00	A-1	11 402,40	-5,00			11 402,40	215,30	0,00	0,00	
00000521981		0,00	A-1	29 155,43	-4,00			16 496,81	602,67	0,00	13,81	
00000547964		0,00	A-1	41 093,78	1,00			10 133,84	339,44	0,00	11,73	
0599 7846976		0,00	A-1	73 368,08	0,00			28 823,80	1 496,44	0,00	221,79	
1012959		0,00	A-1	2 749,63	-2,00			2 749,63	48,79	0,00	0,00	
1269692		0,00	A-1	4 735,61	0,00			4 735,61	1 079,91	0,00	0,00	
5159710		0,00	A-1	348 373,31	8,00			34 393,74	15 446,12	0,00	520,47	
5218018		0,00	A-1	934 001,41	13,00			60 531,94	10 797,10	0,00	833,60	
56504/5157956		0,00	A-1	152 623,17	14,00			8 695,74	2 508,58	0,00	597,56	
70008994801		0,00	A-1	140 554,26	24,00			4 378,88	2 805,14	0,00	2 483,54	
70009212564		0,00	A-1	122 033,29	0,00			13 391,00	4 260,60	0,00	494,32	
MON524696EUR		0,00	A-1	479 900,58	7,00			52 930,75	16 106,85	0,00	1 577,41	
MON524697		0,00	A-1	105 000,00	-1,00			20 000,00	3 753,76	0,00	263,61	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		59 813,22	0,00			12 904,59	923,85	0,00	63,48	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		349 778,99				22 191,30	6 296,02	0,00	2 440,52	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		349 778,99					22 191,30	6 296,02	0,00	2 440,52
1194527		0,00	A-1	349 778,99	13,00			0,000	22 191,30	6 296,02	0,00	2 440,52
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 857 768,10					306 944,97	66 709,00	0,00	9 521,84

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 918 984,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

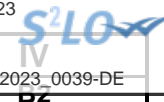
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		30/11/2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	subventions d'équipements versées de droit privé	5	30/11/2022
L	subventions équipements versées organismes publics	15	30/11/2022
L	frais de recherche et développement	5	30/11/2022
L	frais etdues et insertions non suivis de tx	5	30/11/2022
L	frais relatifs aux docts urbanismes	10	30/11/2022
L	installations et équipement energie renouvelable	20	30/11/2022
L	immeuble de rapports	30	30/11/2022
L	installation et appareils de chauffage	10	30/11/2022
L	installation électrique et téléphonique	15	30/11/2022
L	bâtiment léger ; abri	15	30/11/2022
L	plantation	20	30/11/2022
L	amngt terrain	30	30/11/2022
L	autres matériels classique	10	30/11/2022
L	camions véhicules lourds	8	30/11/2022
L	véhicules légers	5	30/11/2022
L	equipts garages et ateliers	10	30/11/2022
L	equipts sportifs	10	30/11/2022
L	equipts cuisine	10	30/11/2022
L	meublier	10	30/11/2022
L	coffre fort	20	30/11/2022
L	matériel électrique ou électronique	5	30/11/2022
L	matériel informatique	3	30/11/2022
L	logiciels	2	30/11/2022



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	M	D	E = C - D
	A		B	C = A + B			
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Prov.pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Prov.pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	50 000,00		0,00	50 000,00		0,00	50 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	22 316 569,41	14 682 011,05	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					22 316 569,41	14 682 011,05										224 056,66	856 784,88	
	2018	P	réhabilitation de 41logts	CDC	201 685,00	151 804,37	10,00	A	F	1,350			0,000	A-1		2 049,35	12 893,85	
	2011	P	MZ MISE AUX NORME MARPA	CDC	204 000,00	125 106,42	13,00	A	V	1,350			0,000	A-1		1 688,93	8 178,30	
	1996	P	MZ 2 VALLEE DE CHARZAY	CDC	31 252,05	6 973,61	5,00	A	V	4,800			0,000	A-1		142,95	1 184,95	
	2011	P	CREAT° MARPAHVIE ET EXT MARPA	CDC	2 065 000,00	1 650 067,08	28,00	A	F	1,350			0,000	A-1		21 425,41	45 074,90	
	2011	P	CREAT° MARPAHVIE ET EXT MARPA	CDC	221 000,00	175 267,98	28,00	A	F	2,600			0,000	A-1		2 366,12	4 977,85	
	1991	P	SL LE BOURG	CDC	297 275,58	75 432,73	3,00	A	F	5,800			0,000	A-1		1 220,73	11 850,26	
	1998	P	SL LOTISSEMENT DE LA TALLE	CDC	45 734,71	14 357,22	7,00	A	F	4,300			0,000	A-1		222,54	1 811,47	
	1996	P	SL LOTISSEMENT DE LA TALLE	CDC	177 298,21	38 894,56	5,00	A	F	4,800			0,000	A-1		797,33	6 608,89	
	1988	P	ST MARTIN LES MELLE	CDC	231 570,06	33 203,74	2,00	A	F	4,940			0,000	A-1		422,45	11 140,21	
	2005	P	SM LOTISSEMENT ARGENTIERE	CDC	83 400,00	53 641,14	17,00	A	F	3,150			0,000	A-1		1 019,18	2 527,42	
	2008	P	SM PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CDC	374 000,00	279 862,77	25,00	A	F	4,000			0,000	A-1		4 897,59	8 592,54	
	1987	P	PAIZAY LE TORT	CDC	182 633,92	68 928,40	1,00	A	F	4,940			0,000	A-1		72,49	2 860,36	
	1994	P	PZ LOTISSEMENT BEL AIR	CDC	69 516,75	18 280,68	6,00	A	F	5,800			0,000	A-1		491,83	2 980,02	
	1993	P	PZ LA BOUCHONNERIE	CDC	17 226,74	4 411,55	5,00	A	F	5,800			0,000	A-1		90,43	731,11	
HLM	2021	P	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	CDC	1 992 604,00	1 945 643,05	38,00	T	F	0,075			0,000	A-1		5 777,53	47 101,83	
SA MELLOISE HLM	1987	P	FOUCAUDRIE 4 -35000FRS-	CDC	33 136,34	2 956,07	-21,00	A	F	4,520			0,000	A-1		133,62	2 956,07	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	d'amortissement de l'emprunt (1)								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	Année	Profil																
SA MELLOISE HLM	1988	P	ILOT DU FOUR 1 179 500 FRS	CDC	111 669,48	-1 779,35	-20,00	A	F	4,940			0,000	A-1		87,90	13 348,97	
SA MELLOISE HLM	1987	P	ILOT FOU 2- 829 500FRS 1987	CDC	79 009,56	14 381,06	-21,00	A	F	4,940			0,000	A-1		2 401,04	7 004,90	
SA MELLOISE HLM	2011	P	FPA LA GARENNE	CDC	186 500,00	42 777,62	3,00	A	F	2,350			0,000	A-1		1 005,27	14 215,49	
SA MELLOISE HLM	2010	P	PAIN BENIT 3	CDC	875 800,00	362 608,17	7,00	A	F	2,350			0,000	A-1		8 521,29	46 865,82	
SA MELLOISE HLM	2010	P	PAIN BENIT 2	CDC	1 137 200,00	463 373,70	7,00	A	F	2,000			0,000	A-1		9 267,47	61 339,03	
SA MELLOISE HLM	2010	P	LES JONCHERES	CDC	8 148,00	5 879,14	27,00	A	F	0,950			0,000	A-1		55,85	190,47	
SA MELLOISE HLM	2009	P	LES JONCHERES	CDC	74 227,00	53 865,90	26,00	A	F	1,050			0,000	A-1		565,59	1 721,25	
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	99 274,00	71 631,59	26,00	A	F	0,950			0,000	A-1		680,50	2 320,58	
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	950 000,00	708 474,35	26,00	A	F	1,850			0,000	A-1		4 672,46	24 039,67	
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	265 000,00	197 508,61	26,00	A	F	1,850			0,000	A-1		1 303,37	6 705,80	
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	331 000,00	217 573,73	16,00	A	F	2,380			0,000	A-1		5 178,25	10 412,65	
SA MELLOISE HLM	2009	P	REHAB FOSSE CEVAUX	CDC	127 000,00	51 266,49	6,00	A	F	4,450			0,000	A-1		2 281,35	7 945,80	
SA MELLOISE HLM	2008	P	CORMIER 1	CDC	1 000 000,00	334 880,95	5,00	A	F	4,150			0,000	A-1		13 897,55	63 812,17	
SA MELLOISE HLM	2008	P	TEIL 1	CDC	682 000,00	227 999,75	5,00	A	F	4,150			0,000	A-1		9 461,98	43 536,05	
SA MELLOISE HLM	2005	P	CAT	CDC	1 056 501,00	680 282,75	17,00	A	F	3,205			0,000	A-1		21 805,47	28 848,71	
SA MELLOISE HLM	2010	P	RUE TROIS COURTS	CDC	55 667,08	27 859,48	9,00	A	F	3,500			0,000	A-1		975,08	2 877,71	
SA MELLOISE HLM	2010	P	RUE DES TROIS COURTS	CDC	155 358,95	75 404,94	9,00	A	F	3,050			0,000	A-1		2 299,85	7 497,41	
SA MELLOISE HLM	2010	P	FOUCAUDRIE 7	CDC	94 906,67	41 350,36	7,00	A	F	3,800			0,000	A-1		1 571,31	5 288,97	
SA MELLOISE HLM	2010	P	48 RUE TAPIS VERT	CDC	29 594,89	10 458,93	6,00	A	F	2,050			0,000	A-1		214,40	1 681,93	
SA MELLOISE HLM	2010	P	17 RUE ST JEAN	CDC	67 278,55	28 295,10	7,00	A	F	2,550			0,000	A-1		721,52	3 614,61	
SA MELLOISE HLM	2010	P	FOUCAUDRIE 6	CDC	253 221,47	69 386,22	7,00	A	F	3,500			0,000	A-1		2 428,51	20 906,06	
SA MELLOISE HLM	2012	P	melle haute rolande	CDC	823 000,00	677 874,46	29,00	A	F	2,850			0,000	A-1		19 319,42	15 427,34	
SA MELLOISE HLM	2013	P	rehabilitation 19 logts montag	CDC	285 000,00	168 808,40	10,00	A	F	1,900			0,000	A-1		3 207,35	14 054,56	
SA MELLOISE HLM	2014	P	réhab 19 logts montagne	CDC	600 000,00	361 762,97	11,00	A	F	2,350			0,000	A-1		8 501,42	29 443,62	
SA MELLOISE HLM	2013	P	ilot du four 3	CDC	32 558,58	11 260,21	4,00	A	F	3,550			0,000	A-1		399,73	2 591,69	
SA MELLOISE HLM	2013	P	fossemagne 3	CDC	53 388,06	18 464,04	4,00	A	F	3,550			0,000	A-1		655,47	4 249,72	
SA MELLOISE HLM	2013	P	foucaudrie	CDC	235 828,76	81 560,44	4,00	A	F	3,550			0,000	A-1		2 895,39	18 772,11	
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABILIT° 17 LOGTS AU SMPLOT	CDC	229 500,00	141 739,67	11,00	A	F	0,800			0,000	A-1		1 133,91	11 329,30	
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABILITAT° 17 LOGTS SIMPLOTS	CDC	523 000,00	335 290,84	11,00	A	F	1,850			0,000	A-1		6 202,88	25 320,96	
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABIL° 6LOGTS BASSE ROLANDE	CDC	93 000,00	57 436,96	11,00	A	F	0,800			0,000	A-1		459,49	4 590,96	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABIL° 6LOGTS BASSE ROLANDE	CDC	168 000,00	107 703,39	11,00	A	F		1,850			0,000	A-1		1 992,51	8 133,69
SA MELLOISE HLM	2014	P	11 LOGTS AU TEIL	CDC	176 000,00	108 697,97	11,00	A	F		0,800			0,000	A-1		869,58	8 688,26
SA MELLOISE HLM	2014	P	11 LOGTS AU TEIL	CDC	100 000,00	64 109,13	11,00	A	F		1,850			0,000	A-1		1 186,01	4 841,49
SA MELLOISE HLM	2014	P	rehab fpa la garenne	CDC	1 569 000,00	1 139 416,07	16,00	A	F		1,850			0,000	A-1		21 079,19	57 877,46
SA MELLOISE HLM	2015	P	fpa la garenne	CDC	1 569 000,00	1 134 063,09	17,00	A	F		1,600			0,000	A-1		18 145,01	58 576,89
escale	2020	P	escale construction 20 logts	CDC	1 992 604,00	1 945 512,55	37,00	T	F		0,300			0,000	A-1		5 794,81	47 242,75
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					22 316 569,41	14 682 011,05											224 056,66	856 784,88

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	1 080 841,54
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	404 967,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 485 808,99
Recettes réelles de fonctionnement	II	9 810 881,31
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	15,14

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	6,00	20,00	14,00	2,00	16,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2°classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	4,00	5,00	9,00	5,00	0,00	5,00
adjoint administratif principal 2° classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		29,00	9,00	38,00	38,00	0,00	38,00
Adjoint technique	C	4,00	4,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent technique principal 2ème classe	C	8,00	3,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Technicien principal 2°classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique principal 1°classe	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur aps principal 2°classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
assistante conservation principale 1er classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDE CHAMPETRE chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		47,00	15,00	62,00	56,00	2,00	58,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
adjoint administratif attaché	C A	ADM ADM	0 0	0,00 0,00	332-23-1° 332-23-1°	A A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentis (4) redacteur 1	C B	TECH ADM	0 0	0,00 0,00	332-23-1° 332-23-1°	A A a
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutements sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Communauté de Communes Mellois en Poitou		Fiscalité propre	0,00
Syndicat d'eau de Lezay			0,00
SERTAD			0,00
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B			0,00
SYMBO			0,00
SIEDS			0,00
Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres			0,00
Soluris			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	15/11/2017				non
	BA LOTISSEMENTS	01/01/2019				oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		337 100,00	I 337 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		334 000,00	334 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	334 000,00	334 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 100,00	3 100,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 100,00	3 100,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	337 100,00	2 119 461,00	42 003,12	2 498 564,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 613 770,01	III 3 613 770,01
Ressources propres externes de l'année (a)		346 500,00	346 500,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	320 000,00	320 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	22 000,00	22 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	2 250,00	2 250,00
27631	Créance Etat et établissements nationaux	2 250,00	2 250,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 267 270,01	3 267 270,01
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	510 000,00	510 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 757 270,01	2 757 270,01

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)		
Total ressources propres disponibles	3 613 770,01	537 887,00	0,00	1 623 577,12	5 775 234,13

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 498 564,12
Ressources propres disponibles	IV 5 775 234,13
Solde	V = IV – II (8) 3 276 670,01

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	5 960 000,00	4,80	33,80 %	0,00	2 014 000,00	4,80
TFPNB	2 557 000,00	3,29	32,52 %	0,00	83 000,00	3,29
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	8 517 000,00	8,09			2 097 000,00	8,09

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Sylvain Griffault, Maire (1),

A à Melle, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melle, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GIOTIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
GRIFFAULT Sylvain	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

LOGETTE Kévin	
LUSSEAU Christian	
MANGUY Fabienne	
OUVRARD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTHIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	
SERVANT française	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par Sylvain Griffault, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melle, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



OPÉRATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA : LOTISSEMENTS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Commune de MELLE (2)

Numéro SIRET : 20008151100194

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	38
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	39
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	41

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	165 005,57	A1 165 005,57
Investissement	0,00	0,00	(3) -526 627,04	A2 -526 627,04
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 691 632,61	A3 691 632,61

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	165 005,57
Investissement	A2 + B2	-526 627,04
Fonctionnement	A3 + B3	691 632,61

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 597 542,32	2 045 358,97
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 447 816,65	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 045 358,97	2 045 358,97
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 235 857,48	1 597 542,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 638 315,16
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 235 857,48	2 235 857,48
TOTAL DU BUDGET (4)		4 281 216,45	4 281 216,45

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32

TOTAL		1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					447 816,65
--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 045 358,97
---	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	691 631,61		638 315,16	638 315,16	638 315,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 485 854,20		1 407 043,81	1 407 043,81	1 407 043,81
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 177 485,81		2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97

TOTAL	2 177 485,81	0,00	2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 045 358,97
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	447 816,65
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	165 004,57	0,00	190 498,51	190 498,51	190 498,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		165 005,57	0,00	190 498,51	190 498,51	190 498,51
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		165 005,57	0,00	190 498,51	190 498,51	190 498,51
023	Virement à la section d'investissement (4)	691 631,61		638 315,16	638 315,16	638 315,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 485 854,20		1 407 043,81	1 407 043,81	1 407 043,81
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 177 485,81		2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97
TOTAL		2 342 491,38	0,00	2 235 857,48	2 235 857,48	2 235 857,48
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 235 857,48

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32

TOTAL	1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	638 315,16
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 235 857,48
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	447 816,65	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 597 542,32	1 597 542,32
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 597 542,32	1 597 542,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			447 816,65
--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 045 358,97
---	--	--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	190 498,51		190 498,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 407 043,81	1 407 043,81
023	Virement à la section d'investissement		638 315,16	638 315,16
Dépenses de fonctionnement – Total		190 498,51	2 045 358,97	2 235 857,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 235 857,48
--	--	--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 407 043,81	1 407 043,81
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		638 315,16	638 315,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 045 358,97	2 045 358,97
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 045 358,97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 597 542,32	1 597 542,32
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	1 597 542,32	1 597 542,32
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				638 315,16
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 235 857,48



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 650 858,77	0,00	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	447 816,65
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 045 358,97
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 177 485,81	0,00	2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	691 631,61		638 315,16	638 315,16	638 315,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 485 854,20		1 407 043,81	1 407 043,81	1 407 043,81
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 177 485,81		2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

2 045 358,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

LOTISSEMENTS - LOTISSEMENTS - BP - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 650 858,77	0,00	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32

LOTISSEMENTS - LOTISSEMENTS - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publié le 25/04/2023
 ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	hors AP	III = I + II
			I			II			
3555	Terrains aménagés	1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 650 858,77			1 597 542,32	1 597 542,32		1 597 542,32	1 597 542,32

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 177 485,81	0,00	2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	691 631,61		638 315,16	638 315,16	638 315,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 485 854,20		1 407 043,81	1 407 043,81	1 407 043,81
3555	Terrains aménagés	1 485 854,20		1 407 043,81	1 407 043,81	1 407 043,81
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 177 485,81		2 045 358,97	2 045 358,97	2 045 358,97

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 342 491,38	0,00	0,00	2 235 857,48	2 235 857,48	0,00	2 235 857,48	2 235 857,48
011	Charges à caractère général (3)	165 004,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		165 005,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		165 005,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
023	Virement à la section d'investissement	691 631,61			638 315,16	638 315,16		638 315,16	638 315,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 485 854,20			1 407 043,81	1 407 043,81		1 407 043,81	1 407 043,81
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 177 485,81			2 045 358,97	2 045 358,97		2 045 358,97	2 045 358,97
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									2 235 857,48

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

LOTISSEMENTS - LOTISSEMENTS - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	638 315,16
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 235 857,48
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 342 491,38	0,00	0,00	2 235 857,48	2 235 857,48	0,00	2 235 857,48	2 235 857,48
011	Charges à caractère général (4)	165 004,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
6045	Achats études et prestations de services	165 004,57	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		165 005,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		165 005,57	0,00	0,00	190 498,51	190 498,51	0,00	190 498,51	190 498,51
023	Virement à la section d'investissement	691 631,61			638 315,16	638 315,16		638 315,16	638 315,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 485 854,20			1 407 043,81	1 407 043,81		1 407 043,81	1 407 043,81
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 485 854,20			1 407 043,81	1 407 043,81		1 407 043,81	1 407 043,81
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 177 485,81			2 045 358,97	2 045 358,97		2 045 358,97	2 045 358,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 650 858,77	0,00	1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 650 858,77		1 597 542,32	1 597 542,32	1 597 542,32

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

LOTISSEMENTS - LOTISSEMENTS - BP - 2023

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE





IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	447 816,65	447 816,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		638 315,16	III 638 315,16
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		638 315,16	638 315,16
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	638 315,16	638 315,16

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	638 315,16	0,00	0,00	0,00	638 315,16

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	447 816,65
Ressources propres disponibles	IV	638 315,16
Solde	V = IV – II (8)	190 498,51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.


(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 079-200081511-20230405-2023_040-DE





V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Sylvain Griffault , Maire (1),

A a Melle, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A à Melle, le 04/02/1584

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
GRIFFAULT Sylvain	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

LOGETTE Kévin	
LUSSEAU Christian	
MANGUY Fabienne	
OUVRARD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTHIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	
SERVANT Françoise	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par Sylvain Griffault , Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A A Melle,, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008151100152	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ENERGIES RENOUVELABLES (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 23

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 26

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 782,81	15 007,06
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 5 224,25	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		15 007,06	15 007,06

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	114 023,97	6 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 460,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 112 783,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		119 483,97	119 483,97
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		134 491,03	134 491,03

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 032,81	1 032,81	1 032,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	3 082,81	3 082,81	3 082,81
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL		0,00	0,00	9 782,81	9 782,81	9 782,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 224,25
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	13 507,06	13 507,06	13 507,06
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	13 507,06	13 507,06	13 507,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	13 507,06	13 507,06	13 507,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL		0,00	0,00	15 007,06	15 007,06	15 007,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 200,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 460,00	88 018,49	88 018,49	93 478,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	5 460,00	108 018,49	108 018,49	113 478,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 505,48	4 505,48	4 505,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	4 505,48	4 505,48	4 505,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	5 460,00	112 523,97	112 523,97	117 983,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
	TOTAL	0,00	5 460,00	114 023,97	114 023,97	119 483,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=


TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ENERGIES RENOUVELABLES - ENERGIES RENOUVELABLES

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publié le 25/04/2023
 ID : 079-200081511-20230405-2023_041-DE



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		6 700,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL		0,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	112 783,97
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 200,00
---	-----------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 050,00		2 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	1 032,81	0,00	1 032,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	6 700,00	6 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	3 082,81	6 700,00	9 782,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 224,25
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 500,00	1 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 505,48	0,00	4 505,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	93 478,49	0,00	93 478,49
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	117 983,97	1 500,00	119 483,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 507,06		13 507,06
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		13 507,06	1 500,00	15 007,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 700,00	6 700,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 700,00	6 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	112 783,97
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	2 050,00	2 050,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	700,00	700,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	0,00	350,00	350,00
6358	Autres droits	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	2 050,00	2 050,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	1 032,81	1 032,81
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	1 032,81	1 032,81
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	3 082,81	3 082,81
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	6 700,00	6 700,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	6 700,00	6 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	9 782,81	9 782,81

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	5 224,25
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

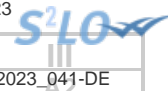
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	13 507,06	13 507,06
7078	Autres marchandises	0,00	13 507,06	13 507,06
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	13 507,06	13 507,06
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	13 507,06	13 507,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	1 500,00	1 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	1 500,00	1 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	15 007,06	15 007,06

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 007,06
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

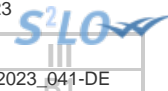
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	88 018,49	88 018,49
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	88 018,49	88 018,49
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	108 018,49	108 018,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 505,48	4 505,48
1641	Emprunts en euros	0,00	4 505,48	4 505,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	4 505,48	4 505,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	112 523,97	112 523,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	1 500,00	1 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	1 500,00	1 500,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	1 500,00	1 500,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	114 023,97	114 023,97

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	5 460,00
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	6 700,00	6 700,00
2825	Matériel technique (affectation)	0,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	6 700,00	6 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	6 700,00	6 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	112 783,97
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 483,97
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_041-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

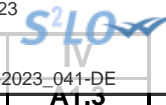
Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_041-DE





IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	43 819,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 005,48	I 6 005,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 505,48	4 505,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 505,48	4 505,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 500,00	1 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 005,48	5 460,00	0,00	11 465,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 700,00	III 6 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 700,00	6 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2825	Matériel technique (affectation)	6 700,00	6 700,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 700,00	0,00	112 783,97	0,00	119 483,97

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 11 465,48
Ressources propres disponibles	IV 119 483,97
Solde	V = IV - II (6) 108 018,49

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par (1) Sylvain Griffault, Maire,

A Melle le 05/04/2023

(1) Sylvain Griffault, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melle, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
GRIFFAULT Sylvain	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	
LOGETTE Kévin	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LUSSEAU Christian	
MANGUY Fabienne	
OUVRARD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTHIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	
SERVANT Françoise	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par (1) Sylvain Griffault, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_045-DE



MAÎTRE DE L'OUVRAGE
Ville de Melle
Quartier de la Mairie
79 500 MELLE



MARCHE A BONS DE COMMANDES DE TRAVAUX DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MELLE

PERIODE 2023-2025

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Date :	17 mars 2023	MARCHE A BONS DE COMMANDE AMENAGEMENT Voiries Réseaux Divers
Réf :	79melle570/dgu/V1	
Etabli par :	DGUERIN	
Vérifié par :	JFROCHAS	

SOMMAIRE

I.	Contexte général de l'opération et étendue de la consultation.....	3
I.1	Rappel de la consultation	3
I.2	- Contexte général de l'opération.....	3
I.3	Déroulement de la procédure.	3
II.	Liste des candidatures et offres déposées.....	4
III.	Rappel du contenu des dossiers de candidature	4
IV.	Analyse des dossiers de candidature	5
IV.1	Candidats non retenus.....	5
IV.2	Candidats retenus.....	5
V.	Contenu de l'offre, précisions et critères de jugement des offres	6
V.1	Contenu de l'offre.....	6
V.2	Précisions et questions	6
V.3	Rappel des critères de jugement des offres	8
VI.	Montant des offres et descriptions	10
VI.1	Montant des offres DQE fictifs	10
VI.2	ENSEMBLE DES PRIX :	11
VI.3	Vérifications du montant des offres.....	11
VII.	Analyse des offres.....	12
VII.1	Valeur technique	12
VII.2	Prix.....	15
VIII.	Conclusion de l'analyse des offres et proposition du maître d'œuvre	17
IX.	ANNEXES	18
IX.1	ANNEXE 1 : Tableaux financiers d'analyse de l'ensemble des prix	18
IX.2	ANNEXE 2 : Tableaux financiers d'analyse des bons de commande fictifs	18
IX.3	ANNEXE 3 : Tableaux de l'analyse technique détaillée	18
IX.4	ANNEXE 4 : Réponses des candidats	18

I. Contexte général de l'opération et étendue de la consultation

1.1 Rappel de la consultation

La Ville de Melle a lancé une consultation en application article R-2123-1 du code de la commande publique.

Le mode de consultation choisi par la collectivité est la procédure adaptée.

Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

1.2 - Contexte général de l'opération

Cette consultation porte sur la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, réseaux et divers avec passation de bon de commande.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le cabinet :

BRG Ingénierie 2, impasse des écoles 79120 LEZAY dguerin@brg79.fr Représentée par : M. Dimitri GUERIN

L'article 3.6 du règlement de la consultation indiquait les éléments suivants pour les variantes :

-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

-Variantes exigées

Il n'est pas prévu de variante exigée.

1.3 Déroulement de la procédure

La consultation a été lancée, en vue de l'attribution d'un marché de travaux, suivant la procédure adaptée suivante :

- Envoi à la publication de l'appel à candidature : le 03 février 2023,
- Plate-forme de dématérialisation : : <http://www.pro-marchespublics.com/>,
- Date limite de remise des offres : le 6 mars 2023 à 12h00,
- Ouverture des plis pour analyse : le 6 mars 2023 à 15h00,
- Présentation à la Commission : le 17 mars 2023 à 09h00,
- Demande de précisions : envoi des demandes le 10 mars 2023.
- Date limite de remise des réponses aux questions : le 15 mars 2023 12h00 sur le site de dématérialisation ;
- Rapport d'analyse des offres. – 17 mars 2023

La commune a reçu **4 offres** électroniques dans les délais. Idem pour les réponses aux demandes de précision.

II. Liste des candidatures et offres déposées

Les 4 offres sont les suivantes :

- 1- Entreprise EUROVIA – Agence de Niort (79)
- 2- Entreprise NATP — Couture d'Argenson (79)
- 3- Entreprise EIFFAGE ROUTE S-O (33) — Agence de la Crèche (79)
- 4- Entreprise SAS COLAS CENTRE OUEST – Agence de Niort (79)

Dans un souci de lecture plus aisée du rapport, la dénomination des entreprises sera la suivante :

- 1- EUROVIA
- 2- NATP
- 3- EIFFAGE
- 4- COLAS

III. Rappel du contenu des dossiers de candidature

Chaque candidat a produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui, correspondant aux pièces demandées dans le règlement de la consultation (art.6.1 du R.C) :

III.1.1 Pièces de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (ou formulaire DC1)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou formulaire DC2)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Rappel de l'article 5.5 du Règlement de la consultation :

Dans la candidature doit être déposé :

- le DUME ou les DC1, DC2, certificats, références
- les attestations d'assurances

III.1.2 Pièces de l'offre :

Dans l'offre doivent être déposés :

- L' Acte d'engagement,
- Le Bordereau des Prix,
- Le BPU et DQE (4) fictifs reliés au BPU en version excel ou compatible,
- Le Mémoire technique.

IV. Analyse des dossiers de candidature

Vérification des pièces concernant la situation des entreprises :

Le cabinet BRG ingénierie a procédé à la vérification formelle des pièces liées à la candidature.

IV.1 Candidats non retenus

Aucune candidature n'a été rejetée.

IV.2 Candidats retenus

Les candidats disposent des capacités techniques et des références professionnelles suffisantes pour la réalisation des prestations faisant l'objet de la présente consultation.

A noter que l'entreprise EIFFAGE propose un groupement d'entreprise avec l'entreprise STPM (79 500-Melle). Ce groupement dont EIFFAGE est le mandataire propose une réalisation des travaux 80% EIFFAGE et 20 % STPM.

V. Contenu de l'offre, précisions et critères de jugement des offres

V.1 Contenu de l'offre

Chaque candidat a produit un dossier complet comprenant les pièces énumérées à l'article 6 du règlement de la consultation : projet de marché et mémoire justificatif pour son offre.

Aucun candidat n'a présenté d'offre variante.

Aucune offre n'est rejetée pour absence de pièce.

V.2 Précisions et questions

A la lecture des mémoires techniques et des offres financières, une série de précisions et de questions a été envoyée à chacun des candidats :

Ces questions étaient les suivantes :

V.2.1 Questions NATP

La question suivante porte sur la valeur technique :

Matériaux recyclés : pouvez-vous préciser si vous avez la capacité d'en utiliser, leur provenance, leur fabrication et leur destination prévues ?

La question suivante porte sur les pièces du marché :

BPU – pièce n° 4 : pièce manquante dans votre offre en format pdf et excel.

La question suivante porte sur le BPU- DQE fictifs :

Prix n° 50 : pouvez-vous nous donner un % d'application d'augmentation pour des prix conformément au descriptif du BPU ?

V.2.2 Questions EUROVIA

La question suivante porte sur la valeur technique :

Matériaux recyclés : pouvez-vous préciser si vous avez la capacité d'en utiliser, leur provenance, leur fabrication et leur destination prévues ?

La question suivante porte sur les pièces du marché :

BPU – pièce n° 4 : pièce manquante dans votre offre en format pdf et excel.

V.2.3 Questions COLAS

Les questions suivantes portent sur les incohérences repérées sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif :

Prix n° 2402 : la somme de 0,35 € HT paraît très faible au regard de l'ensemble des prestations prévues dans ce prix, par rapport au prix n°2401. Souhaitez-vous ajuster ce prix ?

Les questions suivantes portent sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif : pouvez-vous sous-détailler les prix pratiqués (Main d'œuvre, fourniture, engins...) et nous confirmer les prix unitaires annoncés :

Prix n° 101 ; Prix n° 1005,1006 ; Prix n° 11301,11302.

La question suivante porte sur la valeur technique :

Matériaux recyclés : pouvez-vous préciser leur provenance, leur fabrication et leur utilisation prévues ?

V.2.4 Questions EIFFAGE

Les questions suivantes portent sur les incohérences repérées sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif :

Prix n° 50 : un pourcentage est demandé, pouvez-vous me confirmer que votre offre est de 1,06 % et non 1,06 € HT?

Prix n° 6231 : la somme de 30 € HT paraît très faible au regard de l'ensemble des prestations prévues dans ce prix, par rapport à une mise en œuvre au finisseur (prix n°6230 – 300 € HT). Souhaitez-vous ajuster ce prix ?

Les questions suivantes portent sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif : pouvez-vous sous-détailler les prix pratiqués (Main d'œuvre, fourniture, engins...) et nous confirmer les prix unitaires annoncés :

Prix n° 100.1 ; Prix n° 2010,2110,2104 ; Prix n° 2911 ; Prix n° 5001,5002,5007,5008 ; Prix n° 6102 ; Prix n° 6210, 6220 ; Prix n° 14012 .

Les questions suivantes portent sur la valeur technique :

Réalisation : L'articulation EIFFAGE -STPM n'est pas clairement identifiée dans le mémoire. Nous avons besoin d'avoir les effectifs réellement dédiés au chantier prévu pour chaque entreprise ainsi que d'un conducteur de travaux référent pilotant l'ensemble des équipes du groupement.

Matériaux recyclés STPM : pouvez-vous préciser leur provenance, leur fabrication et leur utilisation prévues ? En effet, le prix annoncé au regard de ces matériaux n'est pas en cohérence avec ces matériaux disponibles sur la commune.

Calendrier de travaux / phasage prévisionnel : L'articulation EIFFAGE -STPM n'est pas clairement identifiée dans le planning. De même, la décomposition des temps passés indiqués n'est pas en cohérence avec le retour d'expérience de ce type de travaux et le phasage prévisionnel indiqué au chapitre 9.

V.2.5 Présentation des réponses par les candidats :

Les 4 candidats ont apporté leurs réponses aux demandes de précisions.

Les réponses des 4 candidats sont présentées en annexe 4 du présent rapport.

L'analyse des offres présentée ci-après tient compte de ces précisions.

V.3 Rappel des critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres ont été définis dans l'article 6 du règlement de la consultation et sont repris ci-après :

Chaque critère sera valorisé selon la notation suivante :

V.3.1 *☞ La valeur technique des prestations sur 40 points :*

Une note de méthodologie est à remettre. Elle devra :

- Décrire et expliquer le processus d'aménagement d'une voirie (moyens utilisés et méthode suivie) en adéquation à l'envergure des travaux (distinguer les différents types de rénovation d'une voirie, détailler une opération d'aménagement de trottoir PMR, détailler une opération d'arasement ou de curage de fossé; détailler une opération de PATA, détailler une opération d'amélioration des écoulements et de l'évacuation des eaux de ruissellement): **15 points**
- La pertinence du calendrier de travaux : présentation d'un planning prévisionnel avec articulations des différentes équipes engagées d'avril à juillet et de septembre à décembre afin de réaliser 500 k€ de travaux : **8 points**
- Expliciter les mesures en faveur de la sécurité et de la gestion de la signalisation de chantier: balisage des déviations, protection des piétons, protections et maintien des emprises de travaux pendant et après le chantier: **5 points**
- Expliciter les mesures en faveur de développement durable: utiliser dans la mesure du possible les matériaux extraits des fouilles, le stockage provisoire à proximité, utiliser des matériaux recyclés; minimiser les transports à vide; favoriser l'emploi local avec les équipes et les sous-traitants: **3 points**
- La tenue du chantier: propreté, poussière, installation, la gestion des déchets: **3 points**
- Expliquer le processus de contrôle et de mesure de la qualité: **2 points**
- Le maintien des activités économiques, commerciales et sociales en périphérie du chantier: **2 points**
- L'établissement d'un programme d'exécution prévisionnel «type» détaillant les phases de préparation , les phases d'exécution et les phases d'opérations préalables à la réception; à partir de la réception d'un bon de commande: **2points**

L'addition des points de chaque sous-critère correspondra à la note de valeur technique.

V.3.2 Le prix des prestations sur 60 points

Le prix des prestations: sera analysé sur la base de l'ensemble des prix fournis au BPU et sur la base de bons de commande fictifs fournis au présent cahier des charges.

La note de prix des prestations sera calculée de la manière suivante:

-Pour l'ensemble des prix du BPU:

Une note sera attribuée selon la formule suivante:

$(\text{Offre la moins onéreuse} / \text{Offre du candidat}) \times 60 \text{ points} = \text{note prix de la prestation}$

L'offre la moins onéreuse et l'offre du candidat correspondent à la moyenne des montants de l'ensemble des prix du BPU.

-Pour les bons de commande fictifs:

Une note sera attribuée selon la formule suivante:

$(\text{Offre la moins onéreuse} / \text{Offre du candidat}) \times 60 \text{ points} = \text{note prix de la prestation}$

L'offre la moins onéreuse et l'offre du candidat correspondent à la moyenne des montants de l'ensemble des prix des bons de commande fictifs.

La note attribuée pour l'ensemble des prix du BPU et la note attribuée pour les bons de commande fictifs compteront chacune pour 50 % dans le critère prix.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En cas d'offre paraissant anormalement basse, il sera fait application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique. L'entité adjudicatrice demandera toute précision et justification, ainsi que tout détail de prix afin d'apprécier la valeur de cette offre.

VI. Montant des offres et descriptions

VI.1 Montant des offres DQE fictifs

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°0 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 0 fictif
NATP	161 360,00 €
EUROVIA	121 070,00 €
COLAS	108 850,00 €
EIFFAGE	111 330,00 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°1 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 1 fictif
NATP	25 044,00 €
EUROVIA	19 954,00 €
COLAS	17 752,00 €
EIFFAGE	22 964,00 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°2,4,5 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 2,4,5 fictif
NATP	110 629,28 €
EUROVIA	119 252,28 €
COLAS	110 095,48 €
EIFFAGE	101 156,88 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°3 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 3 fictif
NATP	59 989,74 €
EUROVIA	51 098,80 €
COLAS	61 564,20 €
EIFFAGE	52 787,20 €

VI.2 ENSEMBLE DES PRIX :

Les offres reçues (après négociations) pour l'ensemble des prix sont disponibles en annexe 1 (dossier annexé) de ce rapport.

VI.3 Vérifications du montant des offres.

Tous les montants des offres ont été vérifiés et modifiés à la suite des négociations. Il n'y a pas d'erreur dans les Détails Estimatifs Fictifs, le Bordereau des Prix.

VII. Analyse des offres

VII.1 Valeur technique

Les 4 candidats présentent à l'appui de leur offre un mémoire technique sur la base des travaux prévus au cahier des charges.

Les éléments techniques de détails figurent dans le tableau en annexe 3 du présent rapport.

Les documents techniques sont variables d'une offre à une autre, mais sont globalement satisfaisants pour l'ensemble des candidats.

Suite à la négociation, pas de modification des notes techniques.

En page suivante le tableau de synthèse des notes techniques par sous-critère d'analyse.



ANALYSE DES OFFRES - RECAPITULATION DES OFFRES TECHNIQUES

Critères de notation		Note maxi	1	2	3	4
			Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
A	Décrire et expliquer le processus d'aménagement d'une voirie (moyens utilisés et méthode suivie) en adéquation à l'envergure des travaux (distinguer les différents types de rénovation d'une voirie, détailler une opération d'aménagement de trottoir PMR, détailler une opération d'arasement ou de curage de fossé ; détailler une opération de PATA, détailler une opération d'amélioration des écoulements et de l'évacuation des eaux de ruissellement) : 15 points	15,0	10,0 satisfaisant	5,0 conforme	14,0 très satisfaisant	12,0 très satisfaisant
B	La pertinence du calendrier de travaux : présentation d'un planning prévisionnel avec articulations des différentes équipes engagées d'avril à juillet et de septembre à décembre afin de réaliser 500 k€ de travaux : 8 points	8,0	6,00 très satisfaisant	4,00 satisfaisant	7,00 très satisfaisant	5,00 satisfaisant
C	explicitier les mesures en faveur de la sécurité et de la gestion de la signalisation de chantier: balisage des déviations, protection des piétons, protections et maintien des emprises de travaux pendant et après le chantier : 5 points	5,0	4,00 très satisfaisant	2,50 satisfaisant	5,00 très satisfaisant	3,00 satisfaisant
D	Explicitier les mesures en faveur de développement durable : utiliser dans la mesure du possible les matériaux extraits des fouilles, le stockage provisoire à proximité, utiliser des matériaux recyclés ; minimiser les transports à vide ; favoriser l'emploi local avec les équipes et les sous-traitants : 3 points	3,0	2,0 satisfaisant	0,5 insuffisant	3,0 très satisfaisant	2,0 satisfaisant
E	la tenue du chantier : propreté, poussière, installation, la gestion des déchets : 3 points	3,0	2,5 très satisfaisant	2,5 très satisfaisant	3,0 très satisfaisant	3,0 très satisfaisant
F	expliquer le processus de contrôle et de mesure de la qualité : 2 points	2,0	2,0 très satisfaisant	0,5 conforme	2,0 très satisfaisant	2,0 très satisfaisant
G	le maintien des activités économiques, commerciales et sociales en périphérie du chantier : 2 points	2,0	0,5 conforme	0,5 conforme	0,5 conforme	2,0 très satisfaisant
H	l'établissement d'un programme d'exécution prévisionnel détaillant les phases de préparation, les phases d'exécution et les phases d'opérations préalables à la réception ; à partir de la réception d'un bon de commande ; l'engagement d'un démarrage des travaux sous 3 semaines après réception du bon de commande : 2 points	2,0	2,0 très satisfaisant	0,5 conforme	1,5 très satisfaisant	2,0 très satisfaisant
			Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
TOTAL CRITERE TECHNIQUE		40,0	29,00	16,00	36,00	31,00

Le **classement de la valeur technique**, sur une base de 40 points devient le suivant :

CLASSEMENT DES OFFRES: CRITERE TECHNIQUE

	1	2	3	4
	Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
VALEUR TECHNIQUE	29,00 pts	16,00 pts	36,00 pts	31,00 pts
Classement	3	4	1	2

VII.2 Prix

Conformément au règlement de la consultation, la note pour le critère prix est attribuée par la **moyenne** :

1- de la note obtenue par comparaison de la somme des offres des DQE fictifs / offre DQE fictif la moins onéreuse (cf. tableau d'analyse financière en Annexe 2 du présent rapport).

La somme des DQE fictifs prise en compte dans l'analyse du critère prix est la suivante :

	Somme des DQE Règlement de la Consultation
NATP	357 023,02 €
EUROVIA	311 375,08 €
COLAS	298 261,68 €
EIFFAGE	288 238,08 €

L'offre la moins onéreuse est celle de l'entreprise EIFFAGE. Les points distribués pour ce sous-critère sont :

	Somme des DQE Règlement de la Consultation	Note somme des DQE fictifs
NATP	357 023,02 €	48,44 pts
EUROVIA	311 375,08 €	55,54 pts
COLAS	298 261,68 €	57,98 pts
EIFFAGE	288 238,08 €	60,00 pts

2- de la note obtenue par comparaison de la moyenne des offres / offres la moins onéreuse pour chaque prix de l'ensemble des prix du bordereau des prix ; cf. tableau d'analyse financière en Annexe 1 du présent rapport.

	Note NATP	Note EUROVIA	Note COLAS	Note EIFFAGE
<i>MOYENNE des notes TOUS PRIX CONFONDUS</i>	38,13 pts	40,83 pts	49,33 pts	44,93 pts

Il en résulte la notation et le classement suivants pour le critère prix (moyenne

CLASSEMENT CRITERE PRIX

	Note de la somme des DQE fictifs	Note de la moyenne des notes de l'ensemble des prix	Note critère prix RC sur 60 points	position
NATP	48,44 pts	38,13 pts	43,28 pts	4
EUROVIA	55,54 pts	40,83 pts	48,18 pts	3
COLAS	57,98 pts	49,33 pts	53,66 pts	1
EIFFAGE	60,00 pts	44,93 pts	52,47 pts	2

VIII. Conclusion de l'analyse des offres et proposition du maître d'œuvre

Le classement général des offres devient le suivant selon le règlement de la consultation :

		1	2	3	4
		Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
PRIX (pondération 60%)	Note DQE fictifs	55,54 pts	48,44 pts	60,00 pts	57,98 pts
	Note Ensemble des Prix	40,83 pts	38,13 pts	44,93 pts	49,33 pts
	<i>Moyenne</i>	<i>48,18 pts</i>	<i>43,28 pts</i>	<i>52,47 pts</i>	<i>53,66 pts</i>
VALEUR TECHNIQUE	NOTE (pondération 40%)	29,00 pts	16,00 pts	36,00 pts	31,00 pts
TOTAL NOTE PONDEREE		77,18 pts	59,28 pts	88,47 pts	84,66 pts
Classement proposé		3	4	1	2

Il ressort de l'analyse des offres que l'entreprise **EIFFAGE** (en groupement avec STPM) présente la meilleure offre.
 Le maître d'œuvre conseille au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de l'opérateur économique **EIFFAGE / STPM**.

A Lezay
 Le maître d'œuvre – Dimitri GUERIN
 Le 20 mars 2023

IX. ANNEXES

*IX.1 ANNEXE 1 : Tableaux financiers **d'analyse de l'ensemble des prix***

DOSSIER ANNEXE

*IX.2 ANNEXE 2 : Tableaux financiers **d'analyse des bons de commande fictifs***

DOSSIER ANNEXE

*IX.3 ANNEXE 3 : **Tableaux de l'analyse technique** détaillée*

DOSSIER ANNEXE

IX.4 ANNEXE 4 : Réponses des candidats

DOSSIER ANNEXE



Rapport d'analyse des offres

Maître d'ouvrage :

Mairie de Melle
Quartier de la mairie
79500 – Melle

Marché public de travaux

Rénovation de l'éclairage de la commune : stade de Beausoleil

Procédure adaptée ouverte

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

A - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Maitre d'ouvrage :

Mairie de Melle
Quartier de la mairie
79500 Melle
Tél. : 05 49 27 00 53
Email : contact@ville-melle.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur le Maire en exercice, Sylvain Griffault

Identification des services chargés de l'analyse des offres :

Monsieur Rivault, responsable du Centre Technique Municipal
Madame Sara Nurse, responsable du service Aménagement

B – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la rénovation de l'éclairage du complexe sportif de Beausoleil composé d'un terrain de rugby, terrain de football à 11 et d'un terrain de football à 7.

C – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Publicité : consultation réalisée du 10/02/2023 au 10/03/2023, 12h.

Procédure : Procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

NON :

OUI : X

D – EXAMEN DES OFFRES

Entreprise(s) ayant proposé une offre

N° d'arrivée	Date de réception	N°lot	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)	Adresse/tel/fax/courriel/n° SIRET
1	08/03/23	1	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	RUE CHRISTOPHE COLOMB 17440 Aytré Tél : 05.57.89.03.70 Email : etude.charentes.travauxpublics@eiffage.com Siret : 39930737000219
2	09/03/23	1	SOC DE TRAVAUX PUBLICS DU MELLOIS	LD MARDRE Saint-Léger-de-la-Martinière 79500 Melle Tél : 05.49.29.17.60 Email : stpm@stpm79.fr Siret : 33274988600013
3	09/03/23	1 et 2	DELAIRE – SDEL	RTE DE SAUZE VAUSSAIS 79110 Chef-Boutonne Tél : 05.49.07.47.50 Email : infos@sas-delaire.fr Siret : 42156626600027
4	10/03/23	1 et 2	INEO ATLANTIQUE	282 RUE JEAN JAURES 79000 Niort Tél : 05.49.77.38.00 Email : elodie.macouin@equans.com Siret : 41479929600317
5	10/03/23	2	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES	LD LE FIEF DE BAUSSAIS 79260 François Tel: 05.49.35.19.87 Email : aurelie.tempette@eiffage.com Siret : 30206838200126

Nombre d'offres reçues :

- dans les délais : 5
- hors délais : 0

Élimination des offres : Aucune offre n'est éliminée.

E – ANALYSE DES OFFRES – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix des prestations	50 %
2	Valeur technique de l'offre	50 %
Pondération totale des critères d'attribution:		100 %

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus en adéquation aux critères définis par le pouvoir adjudicateur.

ANALYSE LOT N°1 – VRD

- **Critère n°1 : Prix des prestations**

Candidat	Prix HT	Remarques	Note/50
Eiffage Route	65 382,60 €	Devis détaillé par type de travaux (installation, VRD pour éclairage, arrosage..)	41,9
STPM	54 836,00 €	Devis assez détaillé	50,0
Delaire	66 927,50 €	Devis détaillé par type de travaux (installation, éclairage, arrosage..)	41,0
Ineo	56 942,44 €	Devis peu détaillé mais grandes lignes présentes	48,2

▪ **Critère n°2 : Valeur technique de l'offre**

Candidat	Remarques	Note/50
Eiffage Route	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : explications sommaires. Attention précision 4 m3 pour massifs béton (demandé devis avec 10 m3)</p> <p>Références opérations similaires récentes : peu de chantiers similaires</p> <p>Planning prévisionnel : 4 semaines</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies</p>	40,0
STPM	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : très court, peu précis</p> <p>Références opérations similaires récentes : pas de chantier similaire</p> <p>Planning prévisionnel : 4 semaines</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : informations très succinctes</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : quelques fiches techniques</p>	25,0
Delaire	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : procédés d'exécutions claires, plans explicatifs</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de références chantiers similaires</p> <p>Planning prévisionnel : 4 semaines</p> <p>Moyens matériel et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : conforme aux demandes</p>	50,0
Ineo	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : procédés d'exécution par phase, plans descriptifs</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de référence similaires</p> <p>Planning prévisionnel : 6 semaines pour le lot 1. A noter que le candidat répond également au lot 2 et propose un calendrier optimisé avec 2 semaines de co-activités lot 1 et lot 2</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques sur les produits fournies et note sur les engagements environnementaux</p>	47,0

▪ **Notation et classement :**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

		Candidat n°1 Eiffage Route	Candidat n°2 STPM	Candidat n°3 Delaire	Candidat n°4 Inéo
Prix des prestations	Note attribuée /50	41,9	50	41	48,2
Valeur technique de l'offre	Note attribuée /50	40	25	50	47
TOTAL	Note attribuée /100	81,9	75	91	95,2

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)
1	Candidat n°4 – Inéo - Niort
2	Candidat n°3 – Delaire - Chef-Boutonne
3	Candidat n°1 – Eiffage Route - Aytré
4	Candidat n°2 – STPM - Melle

ANALYSE LOT N°2 – Éclairage

Tranche ferme

▪ Critère n°1 : Prix des prestations

Candidat	Prix HT	Remarques	Note/50
Delaire	73 814,00 €	Devis détaillé par type de travaux (installation, éclairage, arrosage..). Pour l'éclairage du terrain à 7 l'entreprise répond à la demande de base, répond à la tranche conditionnelle.	40,1
Inéo	59 162,09 €	Devis peu détaillé mais qui précise les grandes étapes les chiffre. Pour l'éclairage du terrain à 7 l'entreprise répond à la demande de base, répond à la tranche conditionnelle.	50,0
Eiffage Energie	86 895,95 €	Devis détaillé très détaillé concernant le matériel et les travaux Pour l'éclairage du terrain à 7 l'entreprise répond à la demande de base, répond à la tranche conditionnelle et propose une variante à cette tranche conditionnelle.	34,0

▪ Critère n°2 : Valeur technique de l'offre

Candidat	Remarques	Note/50
Delaire	Procédés d'exécution et méthodologie par phase : plan et photos en complément ; procédé et méthodologie très détaillé apportant une plus value par rapport aux besoins exprimés et par rapport aux autres candidats. Références opérations similaires récentes : beaucoup de références de chantiers Planning prévisionnel : 4 semaines Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies, plans, fiches explicatives de raccordement TGBT/système de pilotage.	50,0
Inéo	Procédés d'exécution et méthodologie par phase : procédé d'exécution clair des travaux Références opérations similaires récentes : beaucoup de références chantiers Planning prévisionnel : 6 semaines pour le lot 2. A noter que le candidat répond également au lot 1 et propose un calendrier optimisé avec 2 semaines de co-activités lot 1 et lot 2 Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant Provenance des fournitures et matériaux : fiches techniques fournies, note sur les engagements environnementaux.	47,0
Eiffage Energie	Procédés d'exécution et méthodologie par phase : photos et explications diverses	47,0



	Références opérations similaires récentes : beaucoup de références de chantiers Planning prévisionnel : 5 semaines Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies, gestion des déchets, note sur l'environnement	
--	---	--

▪ **Notation et classement :**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

		Candidat n°1 Delaire	Candidat n°2 Inéo	Candidat n°3 Eiffage Energie
Prix des prestations	Note attribuée /50	40,1	50	34
Valeur technique de l'offre	Note attribuée /50	50	47	47
TOTAL	Note attribuée /100	90,1	97	81

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)
1	Candidat n°2 – Inéo - Niort
2	Candidat n°1 – Delaire - Chef-Boutonne
3	Candidat n°3 – Eiffage Energie - Aytré

Tranche ferme + conditionnelle :

▪ **Critère n° 1 : Prix des prestations**

Candidat	Prix HT	Remarques	Note/50
Delaire	96 475,00 €	Devis détaillé par type de travaux (installation, éclairage, arrosage..)	42,70
Inéo	82 456,70 €	Devis peu détaillé mais grandes lignes présentes	50
Eiffage Energie (base demandée)	112 333,06 €	Devis détaillé très détaillé dur la matériel et les travaux. Propose 2 options pour l'éclairage du terrain à 7	39,7
Eiffage Energie (variante)	103 753,32 €	Devis détaillé très détaillé dur la matériel et les travaux. Propose 2 options pour l'éclairage du terrain à 7	36,7

▪ **Critère n°2 : Valeur technique de l'offre**

Candidat	Remarques	Note/50
Delaire	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : plan et photos en complément</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de références de chantiers</p> <p>Planning prévisionnel : 4 semaines</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies, plans, fiches explicatives de raccordement TGBT/système de pilotage</p>	50,0
Inéo	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : procédé d'exécution clair des travaux</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de références chantiers</p> <p>Planning prévisionnel : 6 semaines dont 2 en commun avec lot 1 donc compter 4 semaines minimum</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et matériaux : fiches techniques fournies, note sur les engagements environnementaux</p>	47,0
Eiffage Energie (base demandée)	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : photos et explications diverses</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de références de chantiers</p> <p>Planning prévisionnel : 5 semaines</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies, gestion des déchets, note sur l'environnement</p>	47,0
Eiffage Energie (variante)	<p>Procédés d'exécution et méthodologie par phase : photos et explications diverses</p> <p>Références opérations similaires récentes : beaucoup de références de chantiers</p> <p>Planning prévisionnel : 5 semaines</p> <p>Moyens matériels et humains affectés au chantier : satisfaisant</p> <p>Provenance des fournitures et fiches techniques : fiches techniques fournies, gestion des déchets, note sur l'environnement</p>	47,0

▪ **Notation et classement :**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

		Candidat n°1 Delaire	Candidat n°2 Inéo	Candidat n°3 Eiffage Energie (base demandée)	Candidat n°4 Eiffage Energie (variante)
Prix des prestations	Note attribuée /50	42,7	50	36,7	39,7
Valeur technique de l'offre	Note attribuée /50	50	47	47	47
TOTAL	Note attribuée /100	92,7	97	83,7	86,7

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)
1	Candidat n°2 – Inéo - Niort
2	Candidat n°1 – Delaire - Chef-Boutonne
3	Candidat n°3 – Eiffage Energie (variante)- François
4	Candidat n°4 – Eiffage Energie (base demandée) - François

F- OFFRE QUE LE GROUPE MARCHÉ PROPOSE DE RETENIR

Au vu de la sélection et du classement des offres opéré ci-dessus, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)	Montant € HT
1	Candidat n°4 – Ineo – Niort	56 942,44 €

Lot	Nom du candidat individuel ou du mandataire (si groupement)	Montant € HT
2 (Tranche ferme + tranche condition nelle)	Candidat n°4 – Ineo – Niort	82 456,70 €

Analyse réalisée par Frédéric Rivault, responsable du Centre Technique Municipal et Sara Nurse, responsable du service aménagement, validée par le groupe marché composé de M. Pascal Brunet, M. Johnny Bertrand, M. Sulvain Puteau, M. Bertrand Devineau.

A Melle, le 20 mars 2023

Signature :

Le Maire,

Sylvain Griffault

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_048-DE

S²LOW

Annexe
au point 14

PROJET

**LE TOUR
79**
VIVEZ
LA COURSE!

TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES – MAGASINS U

13 – 14 – 15 – 16 JUILLET 2023

CONVENTION entre

La Commune de MELLE

Et

Le COMITE D'ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Comité d'Organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres dont le siège social est à Niort
Hôtel de la Vie Associative 12, rue J. Cugnot et représenté par son Président Monsieur Alain
GABARD, ci-après dénommé : Comité d'Organisation.

D'une part,

ET :

La commune de MELLE
Représentée par son Maire Mr Sylvain GRIFFAULT
Ci-après dénommée : Ville-Etape Arrivée

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023_048-DE



Article 1 : OBJET

La Ville-étape accueillera **le Dimanche 16 juillet 2023** l'arrivée de la 5^{ème} et dernière étape du 22^{ème} Tour Cycliste des Deux-Sèvres MAGASINS U.

Article 2 : ORGANISATION

Une réunion technique programmée par le Comité d'Organisation et la Ville-Etape aura lieu en début d'année 2023 afin de définir les rôles, charges et attributions de chacun des signataires de la présente convention.

La Ville-Etape désignera un représentant qui sera chargé de l'organisation de cette manifestation en relation directe avec le Comité d'Organisation.

Article 3 : EMLACEMENTS

La désignation des sites sera définie d'un commun accord entre le Comité d'Organisation et la Ville-Etape en ce qui concerne :

- Le lieu d'arrivée
- Le lieu d'implantation des podiums
- Le lieu de stationnement de la Caravane Publicitaire
- Le lieu de stationnement des véhicules des Directeurs Sportifs et des véhicules officiels.

Article 4 : PRESTATIONS DU COMITE D'ORGANISATION

Le Comité d'Organisation s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer un parfait déroulement de la manifestation, notamment en matière de sécurité.

Le Comité d'Organisation aura à sa charge l'organisation du site d'arrivée.

Le Comité d'Organisation aura à sa charge la fourniture et la mise en place des différents cars podiums, Tivoli et autres espaces techniques et d'accueil sur le site d'arrivée.

Le Comité d'Organisation assurera la fourniture à la Ville-Etape tous supports, panneaux ou fléchages destinés à signaler les emplacements prévus dans le cadre de l'organisation de l'Etape.

Le Comité d'Organisation assurera la fourniture à la Ville-Etape des affiches à récupérer dans l'onglet « kit communication » de notre site internet ou banderoles publicitaires destinées à annoncer la manifestation.

Le Comité d'Organisation réservera à la Ville-Etape tous documents pour assurer la promotion de la ville en particulier sur son site internet et les réseaux sociaux.

Le Comité d'Organisation fournira à la Ville-Etape, et ceci d'un commun accord entre eux, 10 invitations aux Elus et personnel de services.

ARTICLE 5 : PRESTATION DE LA VILLE-ETAPE

La Ville-Etape permettra au Comité d'Organisation de mettre un lien entre nos deux sites internet et sur nos pages sur les réseaux sociaux.

Cahier des charges pour la Ville-Etape Arrivée Tour 79 Magasins U

La Ville-Etape désignera 5 à 6 bénévoles minimum nécessaires pour la pose de barrières et panneaux publicitaires et le démontage avec notre équipe podium, et des signaleurs en nombre suffisant sur le circuit final.

La Ville-Etape offrira un vin d'honneur pour environ 150 personnes.

La Ville-Etape fournira le trophée de la Ville qui sera remis par ses représentants ainsi que 7 (sept) bouquets de fleurs.

La Ville-Etape prendra les arrêtés municipaux nécessaires pour les déviations et stationnements pour le jour de l'épreuve.

La Ville-Etape mettra en place un tableau électrique avec 4 prises 16A destinées à alimenter les cars podiums commissaires et invités sur la ligne d'arrivée.

La Ville-Etape mettra à disposition du Comité d'Organisation des locaux à proximité de la ligne d'arrivée et répartis de façon suivante :

- 1 salle pour le contrôle médical comprenant des toilettes non accessibles de l'extérieur équipée d'une table et 6 chaises.

Article 6 : ASSURANCES

Le Comité d'Organisation devra posséder toutes les assurances nécessaires à l'organisation d'une telle épreuve en contractant notamment une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous risques d'accidents pouvant survenir à des biens ou à des personnes lors du déroulement de l'épreuve.

Dans l'hypothèse où soit la course soit l'étape serait interrompue ou annulée du fait d'un événement imprévisible ou indépendant de la volonté du Comité d'Organisation, les signataires seraient dispensés de poursuivre l'exécution de la présente convention, et ce sans versement d'aucune indemnité de part et d'autre.

Article 7 : MODALITES FINANCIERES

Le prix pour une arrivée d'étape est fixé à 8000€ (huit mille euros) de cette convention, le montant de la subvention accordée par la Ville-Etape au Comité d'Organisation a été fixé à :

4000€ (Quatre mille euros) et la même somme est prise en charge par la communauté de commune du Pays Mellois

Le règlement sera adressé au Comité d'Organisation par mandat administratif sur son compte bancaire. (Coordonnées bancaires ci-dessous).

Le règlement interviendra après la signature de la présente convention et avant l'épreuve.

Article 8 : DEROGATIONS

Toutes dérogations, modifications ou changements au présent contrat devront faire l'objet d'un avenant complémentaire écrit et approuvé par les signataires de la présente convention.

Niort, le 20 Février 2023

Le Président du comité d'organisation

Mr le Maire

A.GABARD

Sylvain GRIFFAULT



COMITÉ D'ORGANISATION
TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES
HOTEL DE LA VIE ASSOCIATIVE
12, rue Joseph Cugnot - 79000 NIORT
SIRET : 494 581 739 00013

Coordonnées Bancaires CREDIT MUTUEL
IBAN FR7615519391060002141730182
BIC CMCIFR2A

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
STATUTS**

Propositions de modifications à l'Assemblée générale du 30 novembre 2022

ARTICLES EXISTANTS

ARTICLES MODIFIÉS

<p>Article 1 : Création de l'Agence Technique Départementale</p> <p>En application de l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, il est créé entre le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux du département qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, un établissement public constitutif intitulé " Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres ".</p>	
<p>Article 2 : Objet</p> <p>L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, financier.</p> <p>Elle a vocation à entreprendre toutes études, recherches, demandes et réalisation permettant d'atteindre l'objectif défini. Elle ne concurrence pas l'offre d'assistance déjà existante dans le secteur privé, à l'exception de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.</p>	<p>Article 2 : Objet</p> <p>L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, établissements publics intercommunaux du département adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, financier.</p> <p>Elle a vocation à entreprendre, pour le compte de ses membres, toutes études, recherches, demandes et réalisation permettant d'atteindre l'objectif défini.</p> <p>Elle ne concurrence pas l'offre d'assistance déjà existante dans le secteur privé, à l'exception de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Elle a la possibilité, à titre très accessoire, de délivrer des prestations à des personnes morales qui ne sont pas membres de l'agence.</p>
<p>Article 3 : Siège</p> <p>Son siège est fixé au Département des Deux-Sèvres, Maison du Département, Mail Lucie Aubrac CS 58880 79028 Niort Cedex.</p> <p>Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration.</p>	
<p>Article 4 : Durée</p> <p>L'Agence est créée pour une durée illimitée.</p>	
<p>Article 5 : Adhésion</p> <p>Sont membres de l'Agence, le Département des Deux-Sèvres, les communes et les établissements publics intercommunaux qui ont adhéré dès sa création, ainsi que ceux ayant adhéré après sa création. La qualité de membre s'acquiert de droit dès notification à l'Agence de l'approbation des présents statuts.</p> <p>En cas de création d'une commune nouvelle intégrant des communes adhérant à l'Agence technique</p>	

départementale, la commune nouvelle est de plein droit membre de l'Agence pour l'ensemble de son territoire, sauf notification en lettre recommandée avec accusé de réception de la commune nouvelle décidant son retrait de l'Agence, dans un délai de six mois à compter de la date de création de la commune nouvelle.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par le retrait volontaire. Toute membre peut notifier son retrait de l'Agence. La notification est adressée au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet un mois après la réception du courrier par le Président.

Les obligations de toute nature nées avant cette date à l'égard de l'Agence restent à la charge du membre.

Article 7 : Dissolution de l'Agence

La dissolution de l'Agence ne peut être décidée que par l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues par les présents statuts.

L'Assemblée Générale désigne plusieurs commissaires chargés de la liquidation du patrimoine de l'agence.

L'actif et le passif sont repris dans les comptes du Département.

Article 8 : L'Assemblée Générale

Article 8-1 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend les délégués représentant tous les membres de l'ATD répartis en deux collèges :

- 1^{er} collège (collège des délégués du Département) : le Président du Conseil départemental et 11 conseillers départementaux désignés par le Département,

- 2^{ème} collège (collège des délégués des communes et établissements publics intercommunaux) : chaque membre du 2^{ème} collège désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément aux règles qui le régissent.

Ce 2^{ème} collège est de volume variable suivant le nombre d'adhérents à l'ATD.

En cas de création d'une commune nouvelle, la commune nouvelle désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. En l'absence de délibération de la commune nouvelle désignant les délégués titulaire et suppléant, le maire de la commune nouvelle siège en

qualité de titulaire et le 1er adjoint en qualité de suppléant.

Article 8-2 : Droits de vote à l'Assemblée Générale

Les collèges disposent des droits de vote suivants :

- 1^{er} collège (collège des délégués du Département) : 50 % des droits de vote,

Les délégués du Département : 50 % des droits de vote répartis à égalité entre chacun des 12 membres (le Président du Conseil départemental et les 11 conseillers départementaux).

Chaque membre dispose d'un vote dont le poids est égal à 4,1666 %.

- 2^{ème} collège (collège des délégués des communes et établissements publics intercommunaux) : 50 % des droits de vote.

Chaque membre de chacune des catégories (commune et établissements publics intercommunaux) dispose d'un poids de vote équivalent. Il est calculé de la manière suivante : $50 \% / \text{nombre de membres totaux (communes + établissements publics intercommunaux)} = X \% \text{ par membre (à la 4^e décimale)}$

En cas d'adhésion d'une commune nouvelle à l'Agence pour l'ensemble de son territoire, le poids de vote de la commune nouvelle est égal à $50 \% / \text{nombre de membres totaux adhérents (communes + établissements publics intercommunaux membres de l'Agence)} = x \% \text{ (à la 4^e décimale)}$.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué du même collège. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

En cas d'égalité des votes, le vote du Président du Conseil départemental est prépondérant.

Article 9 : Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou sur proposition du tiers des délégués de l'Assemblée Générale, soumise au Président un mois au moins avant la séance.

L'Assemblée Générale détermine la politique générale de l'Agence Technique Départementale et fixe le montant des cotisations annuelles relatives à l'adhésion à l'Agence. Sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux modifications statutaires et à la dissolution, ses décisions sont prises à la majorité absolue des droits de vote. Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 9 : Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou sur proposition du tiers des délégués de l'Assemblée Générale, soumise au Président un mois au moins avant la séance.

Le Président du conseil d'administration peut décider que la réunion de l'assemblée générale se tiendra en plusieurs lieux par visioconférence. Le quorum est apprécié en fonction de la présence des délégués dans les différents lieux par visioconférence.

L'Assemblée Générale détermine la politique générale de l'Agence Technique Départementale, et fixe le montant des cotisations annuelles relatives à l'adhésion à

Elle ne peut délibérer sur la modification des statuts ou la dissolution de l'Agence Technique Départementale que si la moitié des délégués de chaque collège est présente ou représentée. Les décisions relatives à la modification des statuts ou à la dissolution sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents ou représentés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué du même collège. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

l'Agence ainsi que le tarif des prestations. Sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux modifications statutaires et à la dissolution, ses décisions sont prises à la majorité absolue des droits de vote. Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle ne peut délibérer sur la modification des statuts ou la dissolution de l'Agence Technique Départementale que si la moitié des délégués de chaque collège est présente ou représentée. Les décisions relatives à la modification des statuts ou à la dissolution sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents ou représentés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué du même collège. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Article 10 : Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 12 délégués : le Président du Conseil Départemental et 11 délégués élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelables.

Les délégués sont répartis en deux collèges :

- 1^{er} collège : le Président du Conseil départemental et 5 conseillers départementaux siégeant à l'Assemblée Générale. Les 5 conseillers départementaux sont élus par le 1^{er} collège de l'Assemblée Générale à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour de scrutin (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

- pour le 2^{ème} collège : les délégués du 2^{ème} collège siégeant à l'Assemblée Générale élisent en leur sein 6 représentants pour siéger au Conseil d'Administration. Ils sont élus dans les mêmes conditions que le 1^{er} collège (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

La répartition des sièges au sein du 2^{ème} collège s'effectue en fonction du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence, selon le tableau suivant :

Nombre d'Établissements publics intercommunaux adhérant à	Nombre de représentants des communes au Conseil d'Administrati	Nombre de représentants des Établissements publics
---	--	--

Article 10 : Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 12 délégués : le Président du Conseil Départemental et 11 délégués élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelables.

Les délégués sont répartis en deux collèges :

- 1^{er} collège : le Président du Conseil départemental et 5 conseillers départementaux siégeant à l'Assemblée Générale. Les 5 conseillers départementaux sont élus par le 1^{er} collège de l'Assemblée Générale à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour de scrutin (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

- pour le 2^{ème} collège : les délégués du 2^{ème} collège siégeant à l'Assemblée Générale élisent en leur sein 6 représentants pour siéger au Conseil d'Administration. Ils sont élus dans les mêmes conditions que le 1^{er} collège (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

La répartition des sièges au sein du 2^{ème} collège s'effectue en fonction du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence, selon le tableau suivant :

Nombre d'Établissements publics intercommunaux adhérant à l'ATD	Nombre de représentants des communes au Conseil d'Administration	Nombre de représentants des Établissements publics intercommunaux
---	--	---

l'ATD	on	intercommunaux au Conseil d'Administration
2 et +	4	2
1	5	1
0	6	0

		au Conseil d'Administration
2 et +	4	2
1	5	1
0	6	0

En cas d'évolution du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence conduisant à une modification de la répartition des sièges au sein du 2ème collège du Conseil d'administration, il sera procédé pour la durée du mandat restant, à la plus proche Assemblée Générale, à une nouvelle élection des représentants du 2ème collège au Conseil d'Administration selon les modalités définies ci-dessus.

L'adhésion de nouvelles communes à l'Agence n'entraîne pas de nouvelle élection du Conseil d'administration.

Les fonctions des délégués prennent fin lors de l'Assemblée Générale qui suit les renouvellements électoraux. Les délégués sortants sont rééligibles dès lors qu'ils gardent la qualité en vertu de laquelle ils ont été initialement désignés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Le Président du Conseil départemental est de droit le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur l'initiative de son Président qui fixe l'ordre du jour, ou à défaut, des deux tiers de ses délégués sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur de l'Agence Technique Départementale assiste aux séances avec voix consultative.

La présence de la majorité des délégués est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des délégués présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant l'Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres, notamment sur :

- le rapport d'activité de l'ATD

En cas d'évolution du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence conduisant à une modification de la répartition des sièges au sein du 2ème collège du Conseil d'administration, il sera procédé pour la durée du mandat restant, à la plus proche Assemblée Générale, à une nouvelle élection des représentants du 2ème collège au Conseil d'Administration selon les modalités définies ci-dessus.

L'adhésion de nouvelles communes à l'Agence n'entraîne pas de nouvelle élection du Conseil d'administration.

Les fonctions des délégués prennent fin lors de l'Assemblée Générale qui suit les renouvellements électoraux. Les délégués sortants sont rééligibles dès lors qu'ils gardent la qualité en vertu de laquelle ils ont été initialement désignés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Le Président du Conseil départemental est de droit le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur l'initiative de son Président qui fixe l'ordre du jour, ou à défaut, des deux tiers de ses délégués sur un ordre du jour déterminé.

Le Président du conseil d'administration peut décider que la réunion du conseil d'administration se tiendra en plusieurs lieux par visioconférence. Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres du conseil d'administration dans les différents lieux par visioconférence.

Le directeur de l'Agence Technique Départementale assiste aux séances avec voix consultative.

La présence de la majorité des délégués est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des délégués présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

<ul style="list-style-type: none"> - le budget, compte administratif, compte de gestion - le tarif des prestations - le règlement intérieur - la création des emplois de l'ATD - les actions judiciaires - la modification de la localisation du siège. 	<p>Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant l'Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres, notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport d'activité de l'ATD - le budget, compte administratif, compte de gestion - le tarif des prestations - le règlement intérieur - la création des emplois de l'ATD - les actions judiciaires - la modification de la localisation du siège. <p>Le conseil d'administration peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au Président du conseil d'administration à l'exception des questions relatives au rapport d'activité de l'ATD, au budget, au compte administratif et au compte de gestion, au règlement intérieur, à la création des emplois de l'ATD, à la modification de la localisation du siège. Le Président informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation</p>
<p>Article 11 : Le Président</p> <p>Le Président du Conseil d'Administration est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il tient informé le Conseil d'Administration de la gestion de l'établissement.</p> <p>Le Président représente l'Agence Technique Départementale dans tous les actes de la vie civile. Il peut, sous le contrôle du Conseil d'Administration, ester en justice au nom de l'Agence Technique Départementale. Il convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration et préside toutes les assemblées. En cas d'absence, il est remplacé par le 1^{er} vice-président (issu du second collègue) et à défaut par le 2^{ème} vice-président (issu du premier collègue).</p> <p>Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-présidents, au directeur de l'Agence Technique Départementale et aux agents, y compris à ceux relevant des services mis à disposition. Cette délégation doit être expresse.</p>	
<p>Article 12 : Les Vice-présidents</p> <p>Le Président du Conseil d'Administration est assisté par deux Vice-présidents désignés selon les modalités suivantes.</p> <p>Le 1^{er} vice-président est issu du 2^{ème} collège. Il est élu par les délégués du 2^{ème} collège siégeant au Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la</p>	

majorité relative au second tour de scrutin.

Le 2ème Vice-président est issu du 1^{er} collège. Il est élu par les délégués du 1er collège siégeant au Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour du scrutin.

Article 13 – Le directeur

Le directeur de l'Agence Technique Départementale est nommé par le Président sur proposition du Conseil d'Administration.

Il assiste le Président du Conseil d'Administration dans ses fonctions. Il assure la direction du personnel. Il a la responsabilité de l'organisation et de l'exécution des travaux confiés à l'Agence.

Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales avec voix consultative.

Article 14 – Les ressources

Les ressources de l'Agence Technique Départementale sont constituées par :

- les participations et cotisations financières de ses membres
- les recettes tirées de son activité
- toute autre ressource non interdite par la législation.

Article 15 : Gestion financière et comptable

La comptabilité de l'Agence sera tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

L'Agence appliquera le cadre budgétaire et comptable des départements.

Le comptable de l'Agence sera désigné par la Direction départementale des finances publiques.

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE STATUTS

Version modifiée à l'Assemblée générale du 30 novembre 2022

Nouveaux statuts

Article 1 : Création de l'Agence Technique Départementale

En application de l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, il est créé entre le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux du département qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, un établissement public constitutif intitulé " Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres "

Article 2 : Objet

L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, établissements publics intercommunaux du département adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, financier.

Elle a vocation à entreprendre, pour le compte de ses membres, toutes études, recherches, demandes et réalisation permettant d'atteindre l'objectif défini. Elle a la possibilité, à titre très accessoire, de délivrer des prestations à des personnes morales qui ne sont pas membres de l'agence.

Article 3 : Sièges

Son siège est fixé au Département des Deux-Sèvres, Maison du Département, Mail Lucie Aubrac CS 58880 79028 Niort Cedex.

Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée

L'Agence est créée pour une durée illimitée.

Article 5 : Adhésion

Sont membres de l'Agence, le Département des Deux-Sèvres, les communes et les établissements publics intercommunaux qui ont adhéré dès sa création, ainsi que ceux ayant adhéré après sa création. La qualité de membre s'acquiert de droit dès notification à l'Agence de l'approbation des présents statuts.

En cas de création d'une commune nouvelle intégrant des communes adhérant à l'Agence technique départementale, la commune nouvelle est de plein droit membre de l'Agence pour l'ensemble de son territoire, sauf notification en lettre recommandée avec accusé de réception de la commune nouvelle décidant son retrait de l'Agence, dans un délai de six mois à compter de la date de création de la commune nouvelle.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par le retrait volontaire. Toute membre peut notifier son retrait de l'Agence. La notification est adressée au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet un mois après la réception du courrier par le Président.

Les obligations de toute nature nées avant cette date à l'égard de l'Agence restent à la charge du membre.

Article 7 : Dissolution de l'Agence

La dissolution de l'Agence ne peut être décidée que par l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues par les présents statuts.

L'Assemblée Générale désigne plusieurs commissaires chargés de la liquidation du patrimoine de l'agence.

L'actif et le passif sont repris dans les comptes du Département.

Article 8 : L'Assemblée Générale

Article 8-1 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend les délégués représentant tous les membres de l'ATD répartis en deux collèges :

- 1^{er} collège (collège des délégués du Département) : le Président du Conseil départemental et 11 conseillers départementaux désignés par le Département,

- 2^{ème} collège (collège des délégués des communes et établissements publics intercommunaux) : chaque membre du 2^{ème} collège désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément aux règles qui le régissent.

Ce 2^{ème} collège est de volume variable suivant le nombre d'adhérents à l'ATD.

En cas de création d'une commune nouvelle, la commune nouvelle désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. En l'absence de délibération de la commune nouvelle désignant les délégués titulaire et suppléant, le maire de la commune nouvelle siège en qualité de titulaire et le 1^{er} adjoint en qualité de suppléant.

Article 8-2 : Droits de vote à l'Assemblée Générale

Les collèges disposent des droits de vote suivants :

- 1^{er} collège (collège des délégués du Département) : 50 % des droits de vote.

Les délégués du Département : 50 % des droits de vote répartis à égalité entre chacun des 12 membres (le Président du Conseil départemental et les 11 conseillers départementaux).

Chaque membre dispose d'un vote dont le poids est égal à 4,1666 %.

- 2^{ème} collège (collège des délégués des communes et établissements publics intercommunaux) : 50 % des droits de vote.

Chaque membre de chacune des catégories (commune et établissement public intercommunal) dispose d'un poids de vote équivalent. Il est calculé de la manière suivante : $50 \% / \text{nombre de membres totaux (communes + établissements publics intercommunaux)} = X \% \text{ par membre (à la 4^e décimale)}$

En cas d'adhésion d'une commune nouvelle à l'Agence pour l'ensemble de son territoire, le poids de vote de la commune nouvelle est égal à $50 \% / \text{nombre de membres totaux adhérents (communes + établissements publics intercommunaux membres de l'Agence)} = x \% \text{ (à la 4^e décimale)}$.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué du même collège. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

En cas d'égalité des votes, le vote du Président du Conseil départemental est prépondérant.

Article 9 : Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou sur proposition du tiers des délégués de l'Assemblée Générale, soumise au Président un mois au moins avant la séance.

Le Président du conseil d'administration peut décider que la réunion de l'assemblée générale se tiendra en plusieurs lieux par visioconférence. Le quorum est apprécié en fonction de la présence des délégués dans les différents lieux par visioconférence.

L'Assemblée Générale détermine la politique générale de l'Agence Technique Départementale, fixe le montant des cotisations annuelles relatives à l'adhésion à l'Agence ainsi que le tarif des prestations. Sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux modifications statutaires et à la dissolution, ses décisions sont prises à la majorité absolue des droits de vote. Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle ne peut délibérer sur la modification des statuts ou la dissolution de l'Agence Technique Départementale que si la moitié des délégués de chaque collège est présente ou représentée. Les décisions relatives à la modification des statuts ou à la dissolution sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents ou représentés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué du même collège. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Article 10 : Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 12 délégués : le Président du Conseil Départemental et 11 délégués élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelables.

Les délégués sont répartis en deux collèges :

- **1^{er} collège** : le Président du Conseil départemental et 5 conseillers départementaux siégeant à l'Assemblée Générale. Les 5 conseillers départementaux sont élus par le 1^{er} collège de l'Assemblée Générale à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour de scrutin (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

- **pour le 2^{ème} collège** : les délégués du 2^{ème} collège siégeant à l'Assemblée Générale élisent en leur sein 6 représentants pour siéger au Conseil d'Administration. **Ils sont élus dans les mêmes conditions que le 1^{er} collège (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).**

La répartition des sièges au sein du 2^{ème} collège s'effectue en fonction du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence, selon le tableau suivant :

Nombre d'Établissements publics intercommunaux adhérant à l'ATD	Nombre de représentants des communes au Conseil d'Administration	Nombre de représentants des Établissements publics intercommunaux au Conseil d'Administration
2 et +	4	2
1	5	1
0	6	0

En cas d'évolution du nombre d'établissements publics intercommunaux adhérant à l'Agence conduisant à une modification de la répartition des sièges au sein du 2^{ème} collège du Conseil d'administration, il sera procédé pour la durée du mandat restant, à la plus proche Assemblée Générale, à une nouvelle élection des représentants du 2^{ème} collège au Conseil d'Administration selon les modalités définies ci-dessus.

L'adhésion de nouvelles communes à l'Agence n'entraîne pas de nouvelle élection du Conseil d'administration.

Les fonctions des délégués prennent fin lors de l'Assemblée Générale qui suit les renouvellements électoraux. Les délégués sortants sont rééligibles dès lors qu'ils gardent la qualité en vertu de laquelle ils ont été initialement désignés.

Les délégués peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre délégué. Chaque délégué ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Le Président du Conseil départemental est de droit le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur l'initiative de son Président qui fixe l'ordre du jour, ou à défaut, des deux tiers de ses délégués sur un ordre du jour déterminé.

Le Président du conseil d'administration peut décider que la réunion du conseil d'administration se tiendra en plusieurs lieux par visioconférence. Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres du conseil d'administration dans les différents lieux par visioconférence.

Le directeur de l'Agence Technique Départementale assiste aux séances avec voix consultative.

La présence de la majorité des délégués est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des délégués présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant l'Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres, notamment sur :

- le rapport d'activité de l'ATD
- le budget, compte administratif, compte de gestion
- le règlement intérieur
- la création des emplois de l'ATD
- les actions judiciaires
- la modification de la localisation du siège.

Le conseil d'administration peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au Président du conseil d'administration à l'exception des questions relatives au rapport d'activité de l'ATD, au budget, au compte administratif et au compte de gestion, au règlement intérieur, à la création des emplois de l'ATD, à la modification de la localisation du siège. Le Président informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Article 11 : Le Président

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il tient informé le Conseil d'Administration de la gestion de l'établissement.

Le Président représente l'Agence Technique Départementale dans tous les actes de la vie civile. Il peut, sous le contrôle du Conseil d'Administration, ester en justice au nom de l'Agence Technique Départementale. Il convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration et préside toutes les assemblées. En cas d'absence, il est remplacé par le 1^{er} vice-président (issu du second collège) et à défaut par le 2^{ème} vice-président (issu du premier collège).

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-présidents, au directeur de l'Agence Technique Départementale et aux agents, y compris à ceux relevant des services mis à disposition. Cette délégation doit être expresse.

Article 12 : Les Vice-présidents

Le Président du Conseil d'Administration est assisté par deux Vice-présidents désignés selon les modalités suivantes.

Le 1^{er} vice-président est issu du 2^{ème} collège. Il est élu par les délégués du 2^{ème} collège siégeant au Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour de scrutin.

Le 2^{ème} Vice-président est issu du 1^{er} collège. Il est élu par les délégués du 1^{er} collège siégeant au Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et à la majorité relative au

second tour du scrutin.

Article 13 – Le directeur

Le directeur de l'Agence Technique Départementale est nommé par le Président sur proposition du Conseil d'Administration.

Il assiste le Président du Conseil d'Administration dans ses fonctions. Il assure la direction du personnel. Il a la responsabilité de l'organisation et de l'exécution des travaux confiés à l'Agence.

Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales avec voix consultative.

Article 14 – Les ressources

Les ressources de l'Agence Technique Départementale sont constituées par :

- les participations et cotisations financières de ses membres
- les recettes tirées de son activité
- toute autre ressource non interdite par la législation.

Article 15 : Gestion financière et comptable

La comptabilité de l'Agence sera tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

L'Agence appliquera le cadre budgétaire et comptable des départements.

Le comptable de l'Agence sera désigné par la Direction départementale des finances publiques.